



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES 2016-2019

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Entre :

- L'Etat, représenté par le Préfet de la Lozère,
Monsieur Hervé MALHERBE

ci-après dénommé « la DDCSPP »,
- La Caisse Commune de Sécurité Sociale, représentée par sa Directrice,
Madame Ghislaine CHARBONNEL,

ci-après dénommée « la CCSS »,
- Le Département la Lozère, représenté par sa Présidente,
Madame Sophie PANTEL,

ci-après dénommé « le Département »,
- La Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Languedoc , représentée par son Directeur,
Monsieur François DONNAY,

ci-après dénommée « la MSA »,
- L'Education Nationale, représentée par la secrétaire générale chargée de l'intérim des fonctions de Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Madame Valérie VIDAL,

ci-après dénommée « l'Education Nationale »,
- La justice, représentée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Mende,
Monsieur Hervé DUPEN,

ci-après dénommé « la Justice »,
- L'Union Départementale des Associations Familiales, représentée par son Président,
Monsieur Jean-Louis ARNAL,

ci-après dénommée « l'UDAF »,

il est convenu ce qui suit :

Sommaire

PRÉAMBULE.....	
1. LA FICHE D'IDENTITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.....	
1.1 LES CARACTÉRISTIQUES DU DÉPARTEMENT.....	4
<i>Descriptif du territoire.....</i>	4
1.2 LA DÉMOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT.....	6
<i>Evolution de la population.....</i>	6
<i>Répartition par tranches d'âge.....</i>	8
1.3 LES INDICATEURS DE PAUVRETÉ DU DÉPARTEMENT.....	12
<i>Taux de pauvreté et niveau de vie.....</i>	12
<i>Taux de pauvreté selon l'âge.....</i>	13
<i>Taux de pauvreté selon le type de ménage.....</i>	13
2. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ALLOCATAIRE DE LA CCSS ET DE LA MSA	14
2.1 EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET POPULATION COUVERTE.....	14
2.2 STRUCTURES ET COMPOSITIONS FAMILIALES.....	17
2.3 LE TAUX D'ACTIVITÉ DES PARENTS.....	21
3. LES PRESTATIONS PRÉCARITÉ, ENFANCE ET PARENTALITÉ.....	
3.1 EVOLUTION DES PRESTATIONS VERSÉES.....	23
3.2 LES PRESTATIONS PRÉCARITÉ.....	25
<i>Le RSA.....</i>	25
<i>Les allocataires à bas revenus.....</i>	27
<i>La précarité des enfants.....</i>	29
<i>La dépendance des allocataires aux prestations familiales.....</i>	29
3.3 LES PRESTATIONS LIÉES AU HANDICAP.....	30
<i>L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).....</i>	30
<i>L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).....</i>	31
3.4 LES MINIMAS SOCIAUX.....	32
4. LES OFFRES DE SERVICE EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE.....	
4.1 L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN ÉAJE ET PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES.....	33
4.1.1. <i>L'accueil collectif.....</i>	33
4.1.2. <i>L'accueil individuel.....</i>	35
<i>Bilan de l'offre d'accueil du jeune enfant.....</i>	44
4.2 L'OFFRE D'ACCUEIL EN ALSH.....	47
4.2.1. <i>L'accueil des 3-5 ans en Accueil Collectif de Mineurs.....</i>	47
4.2.2. <i>L'accueil des 6-17 ans en Accueil Collectif de Mineurs.....</i>	49
4.3 LES AIDES POUR L'ACCÈS AUX LOISIRS DES JEUNES.....	53
4.4 LE SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES.....	54
4.5 SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE SERVICE DANS LE DOMAINE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES.....	54

5. LE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE.....	
5.1 LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP).....	56
5.2 LA MÉDIATION FAMILIALE.....	57
5.3 L'ESPACE DE RENCONTRE.....	59
5.4 LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS).....	60
5.5 LE POINT INFO FAMILLE.....	61
5.6 LES ACTIONS CONDUITES PAR LES ASSOCIATIONS FINANCÉES PAR LES PARTENAIRES DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.....	61
5.7 LES OFFRES DE TRAVAIL SOCIAL PROPOSÉES PAR LA CCSS ET LE DÉPARTEMENT.....	63
5.8 L'AIDE À DOMICILE.....	65
5.9 L'AIDE AUX VACANCES FAMILIALES.....	67
5.10 LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES (PAEJ).....	68
5.11 SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE SERVICE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.....	68

6. LA FORMATION DES PROFESSIONNELS.....

DÉFINITIONS.....

Liste des tableaux, graphiques et cartes.....

Préambule

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

Pour soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, le Gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux de développement de l'offre d'accueil pour les jeunes enfants. Pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, il a également fixé des objectifs concernant les dispositifs de soutien à la parentalité : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), médiation familiale et espaces de rencontres.

Concernant le développement des **solutions d'accueil** proposées aux familles, trois orientations principales sont fixées :

- **le développement de l'offre et la correction des inégalités en matière de couverture territoriale en services et équipements,**
- favoriser à la fois le maintien ou le retour à l'emploi des parents et la socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités,
- **une exigence de qualité pour l'accueil collectif et l'accueil individuel,** reposant sur des professionnels qualifiés et en nombre suffisant.

Le **soutien à la parentalité** a été institué en politique publique à part entière. Il s'agit de **s'adresser à tous les parents**, pour les accompagner au quotidien dans l'éducation de leurs enfants ou les aider à faire face à des difficultés. L'enjeu est aujourd'hui **de banaliser le recours aux services de soutien à la parentalité afin que toutes les familles puissent y accéder.** Le Gouvernement a donc fixé comme objectifs :

- **développer une offre territoriale diversifiée et mieux structurée,**
- **assurer une meilleure visibilité à la politique de soutien à la parentalité et un meilleur accès des parents à l'information.**

En Lozère, afin de compléter cette offre de service les signataires du schéma ont décidé d'y intégrer la politique jeunesse. **Trois orientations sont soutenues:**

- **accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale**
- **soutenir les processus d'autonomisation des jeunes**
- **favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et avec les institutions.**

Les schémas départementaux de services aux familles contribuent à :

- **renforcer** le partenariat et la coordination entre les acteurs au service du jeune enfant et ses parents,
- **conforter** le pilotage local, adapté aux besoins des territoires, de la politique de la petite enfance, jeunesse et du soutien à la parentalité,
- **élaborer** une politique partagée de la petite enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité valorisant le développement des compétences parentales par les échanges et notamment l'apprentissage de la langue et la lutte contre l'illettrisme,
- **définir** de manière concertée des territoires prioritaires en matière d'accueil de la petite enfance,
- **articuler** les dynamiques départementales et municipales en favorisant une action coordonnée des acteurs.

L'ensemble de la démarche permet de coordonner les dispositifs et les différents acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre.

Elle s'appuie sur une large concertation des acteurs locaux organisée à travers des rencontres sur les 5 bassins de vie du département pour recueillir le ressenti des acteurs de terrain (élus, associations...).

Parallèlement à la construction de ce schéma, les CAF doivent élaborer un **schéma directeur de l'animation de la vie sociale**. Véritable support et outil pour la mise en œuvre des actions du présent schéma, tant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse que du soutien à la parentalité. C'est pourquoi le comité de pilotage du 29 janvier 2016 a décidé d'établir un diagnostic de territoire intégrant l'animation de la vie sociale.

DIAGNOSTIC

(ÉTAT DES LIEUX ET ANALYSE DE L'EXISTANT)

1. La fiche d'identité du département de la Lozère

1.1 Les caractéristiques du département

Descriptif du territoire

Au 1^{er} janvier 2012, la Lozère compte 76 889 habitants pour une superficie de 5 167 km², soit moins de 15 habitants au km² contre 98,6 h/km² au niveau régional et 103,1 h/km² au niveau national (*carte 1*). La Lozère est le département le moins peuplé de France. La population du département représente 2,85 % des habitants de la région Languedoc-Roussillon (*Insee, évolution et structure de la population*).

Ce département rural comprend 185 communes, dont 155 ont moins de 500 habitants. Six communes couvrent environ 36 % de la population : Mende, Marvejols, Florac, Saint Chély d'Apcher, Langogne et la Canourgue (*Tableau 1*). Et quelques communes comptent entre 1 000 habitants et 2 000 habitants (*Tableau 2*). C'est donc près de 55 % de la population qui réside sur des communes très peu peuplées (moins de 1 000 habitants).

Tableau 1 : Les 6 communes principales du département

	Population de la commune avec double compte	Ratio/ensemble du département
Mende (<i>préfecture</i>)	11 908	15,48 %
Marvejols	4 950	6,44 %
Saint Chély d'Apcher	4 187	5,44 %
Langogne	2 950	3,84 %
La Canourgue	2 143	2,79 %
Florac (<i>sous-préfecture</i>)	1 958	2,55 %
	28 096	36,54 %

Source : DGCL, liste et composition des EPCI à fiscalité propre

Tableau 2 : Autres communes de plus de 1 000 habitants du département

	Population de la commune avec double compte	Ratio/ensemble du département
Saint Alban sur Limagnole	1 449	1,88 %
Chanac	1 444	1,88 %
Montrodat	1 214	1,58 %
Chirac	1 163	1,51 %
Aumont Aubrac	1 097	1,43 %
	6 367	8,28 %

Source : DGCL, liste et composition des EPCI à fiscalité propre

Ces communes sont regroupées en 23 communautés de communes, la majorité d'entre elles compte moins de 5 000 habitants (*Tableau 3*).

Tableau 3 : Nombre de communautés de communes selon le nombre d'habitants

	Communautés de Communes
--	--------------------------------

Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2012	Lozère		Région	National
Moins de 5 000	19	82,61 %	28,74 %	13,96 %
Entre 5 000 et 9 999	3	13,04 %	14,94 %	29,19 %
Entre 10 000 et 19 999	1	4,35 %	18,39 %	27,65 %
Entre 20 000 et 49 999	0	0 %	25,29 %	16,73 %
Entre 50 000 et 99 999	0	0 %	5,75 %	6,89 %
100 000 ou plus	0	0 %	6,90 %	5,58 %

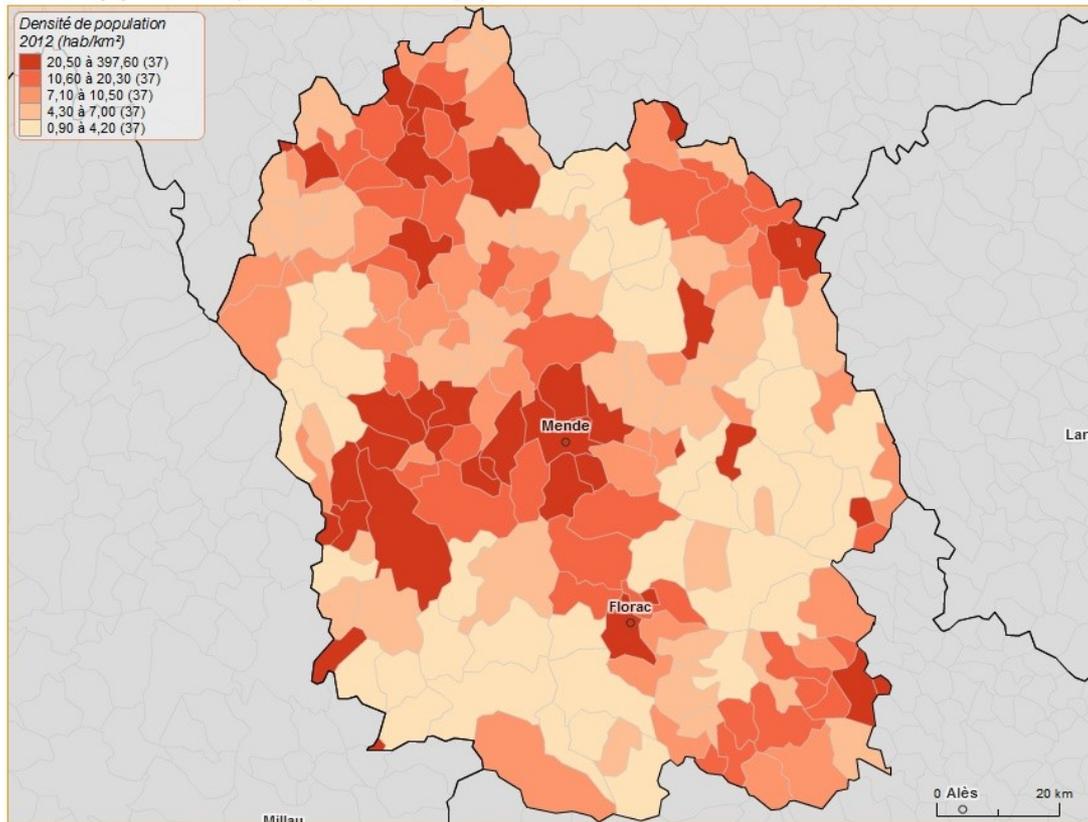
Source : DGCL, liste et composition des EPCI à fiscalité propre

- ✓ La commune de Vialas (moins de 5 000 habitants) est rattachée à un EPCI dans le département du Gard et n'est donc pas comptabilisée dans le tableau.

Carte 1 : Densité de population 2012



Densité de population 2012 (hab/km²) - source : INSEE (RP), 2012



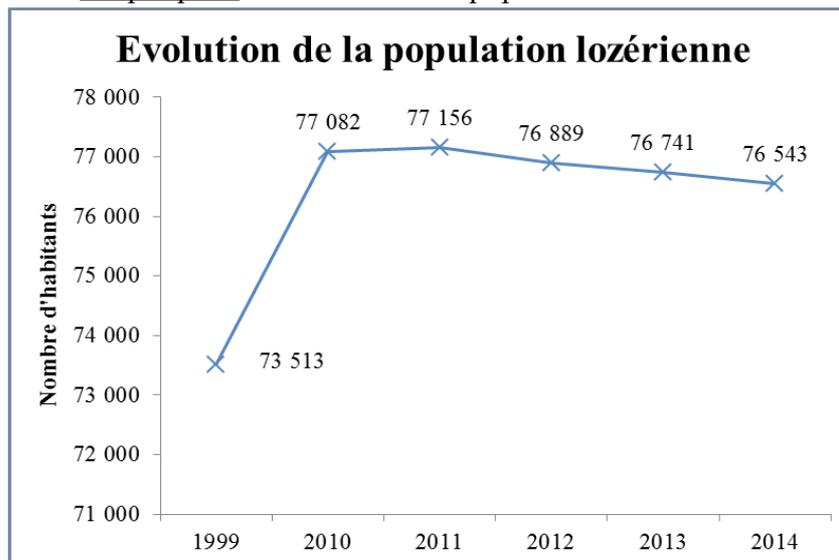
© CGET 2014 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

1.2 La démographie du département

Evolution de la population

Depuis 1999, la population lozérienne a augmenté de 3,96 % (*Graphique 1*) alors que la population nationale a augmenté de 8,63 %. Mais depuis 2011, la population lozérienne diminue légèrement.

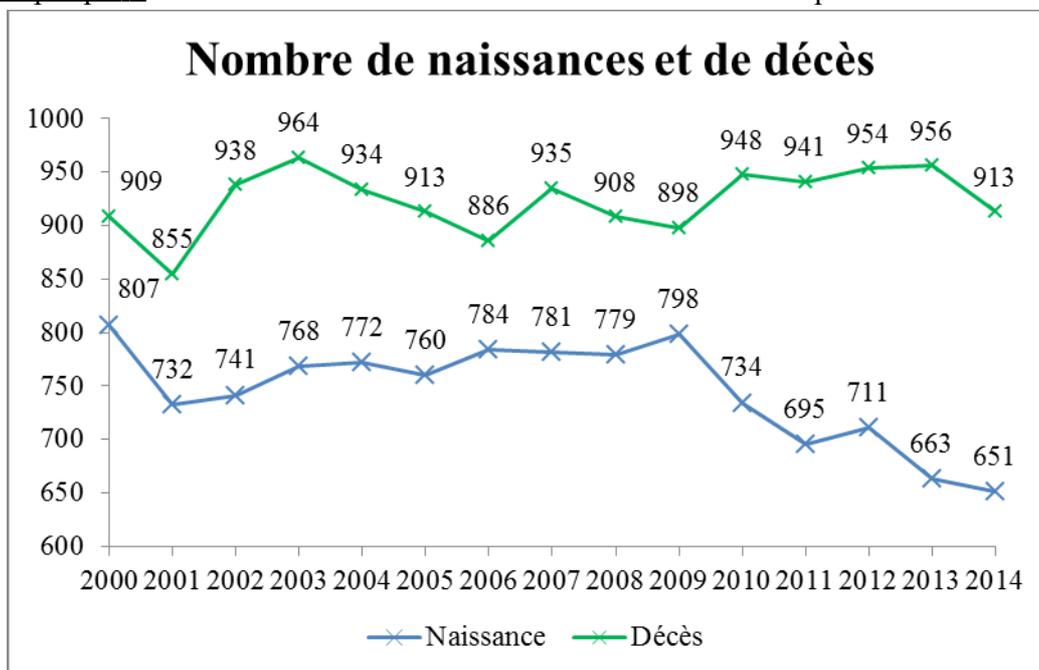
Graphique 1 : Evolution de la population en Lozère



Source : Insee, évolution et structure de la population

Depuis 2010, le nombre de décès en Lozère est stable, environ 950 décès par an. En revanche, depuis 2009 le nombre de naissances en Lozère diminue (*Graphique 2*). Le nombre de décès est supérieur à celui des naissances. Cependant, jusqu'à présent, l'excédent migratoire a permis de compenser ce déficit naturel (*Tableau 4*).

Graphique 2 : Evolution du nombre de naissances et de décès depuis 2000 en Lozère



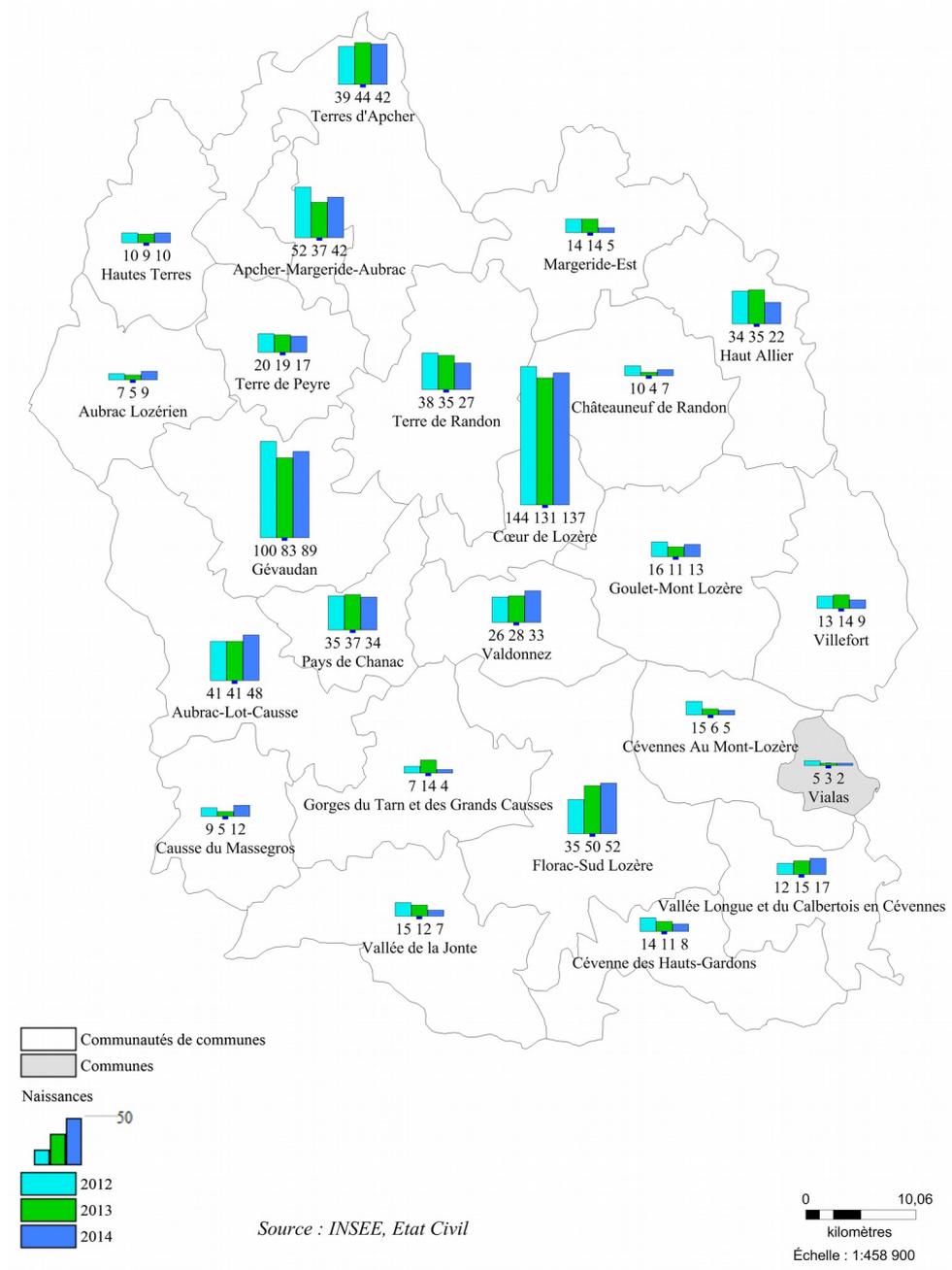
Source : Insee, Naissances et décès domiciliés par département

Tableau 4 : Taux de variation annuel moyen

	Lozère	Languedoc-Roussillon	France métropolitaine
<i>Dû au mouvement naturel</i>			
1999-2006	-0,2 %	0,1 %	0,4 %
2006-2013	-0,2 %	0,2 %	0,4 %
<i>Dû au solde apparent des entrées et sorties</i>			
1999-2006	0,8 %	1,3 %	0,3 %
2006-2013	0,3 %	0,9 %	0,1 %
Total			
1999-2006	0,6 %	1,4 %	0,7 %
2006-2013	0,1 %	1,1 %	0,5 %

Source : Insee, évolution et structure de la population

Carte 2 : Evolution du nombre de naissances par communautés de communes de 2012 à 2014



Répartition par tranches d'âge

Au vu de la pyramide des âges, la compensation par l'excédent migratoire risque de ne pas couvrir le déficit des naissances et le fort taux de mortalité.

Tant au niveau départemental que national la population est vieillissante. Mais la principale caractéristique de la population lozérienne est que les proportions des jeunes et des plus de 60 ans sont inversées par rapport aux taux nationaux (*Tableau 5*).

Entre 2011 et 2014, le nombre de personnes dans les classes d'âge 0-4 ans, 15-19 ans, 25-39 ans et 55-64 ans a diminué (*Tableau 5*). En comparaison avec la France, le département de la Lozère a une population plus âgée, les classes d'âge inférieures à 40 ans sont sous représentées alors que les classes d'âges supérieures à 40 ans sont sur-représentées.

Tableau 5 : Evolution de la population selon les classes d'âge entre 2011 et 2014

	Lozère 2011		Lozère 2014		France métropolitaine 2014
	Nombre	%	Nombre	%	%
0 à 4 ans	4 074	5,28 %	3 610	4,72 %	6,05 %
5 à 9 ans	4 158	5,39 %	4 273	5,58 %	6,18 %
10 à 14 ans	4 229	5,48 %	4 250	5,55 %	6,19 %
15 à 19 ans	4 137	5,36 %	3 982	5,20 %	5,97 %
20 à 24 ans	3 512	4,55 %	3 455	4,51 %	5,86 %
25 à 39 ans	12 830	16,63 %	11 980	15,65 %	18,47 %
40 à 54 ans	16 231	21,04 %	16 133	21,08 %	20,50 %

55 à 64 ans	11 570	15,00 %	11 254	14,70 %	12,62 %
65 à 79 ans	10 805	14,00 %	11 795	15,41 %	12,38 %
80 ans et plus	5 610	7,27 %	5 811	7,59 %	5,78 %
Total	77 156	100,00 %	76 543	100,00 %	100,00 %

Source : Insee, estimations de population

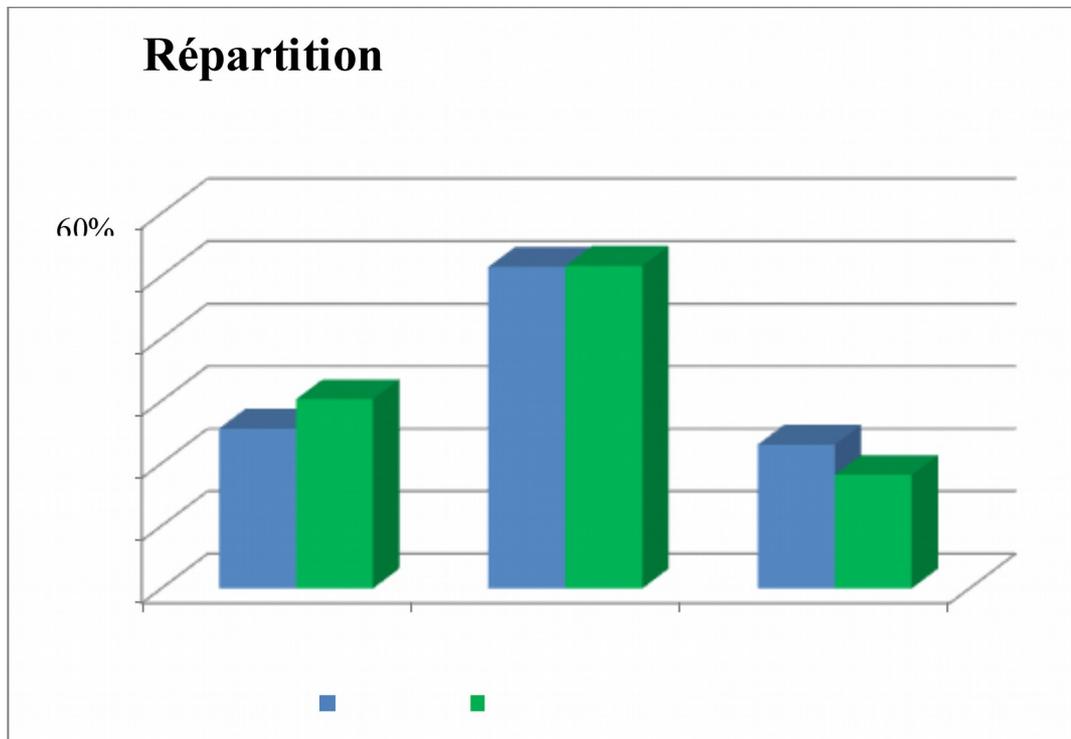


Tableau 6 : Répartition de la population par classe d'âge et par communauté de communes en 2011

	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-24 ans	25-60 ans	61-79 ans	+ de 80 ans	Total
CC Aubrac-Lot-Causse	154	172	322	298	273	2 058	1 052	347	4 676
CC des Terres d'Apcher	168	187	396	378	281	2 803	1 549	462	6 224
CC du Haut Allier	123	117	296	287	322	1 904	1 044	418	4 511
CC de l'Aubrac Lozérien	28	29	68	76	58	501	310	129	1 199
CC Apcher-Margeride-Aubrac	112	139	245	304	612	2 258	1 031	411	5 112
CC de la Vallée de la Jonte	52	41	71	76	54	619	357	140	1 410
CC de la Terre de Peyre	65	80	167	144	157	1 009	555	205	2 382
CC du Canton de Châteauneuf de Randon	42	51	88	95	74	798	405	129	1 682
CC du Causse du Massegros	27	31	75	69	36	434	194	72	938
CC de la Terre de Randon	115	111	215	202	108	1 284	614	194	2 843
CC des Hautes Terres	38	40	84	67	70	590	355	139	1 383
CC Florac - Sud Lozère	136	121	301	281	232	2 091	1 005	380	4 547
CC du Valdoncez	108	120	200	184	125	1 233	425	87	2 482
CC du Goulet - Mont Lozère	46	55	105	90	80	789	457	163	1 785
CC Cœur de Lozère	455	507	898	976	1 235	6 277	2 304	791	13 443
CC de Villefort	43	45	98	92	93	769	428	165	1 733
CC de la Cévenne des Hauts-Gardons	40	41	107	116	88	758	449	84	1 683
CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses	40	49	79	83	56	600	292	68	1 267
CC Margeride-Est	46	46	90	97	76	827	458	171	1 811
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes	31	47	130	137	76	893	614	197	2 125
CC du Gévaudan	290	304	625	676	727	4 528	2 059	695	9 904
CC des Cévennes Au Mont-Lozère	27	26	61	58	43	382	192	56	845
CC du Pays de Chanac	125	129	265	178	119	1 334	426	137	2 713
Commune de Vialas	10	10	16	28	16	163	134	58	435
Lozère	2 322	2 500	5 005	4 996	5 016	34 898	16 716	5 702	77 155

Tableau 7 : Evolution du nombre d'enfants depuis 2011 par communautés de communes

Source : Insee

	Nombre d'enfants de moins de 3 ans					Nombre d'enfants de moins de 6 ans				
	2011	2012	2013	2014	Evolution 2011-2014	2011	2012	2013	2014	Evolution 2011-2014
CC AUBRAC-LOT-CAUSSE	158	141	121	125	-20,89%	314	286	267	272	-13,38%
CC DES TERRES D'APCHER	152	146	128	134	-11,84%	293	290	264	286	-2,39%
CC DU HAUT ALLIER	110	104	101	98	-10,91%	218	216	212	204	-6,42%
CC DE L'AUBRAC LOZERIEN	16	23	23	22	37,50%	39	41	40	39	0,00%
CC APCHER-MARGERIDE-AUBRAC	118	114	119	119	0,85%	246	239	238	207	-15,85%
CC DE LA VALLEE DE LA JONTE	36	42	44	36	0,00%	76	82	80	75	-1,32%
CC DE LA TERRE DE PEYRE	65	57	57	55	-15,38%	144	121	128	114	-20,83%
CC DU CANTON DE CHATEAUNEUF DE RANDON	42	38	37	26	-38,10%	83	80	73	66	-20,48%
CC DU CAUSSE DU MASSEGROS	22	25	26	29	31,82%	51	49	45	52	1,96%
CC DE LA TERRE DE RANDON	102	100	105	100	-1,96%	216	212	218	209	-3,24%
CC DES HAUTES TERRES	36	30	31	29	-19,44%	73	76	68	61	-16,44%
CC DU VALDONNEZ	96	92	76	93	-3,13%	196	179	169	184	-6,12%
CC DU GOULET-MONT LOZERE	50	52	43	39	-22,00%	101	98	87	79	-21,78%
CC COEUR DE LOZERE	424	422	397	388	-8,49%	828	838	791	779	-5,92%
CC DE VILLEFORT	44	41	39	31	-29,55%	83	70	73	64	-22,89%
CC DE LA CEVENNE DES HAUTS-GARDONS	37	35	39	30	-18,92%	74	80	79	60	-18,92%
CC DES GORGES DU TARN ET DES GRANDS CAUSSES	35	32	34	25	-28,57%	69	68	70	54	-21,74%
CC MARGERIDE EST	22	30	33	31	40,91%	57	63	66	59	3,51%
CC DE LA VALLEE LONGUE ET DU CALBERTOIS EN CE	42	36	43	49	16,67%	77	78	85	94	22,08%
CC DU GEVAUDAN	312	286	276	268	-14,10%	584	577	572	555	-4,97%
CC FLORAC - SUD LOZERE	136	129	131	129	-5,15%	263	258	266	256	-2,66%
CC DES CEVENNES AU MONT LOZERE	20	26	29	28	40,00%	41	46	48	46	12,20%
CC DU PAYS DE CHANAC	113	100	99	94	-16,81%	243	213	212	202	-16,87%
VIALAS	7	9	9	10	42,86%	13	16	18	16	23,08%
LOZERE	2195	2110	2040	1988	-9,43%	4382	4276	4169	4033	-7,96%

Source : CNAF et CCMSA

1.3 Les indicateurs de pauvreté du département

Taux de pauvreté et niveau de vie

Le taux de pauvreté¹ dans le département de la Lozère est de 15,9 %. Il est supérieur de 1,6 point à celui de la France métropolitaine (*Tableau 8*). L'intensité de la pauvreté¹ est comparable à la situation nationale. Le niveau de vie médian est de 19740 € annuels en 2012. Le seuil de pauvreté à 60 % était de 987 € mensuels sur cette même année.

Tableau 8 : La pauvreté en 2012

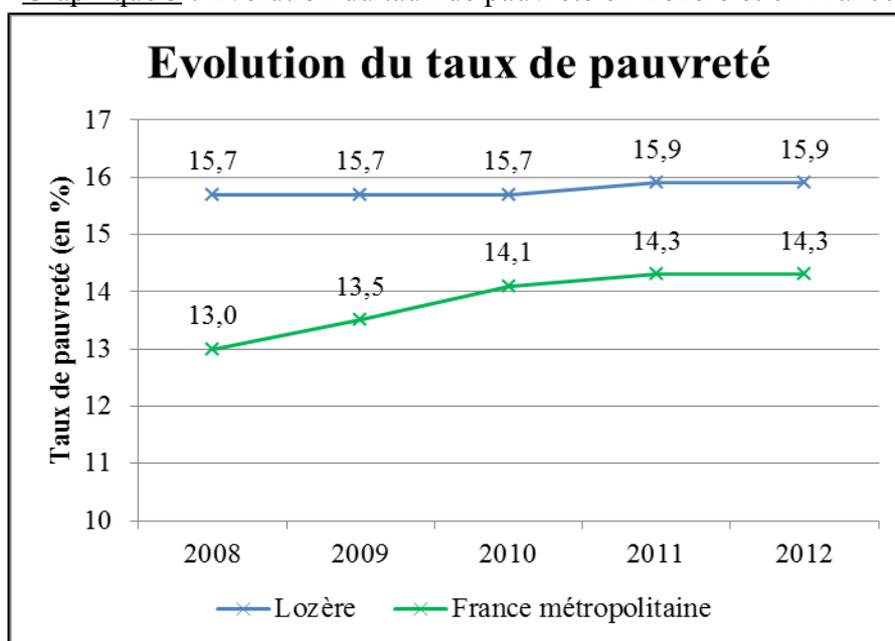
	Lozère	France métropolitaine
Taux de pauvreté à 60 %	15,9	14,3
Niveau de vie annuel médian des personnes sous le seuil de pauvreté (<i>en euros</i>)	9 445	9 447

Champ : Ménages fiscaux – hors ménages en communauté et sans abri

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Alors que le taux de pauvreté a progressé en France entre 2008 et 2012, la situation est restée stable en Lozère (*Graphique 3*).

Graphique 3 : Evolution du taux de pauvreté en Lozère et en France



Source : Insee, Revenus disponibles localisés

¹ Définition en fin de document

Taux de pauvreté selon l'âge

En Lozère, le taux de pauvreté le plus élevé est celui des plus jeunes : 19,6 % pour les moins de 20 ans et 18,5 % pour les 20 à 24 ans. Mais ces taux sont plus faibles que ceux de la région ou du national. En revanche, pour les 65 ans et plus le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé dans le département avec 15,9 % contre 11,5 % pour le Languedoc-Roussillon et 8,8 % pour la France (*Tableau 9*).

Tableau 9 : Taux de pauvreté selon l'âge en 2011

	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 64 ans	65 ans et plus
Lozère	19,6	18,5	13,0	14,3	15,9
Languedoc-Roussillon	28,0	26,7	20,8	18,2	11,5
France métropolitaine	20,5	19,6	13,9	12,6	8,8

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

Taux de pauvreté selon le type de ménage

Les familles monoparentales ont les plus forts taux de pauvreté par rapport aux autres ménages. En comparaison au national, le taux de pauvreté est plus élevé en Lozère pour les femmes et les hommes seuls (*Tableau 10*).

Tableau 10 : Taux de pauvreté selon le type de ménage en 2011

	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe²	Femme seule	Homme seul
Lozère	30,9	9,6	14,1	16,0	22,6	24,6
Languedoc-Roussillon	39,3	9,3	18,0	25,6	22,7	25,2
France métropolitaine	31,0	6,4	13,1	23,6	16,6	17,7

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

² Définition en fin de document

2. Les caractéristiques de la population allocataire de la CCSS et de la MSA

2.1 Evolution du nombre d'allocataires et population couverte

Le nombre d'allocataires est passé de 14 161 en 2010 à 14 236 en 2014, soit une progression de 0,5 %. La plus forte évolution a eu lieu entre 2012 et 2013. L'évolution au niveau national est bien plus forte avec au moins une augmentation de près de 1 % par an (Tableau 11).

Tableau 11 : Evolution du nombre d'allocataires

		2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'allocataires Lozère	CCSS	12 281	12 327	12 336	12 472	12 511
	MSA	1 880	1 872	1 854	1 778	1 725
	Total	14 161	14 199	14 190	14 250	14 236
Taux d'évolution		-	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,4 %	- 0,1 %
Nombre d'allocataires National	CAF	11 285 720	11 421 816	11 510 649	11 708 775	11 814 620
	MSA	423 699	417 268	410 581	401 147	393 132
	Total	11 709 419	11 839 084	11 921 230	12 109 922	12 207 752
Taux d'évolution		-	+ 1,1 %	+ 0,7 %	+ 1,6 %	+ 0,8 %

Source : CCSS et MSA

La population couverte par la CCSS et la MSA est passée de 24 106 en 1999 à 29 917 en 2014, soit une progression de 19,4 %. La part de la population couverte par la CCSS et la MSA est stable depuis 2010 (Tableau 12). Elle représente 44,3 % des personnes du département en 2014. Au niveau national, la CAF et la MSA couvrent 49,2 % de la population.

Tableau 12 : Evolution des personnes couvertes

		2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de personnes couvertes - Lozère	CCSS	29 819	29 722	29 697	29 919	29 917
	MSA	4 637	4 595	4 510	4 271	4 178
Taux de personnes couvertes - Lozère		44,8 %	44,5 %	44,4 %	44,3 %	44,3 %
Taux de personnes couvertes - National		49,1 %	49,1 %	49,1 %	49,2 %	49,2 %

Source : CCSS et MSA

La part des familles est très importante sur la communauté de communes du Valdonnez (79,95 % en 2014). La part des familles la plus faible est sur la communauté de communes Cœur de Lozère (36,48 % en 2014). Dans 15 communautés de communes la part des familles est en diminution entre 2010 et 2014 (*Tableau 13*). Au niveau du département, la part des familles est en baisse avec 48,83 % en 2014 contre 50,15 % en 2010.

Carte 3 : Part des familles allocataires en 2014

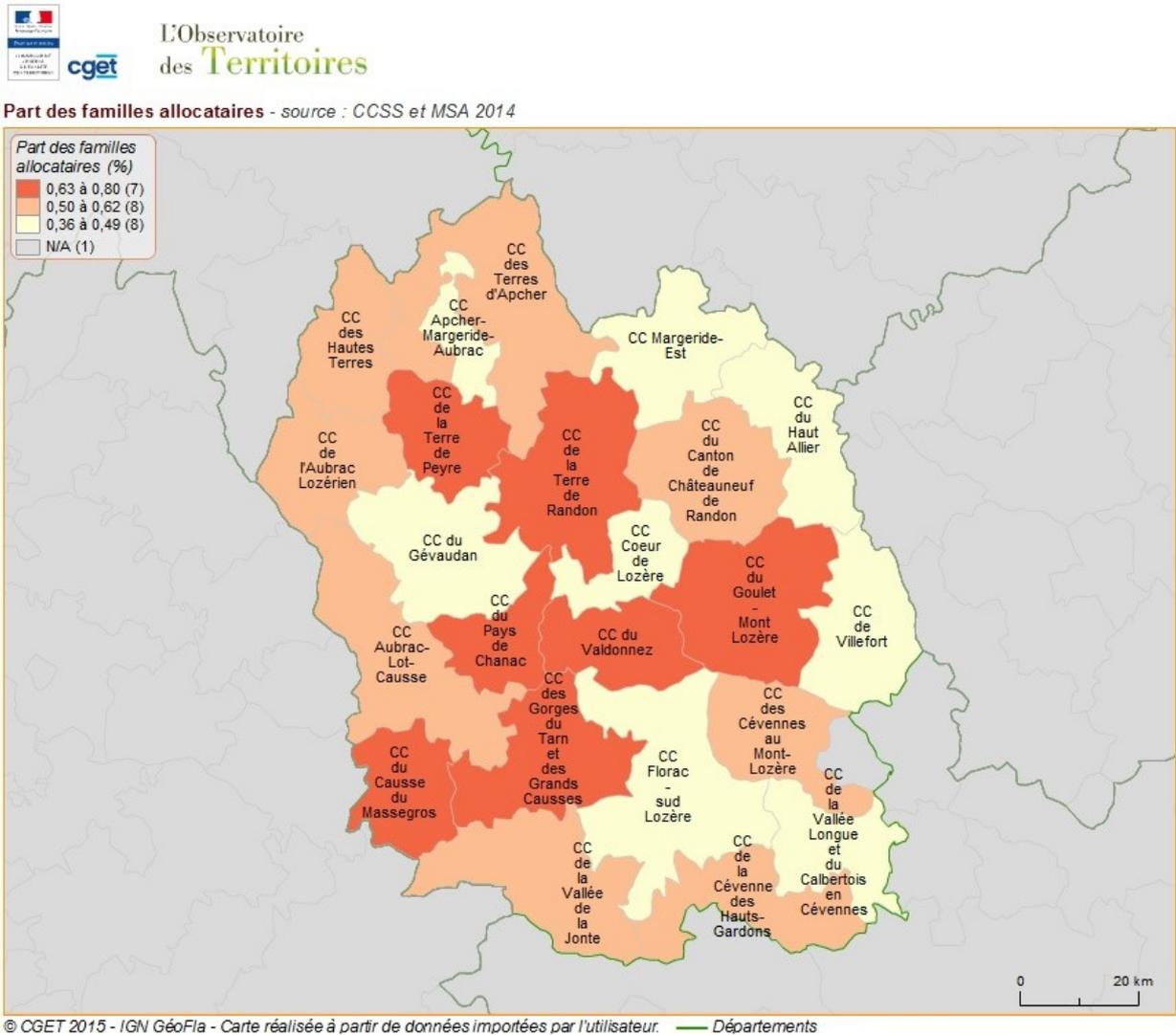


Tableau 13 : Nombre de familles allocataires et son évolution 2010-2014 par EPCI

	Total allocataires 2010	Total allocataires 2014	Evolution	Total allocataires avec enfants 2010	Total allocataires avec enfants 2014	Evolution	Part des familles allocataires 2010	Part des familles allocataires 2014
CC AUBRAC-LOT-CAUSSE	829	814	-1,84%	461	448	-2,90%	55,61%	55,04%
CC DES TERRES D'APCHER	857	813	-5,41%	511	502	-1,79%	59,63%	61,75%
CC DU HAUT ALLIER	869	802	-8,35%	394	365	-7,95%	45,34%	45,51%
CC DE L'AUBRAC LOZERIEN	169	138	-22,46%	90	70	-28,57%	53,25%	50,72%
CC APCHER-MARGERIDE-AUBRAC	1032	1011	-2,08%	433	397	-9,07%	41,96%	39,27%
CC FLORAC - SUD LOZERE °	845	859	1,63%	420	417	-0,72%	49,70%	48,54%
CC DE LA VALLEE DE LA JONTE	249	245	-1,63%	123	134	8,21%	49,40%	54,69%
CC DE LA TERRE DE PEYRE	357	320	-11,56%	234	203	-15,27%	65,55%	63,44%
CC DU CANTON DE CHATEAUNEUF DE RANDON	252	247	-2,02%	124	125	0,80%	49,21%	50,61%
CC DU CAUSSE DU MASSEGROS	124	115	-7,83%	94	88	-6,82%	75,81%	76,52%
CC DE LA TERRE DE RANDON	453	458	1,09%	302	317	4,73%	66,67%	69,21%
CC DES HAUTES TERRES	215	216	0,46%	116	112	-3,57%	53,95%	51,85%
CC DU VALDONNEZ	347	364	4,67%	277	291	4,81%	79,83%	79,95%
CC DU GOULET - MONT LOZERE	243	230	-5,65%	164	147	-11,56%	67,49%	63,91%
CC COEUR DE LOZERE	3 483	3 706	6,02%	1345	1352	0,52%	38,62%	36,48%
CC DE VILLEFORT	271	261	-3,83%	139	121	-14,88%	51,29%	46,36%
CC DE LA CEVENNE DES HAUTS-GARDONS	275	262	-4,96%	148	137	-8,03%	53,82%	52,29%
CC DES GORGES DU TARN ET DES GRANDS CAUSSES	140	153	8,50%	110	104	-5,77%	78,57%	67,97%
CC MARGERIDE-EST	284	268	-5,97%	115	118	2,54%	40,49%	44,03%
CC DE LA VALLEE LONGUE ET DU CALBERTOIS EN CE	334	354	5,65%	171	173	1,16%	51,20%	48,87%
CC DU GEVAUDAN	1789	1784	-0,28%	889	878	-1,25%	49,69%	49,22%
CC DES CEVENNES AU MONT-LOZERE	133	126	-5,56%	74	70	-5,71%	55,64%	55,56%
CC DU PAYS DE CHANAC	434	488	11,07%	307	341	9,97%	70,74%	69,88%
<i>Commune de VIALAS</i>	79	77	-2,60%	30	29	-3,45%	37,97%	37,66%
<i>CC non connues</i>	98	125	21,60%	31	13	-138,46%	31,63%	10,40%
Lozère	14 161	14 236	0,53%	7 102	6 952	-2,16%	50,15%	48,83%

° en 2010, il y avait 2 communautés de communes

Source : CCSS et MSA 2010 et 2014

2.2 Structures et compositions familiales

La population allocataire lozérienne se caractérise par une proportion élevée de personnes isolées, 46,32 % (*Graphique 4*). Les familles monoparentales sont proportionnellement moins nombreuses par rapport au niveau national (en Lozère 9,83 % ; au niveau national 16,33 %). La part des couples avec enfants en Lozère est par contre similaire au reste de la France (*Tableau 14*).

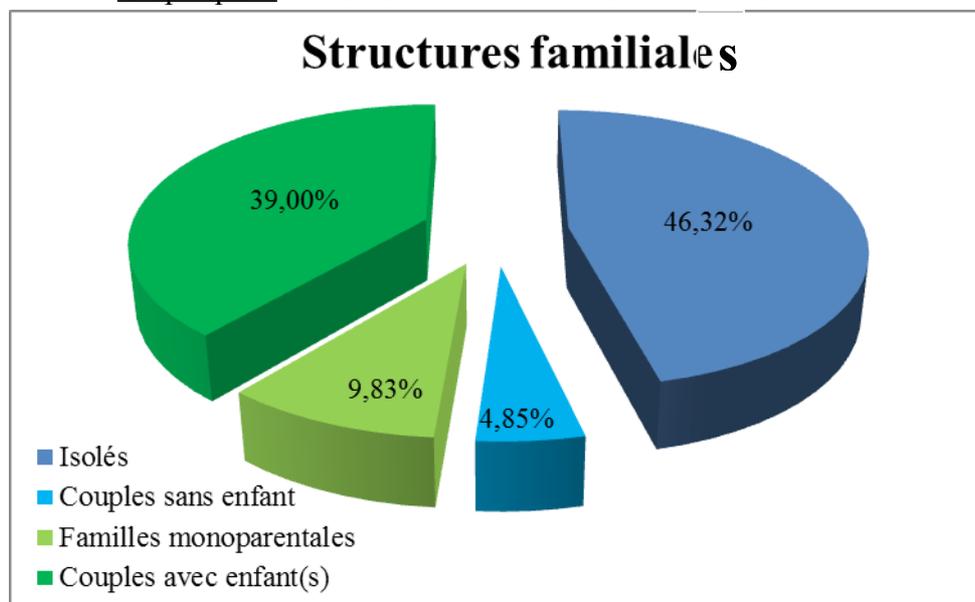
En 2014, seulement 2 parents sont mineurs (données CCSS).

Tableau 14 : Structures familiales des allocataires

	Lozère 2012		Lozère 2014		France 2014	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre total d'allocataires	14 190	100 %	14 236	100 %	12 207 752	100 %
Isolés	6 567	46,28 %	6 594	46,32 %	5 495 791	45,02 %
Couples sans enfant	623	4,39 %	690	4,85 %	597 451	4,89 %
Familles monoparentales	1 367	9,63 %	1 399	9,83 %	1 993 588	16,33 %
Couples avec enfant(s)	5 633	39,70 %	5 553	39,00 %	4 120 922	33,76 %

Source : CCSS et MSA 2012 et 2014

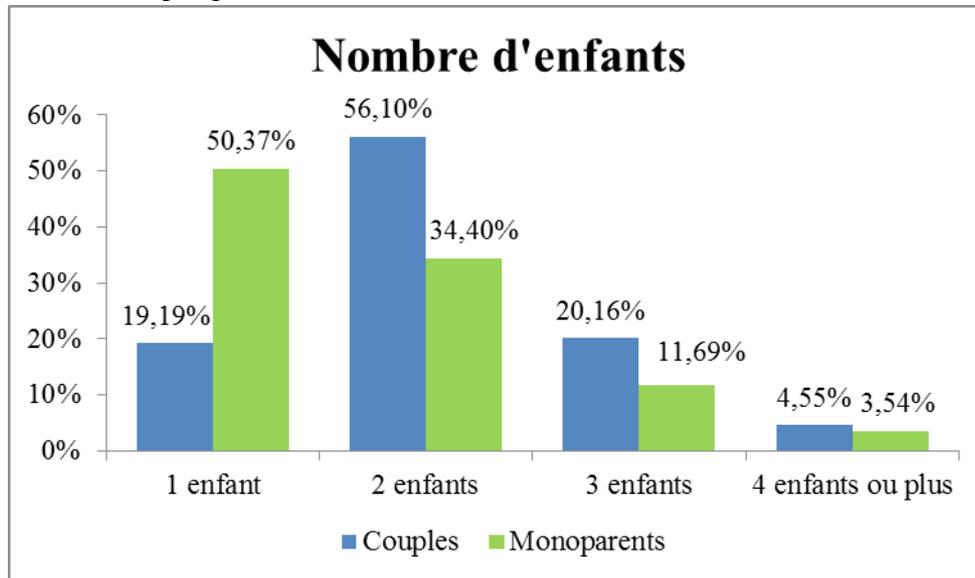
Graphique 4 : Structures familiales des allocataires en 2014



Source : CCSS et MSA 2014

Plus de la moitié (50,37 %) des mono-parents a un seul enfant à charge. Les mono-parents avec 3 enfants et plus sont quant à eux 15,23 % en Lozère (*Graphique 5*).

Graphique 5 : Nombre d'enfants selon la structure familiale



Source : CCSS et MSA 2014

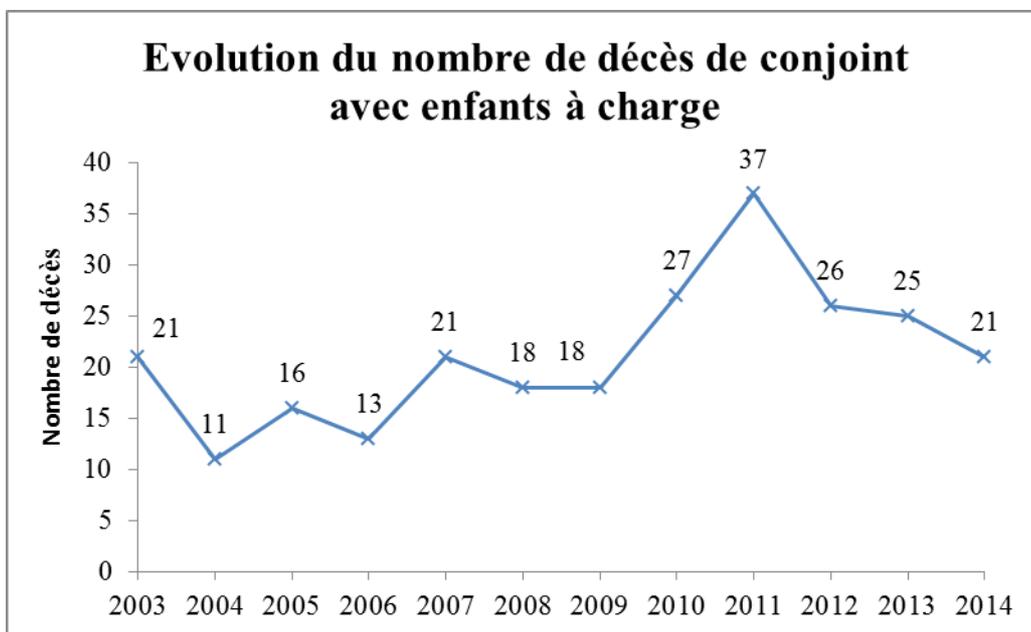
Tableau 15 : Taux de familles monoparentales et taux de familles nombreuses par EPCI en 2014

	Familles avec enfants	Familles mono-parentales	plusFamilles avec 3 enfants ou	Taux de mono-parents	Taux de familles nombreuses
CC AUBRAC - LOT - CAUSSE	448	98	110	21,88%	24,55%
CC DES TERRES D'APCHER	502	74	85	14,74%	16,93%
CC DU HAUT ALLIER	365	74	59	20,27%	16,16%
CC DE L'AUBRAC LOZERIEN	70	9	12	12,86%	17,14%
CC APCHER-MARGERIDE-AUBRAC	397	108	58	27,20%	14,61%
CC FLORAC - SUD LOZERE	417	103	61	24,70%	14,63%
CC DE LA VALLEE DE LA JONTE	134	37	18	27,61%	13,43%
CC DE LA TERRE DE PEYRE	203	30	35	14,78%	17,24%
CC DU CANTON DE CHATEAUNEUF DE RANDON	125	19	18	15,20%	14,40%
CC DU CAUSSE DU MASSEGROS	88	8	18	9,09%	20,45%
CC DE LA TERRE DE RANDON	317	25	60	7,89%	18,93%
CC DES HAUTES TERRES	112	13	22	11,61%	19,64%
CC DU VALDONNEZ	291	42	45	14,43%	15,46%
CC DU GOULET - MONT LOZERE	147	29	20	19,73%	13,61%
CC COEUR DE LOZERE	1352	324	213	23,96%	15,75%
CC DE VILLEFORT	121	28	20	23,14%	16,53%
CC DE LA CEVENNE DES HAUTS-GARDONS	137	42	19	30,66%	13,87%
CC DES GORGES DU TARN ET DES GRANDS CAUSSES	104	26	18	25,00%	17,31%
CC MARGERIDE-EST	118	16	26	13,56%	22,03%
CC DE LA VALLEE LONGUE ET DU CALBERTOIS EN CE	173	45	27	26,01%	15,61%
CC DU GEVAUDAN	878	171	172	19,48%	19,59%
CC DES CEVENNES AU MONT-LOZERE	70	12	18	17,14%	25,71%
CC DU PAYS DE CHANAC	341	51	72	14,96%	21,11%
<i>Commune de VIALAS</i>	29	11	3	37,93%	10,34%
<i>CC non connues</i>	13	4	2	30,77%	15,38%
Lozère	6 952	1 399	1 211	20,12%	17,42%

Source : CCSS et MSA 2014

Entre 2010 et 2013, une très forte augmentation du nombre de décès de conjoint est constatée (*Graphique 6*).

Graphique 6 : Evolution du nombre de décès de conjoint dans des familles allocataires



Source : CCSS

2.3 Le taux d'activité des parents

Les taux d'activité des parents d'enfants de moins de 6 ans et des femmes avec enfant sont supérieurs de 10 points aux taux nationaux. Plusieurs explications peuvent être données :

- faible taux de chômage : 6,2 %
- taux d'offre d'accueil satisfaisant : 50,70 %
- scolarisation des enfants de -2 ans importante : 51,05 %.

Le secteur des Cévennes présente des taux inférieurs au reste du département. Sur ce même territoire, on note un fort taux de bénéficiaires du RSA et un taux de dépendance aux prestations familiales³ important.

Tableau 16 : Taux d'activité des parents en 2014

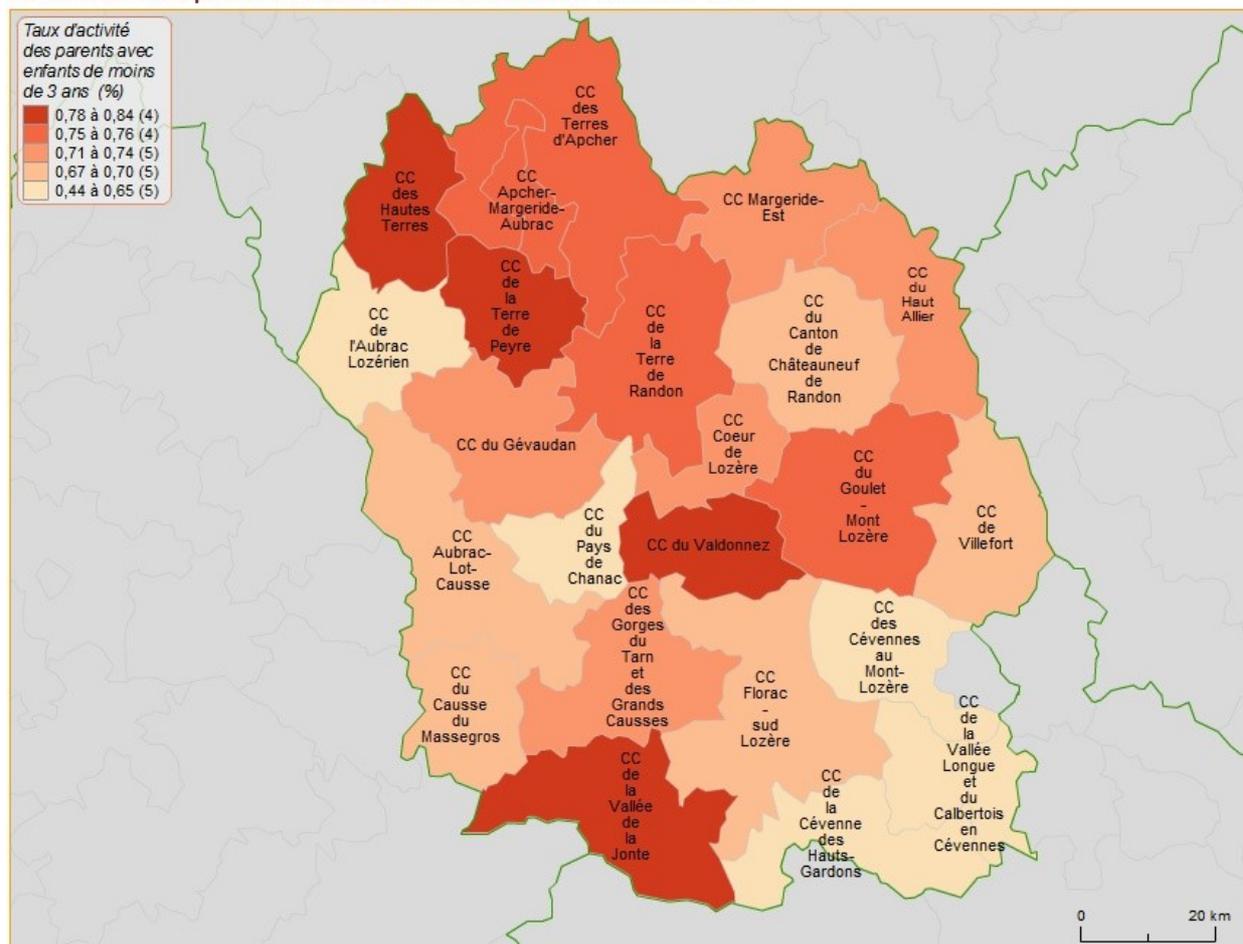
	Taux de parents actifs ³		Taux de femmes actives ³	
	CCSS	CNAF	CCSS	CNAF
Avec enfants de moins de 3 ans	71,3 %	61,7 %	73,5 %	64,4 %
Avec enfants de moins de 4 ans	73,4 %	63,3 %	75,6 %	64,4 %
Avec enfants de moins de 6 ans	76,6 %	66,0 %	78,9 %	68,6 %

Source : CCSS 2014

³ Définition en fin de document

Carte 5 : Taux d'activité des parents CCSS avec enfants de moins de 3 ans

Taux d'activité des parents avec enfants de moins de 3 ans - source : CAF 2014



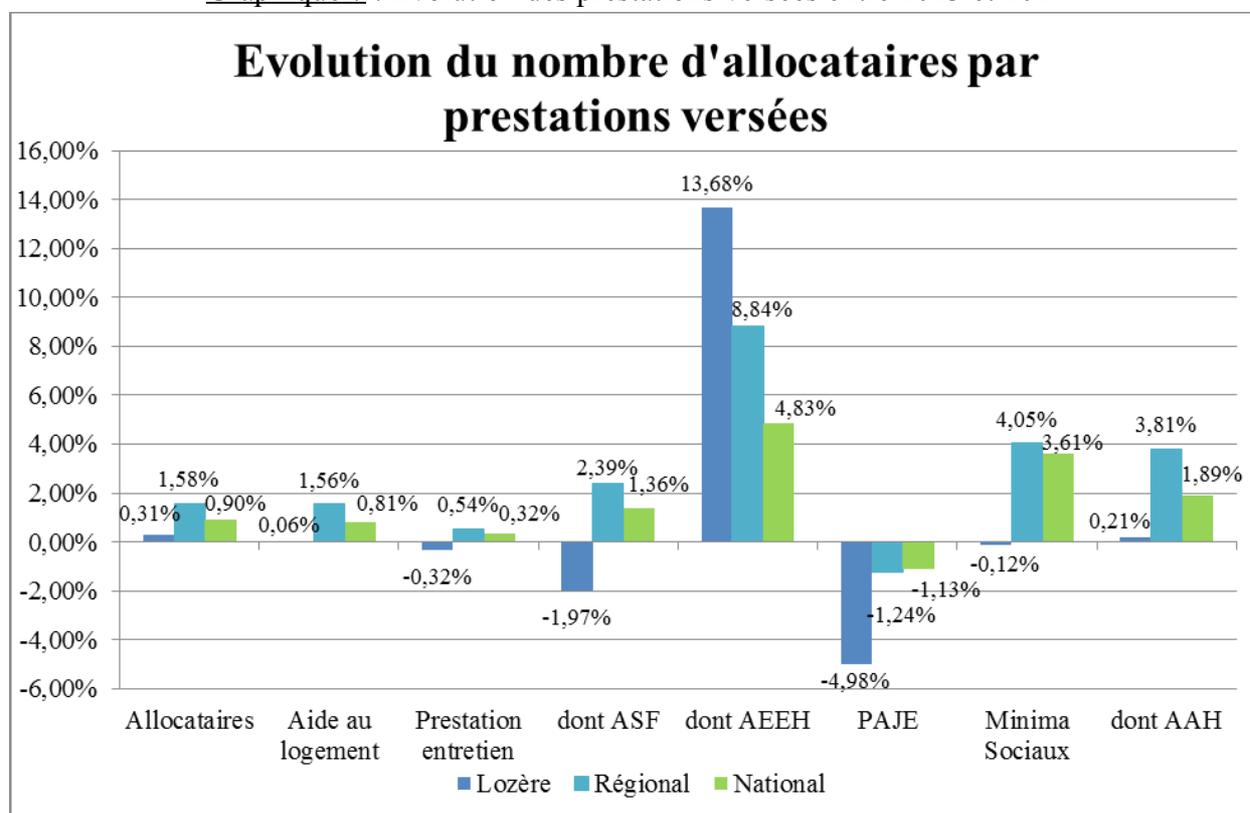
© CGET 2014 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur. — Départements

3. Les prestations précarité, enfance et parentalité

3.1 Evolution des prestations versées

Entre 2013 et 2014, le nombre d'allocataires bénéficiant de prestations d'entretien (-0,32 %) et de minimas sociaux (-0,12 %) a diminué en Lozère (*Graphique 7*). Cette tendance est inversée au niveau régional et national. La PAJE a aussi diminué de -4,98 % en Lozère, de -1,24 % au niveau régional et de -1,13 % au niveau national. Le nombre d'allocataires bénéficiant de l'aide au logement a faiblement augmenté (0,06 % contre 1,56 % au niveau régional et 0,81 % au niveau national). Seule l'AEEH a fortement augmenté en Lozère avec 13,68 % bénéficiaires de plus. Cette augmentation est plus forte qu'au niveau régional (8,84 %) et national (4,83 %).

Graphique 7 : Evolution des prestations versées entre 2013 et 2014



Source : CCSS

La CCSS verse des prestations légales (*Tableau 17*). Les allocations familiales représentent la plus grosse part des prestations avec 10 820 178 € pour l'année 2014. 4 438 allocataires en bénéficient. Malgré la diminution du nombre de bénéficiaires, la prestation complément mode de garde a augmenté en montant (+12,7 %). Il y a donc davantage de bénéficiaires dont les revenus sont inférieurs au 1^{er} plafond.

NB : le droit au CMG est différent en fonction des 3 plafonds prévus par la réglementation.

Tableau 17 : Montant et nombre de bénéficiaires par prestation en 2014

Nature de prestation	Montant			Nombre de bénéficiaires		
	2013	2014	Evolution en %	2013	2014	Evolution en %
Education et entretien des enfants	14 275 524 €	14 627 567 €	2,5 %	-	-	-
dont allocations familiales (AF)	10 600 018 €	10 820 178 €	2,1 %	4 429	4 438	0,2 %
dont complément familial (CF)	1 371 446 €	1 447 410 €	5,5 %	702	720	2,6 %
dont allocation de soutien familial (ASF)	637 322 €	687 639 €	7,9 %	406	398	-1,97 %
dont allocation journalière de présence parentale (AJPP)	52 498 €	32 825 €	-37,5 %	9	6	-33,3 %
dont allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 614 240 €	1 639 516 €	1,6 %	2 586	2 594	0,3 %
Prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE)	10 507 240 €	10 816 249 €	2,9 %	1 987	1 890	-4,9 %
dont prime à la naissance	524 279 €	521 261 €	-0,6 %	-	-	-
dont allocation de base	3 806 505 €	3 708 118 €	-2,6 %	1 681	1 603	-4,6 %
dont complément d'activité	2 111 591 €	2 004 200 €	-5,1 %	559	552	-1,3 %
dont complément mode de garde	4 064 865 €	4 582 669 €	12,7 %	792	752	-5,1 %
Aide au logement	16 147 400 €	16 386 636 €	1,5 %	-	-	-
dont Allocation logement à caractère familial (ALF)	3 331 060 €	3 248 817 €	-2,5 %	1 179	1 148	-2,6 %
dont Allocation Logement à caractère Social (ALS)	6 611 016 €	6 766 089 €	2,3 %	3 435	3 463	0,8 %
dont Aide Personnalisée au logement (APL)	6 009 905 €	6 181 805 €	2,9 %	2 389	2 396	0,3 %
dont Allocation de Logement Temporaire	195 419 €	189 926 €	-2,8 %	-	-	-
Allocations en faveur des handicapés	16 867 146 €	17 208 224 €	2,0 %	-	-	-
dont Allocation adultes handicapés (AAH)	16 248 085 €	16 592 748 €	2,1 %	2 422	2 427	0,2 %
dont Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	619 062 €	615 476 €	-0,6 %	190	216	13,6 %
Revenu de Solidarité Active	5 932 106 €	6 409 723 €	8,1 %	1 395	1 433	2,7 %
dont Revenu de solidarité active - Département	4 507 610 €	4 885 615 €	8,4 %	-	-	-
dont Revenu de solidarité active - Etat	1 208 553 €	1 319 536 €	9,2 %	-	-	-
dont Primes RMI RSA	215 943 €	204 572 €	-5,3 %	-	-	-

Source : CCSS 2013 et 2014

3.2 Les prestations précarité

Le RSA

La CCSS compte 1 691 foyers bénéficiaires du RSA (1 433 pour la CCSS et 258 pour la MSA), soit 11,9 % des foyers allocataires, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale (18,2 %). 3 248 personnes sont couvertes par le RSA en Lozère (*Tableau 18*).

La répartition par composante est la suivante :

- près de la moitié des bénéficiaires perçoit le RSA socle seul,
- près de 3 bénéficiaires sur 10 reçoivent le RSA activité seul,
- près de 2 sur 10 cumulent les deux composantes.

Parmi eux, 6,62 % perçoivent la majoration pour isolement.

Tableau 18 : Nombre de bénéficiaires du RSA en 2014

		Lozère		France métropolitaine	
Foyer bénéficiaires du RSA socle seul	avec majoration isolement	59	3,49 %	183 372	8,24 %
	sans majoration isolement	785	46,42 %	1 239 146	55,65 %
Foyer bénéficiaires du RSA activité seul	avec majoration isolement	34	2,01 %	44 910	2,02 %
	sans majoration isolement	512	30,28 %	490 831	22,04 %
Foyer bénéficiaires du RSA socle et activité	avec majoration isolement	19	1,12 %	23 163	1,04 %
	sans majoration isolement	282	16,68 %	245 136	11,01 %
Nombre de bénéficiaires du RSA		1 691	100,00 %	2 226 558	100,00 %
Nombre de personnes couvertes		3 248	-	4 728 831	-

Source : CCSS et MSA 2014

Depuis la création de la prestation, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 30,98 % en Lozère contre 28,98 % pour la France métropolitaine (*Tableau 19*).

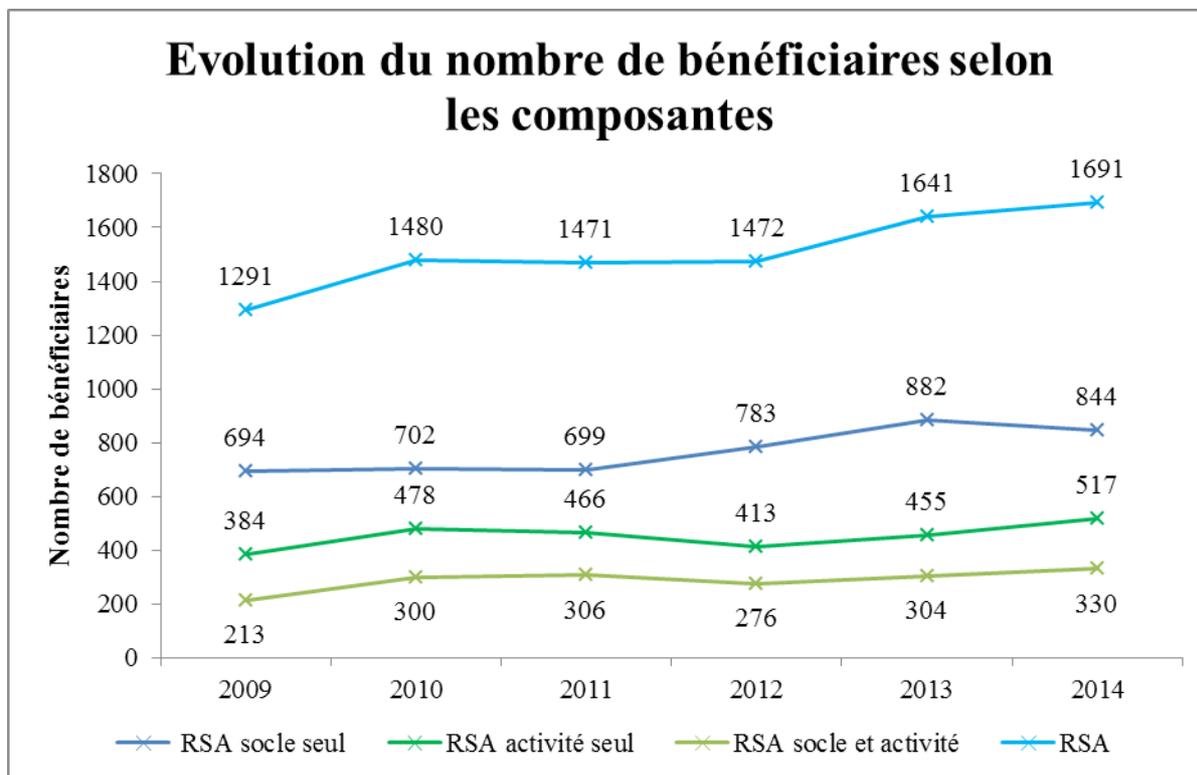
Tableau 19 : Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2009

Nombre de bénéficiaires du RSA		2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2009-2014
Lozère	CCSS	1 144	1 266	1 239	1 234	1 395	1 433	+ 25,26 %
	MSA	147	214	232	238	246	258	+ 75,51 %
	Total	1 291	1 480	1 471	1 472	1 641	1 691	+ 30,98 %
France Métropolitaine	CAF	1 697 357	1 797 712	1 834 756	1 930 353	2 066 716	2 187 480	+ 28,88 %
	MSA	28 934	35 790	34 917	33 876	34 218	39 078	+ 35,06 %
	Total	1 726 291	1 833 502	1 869 673	1 964 229	2 100 934	2 226 558	+ 28,98 %

Source : CCSS et MSA

Après avoir été stable, le nombre de bénéficiaires augmente en Lozère depuis 2012 (Tableau 19 & Graphique 8). Sa progression est surtout très marquée au niveau de la MSA (+75,51%).

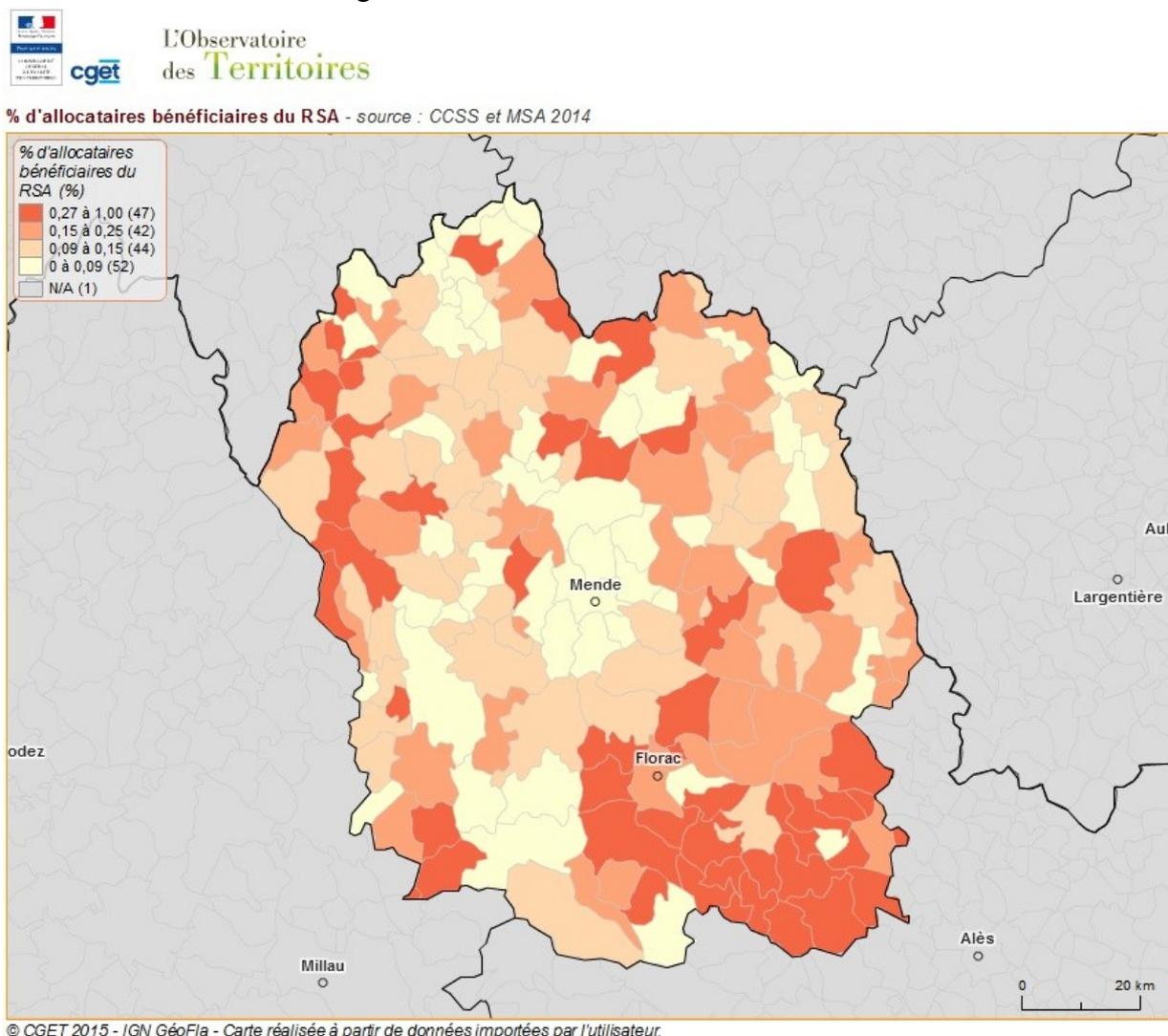
Graphique 8 : Evolution du nombre de bénéficiaires en Lozère selon les composantes depuis 2009



Source : CCSS et MSA

Les communes du sud-est de la Lozère et quelques communes du nord-ouest présentent un fort taux de foyers bénéficiaires du RSA parmi la population allocataires (*Carte 6*).

Carte 6 : Pourcentage d'allocataires bénéficiaires du RSA en Lozère en 2014



Les allocataires à bas revenus

Près de 31 % des allocataires sont considérés à bas revenus⁴ en Lozère, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (33,22 %). La population couverte à bas revenus s'élève à 9 240 personnes (*Tableau 20*).

Pour 2014, le seuil de bas revenus CNAF est fixé à 1028 €.

Tableau 20 : Population allocataire à bas revenus en 2014

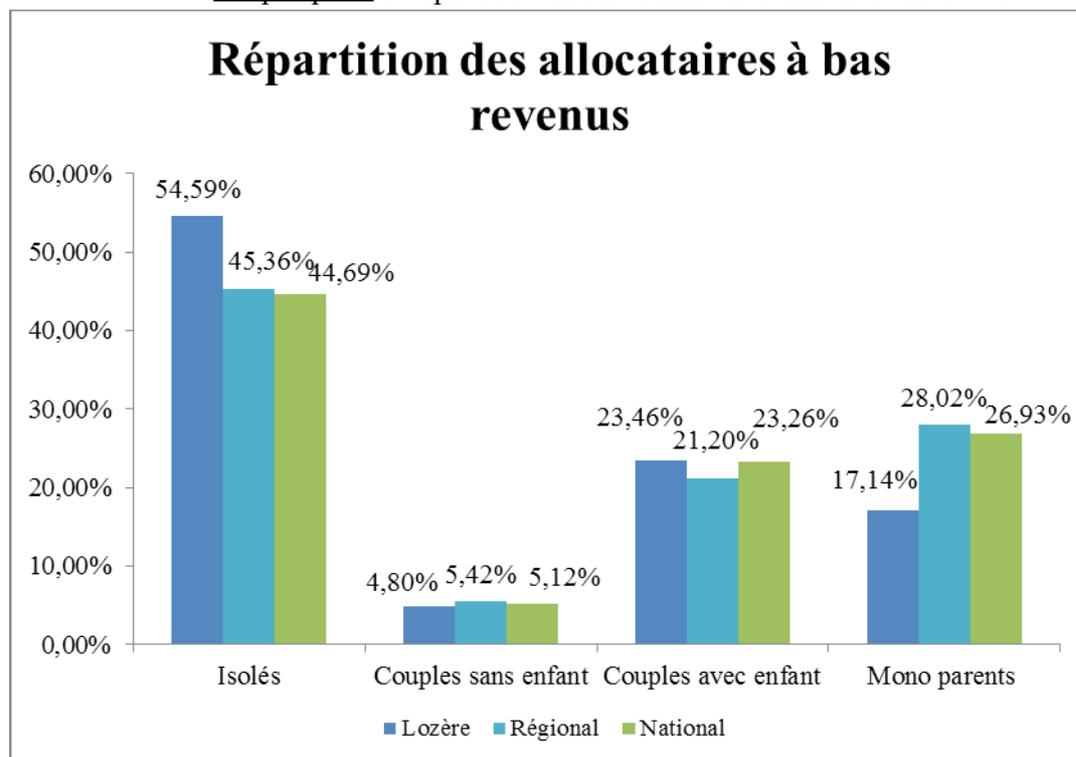
⁴ Définition en fin de document

	Lozère			France Métropolitaine		
	CAF	MSA	Total	CAF	MSA	Total
Allocataires à bas revenus	3 497	978	4 475	3 893 179	161 827	4 055 006
Population couverte à bas revenus	7 049	2 191	9 240	8 962 604	391 916	9 354 520
Part des allocataires à bas revenus	27,95 %	44,64 %	31,43 %	32,95 %	41,16 %	33,22 %
Part des personnes couvertes à bas revenus	23,56 %	52,44 %	27,10 %	28,81 %	37,38 %	29,09 %

Source : CCSS et MSA 2014

En Lozère, les allocataires à bas revenus sont, plus qu'ailleurs, majoritairement des personnes isolées. A contrario, la part des familles monoparentales parmi les allocataires à bas revenus est moins élevée par rapport au national (*Graphique 9*).

Graphique 9 : Répartition des allocataires à bas revenus en 2014



Source : CCSS et MSA 2014

La précarité des enfants

3 130 enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille allocataire à bas revenus, soit 24,52 % des enfants de cette classe d'âge. Pour chaque classe d'âge, le taux d'enfants concernés est inférieur aux taux constatés au niveau national (*Tableau 21*).

Tableau 21 : Enfants résidant dans les familles allocataires à bas revenus en 2014

		0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-15 ans	16-17ans
Lozère	Enfants à bas revenus	395	498	1042	800	395
	Part des enfants à bas revenus	19,87 %	24,33 %	23,49 %	29,51 %	19,87 %
France Métropolitaine	Enfants à bas revenus	565 842	634 459	1 190 239	827 258	565 842
	Part des enfants à bas revenus	25,76 %	29,82 %	27,41 %	30,21 %	25,76 %

Source : CCSS et MSA 2014

La dépendance des allocataires aux prestations familiales

La dépendance aux prestations est beaucoup moins prononcée en Lozère (*Tableau 22*) par rapport au Languedoc-Roussillon (moins 9 points) ou à la France (moins 4 points).

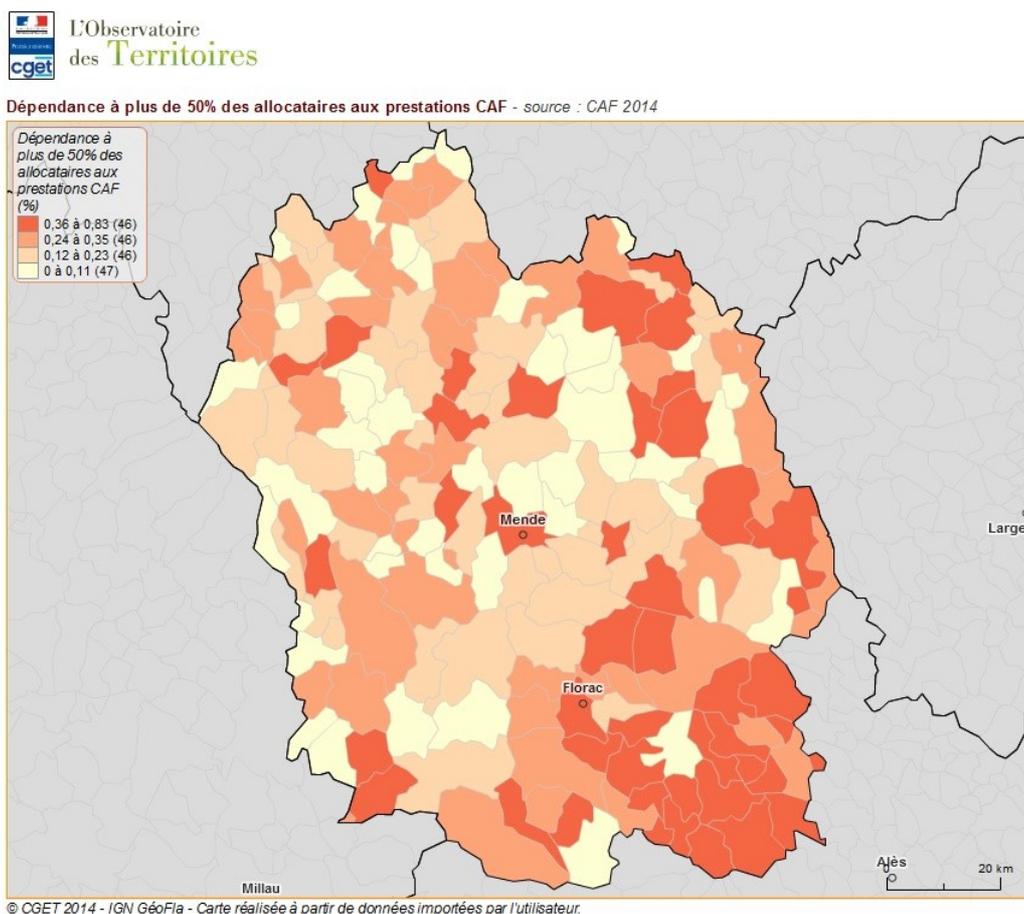
Tableau 22 : Dépendance des allocataires aux prestations CAF en 2014

		Dépendance à plus 50 %	dont dépendance à 100 %	Part des allocataires dans le champ dépendant à plus de 50 %	Part des allocataires dans le champ dépendant à 100 %
Lozère	<i>CCS</i>	2 651	1 358	30,94 %	15,85 %
	<i>MSA</i>	296	82	29,72 %	8,23 %
	Total	2 947	1 440	30,81 %	15,05 %
Régional	<i>CAF</i>	167 669	104 100	40,21 %	24,97 %
	<i>MSA</i>	4 681	1 453	29,66 %	9,21 %
	Total	172 350	105 553	39,83 %	24,39 %
France Métropolitaine	<i>CAF</i>	2 696 659	1 623 008	32,63 %	19,64 %
	<i>MSA</i>	50 535	18 873	22,32 %	8,34 %
	Total	2 747 194	1 641 881	32,36 %	19,34 %

Source : CCSS et MSA 2014

Les allocataires dépendant à plus de 50 % sont surtout situés dans le sud-est de la Lozère (*Carte 7*). Comme précisé précédemment, c'est aussi sur ce secteur qu'il y a le plus grand nombre de bénéficiaires du RSA.

Carte 7 : Dépendance à plus de 50 % des allocataires aux prestations CAF en 2014 (données CCSS uniquement)



3.3 Les prestations liées au handicap

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

La Lozère compte 2 578 bénéficiaires de l'AAH fin 2014, soit près de 18 % du fichier allocataires de la CCSS et de la MSA. Ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale avec 8,24 % (Tableau 23). Cette atypie s'explique par la tradition lozérienne d'accueil d'enfants et d'adultes en situation de handicap et la présence sur le territoire d'un réseau développé d'établissements pour personnes en situation de handicap (1^{ère} activité économique du département). La CCSS gère ainsi 0,25 % des dossiers d'AAH des CAF au plan national, alors qu'elle ne couvre que 0,11 % des allocataires de France.

Les bénéficiaires de cette prestation sont en progression continue en Lozère (+12,09 % sur 5 ans), mais à un rythme inférieur à celui qui est constaté au niveau national (+17,92 %).

Tableau 23 : Nombre de bénéficiaires de l'AAH depuis 2009

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2009-2014
Lozère	2 300	2 421	2 481	2 574	2 577	2 578	+ 12,09 %

France Métropolitaine	853 950	884 839	925 306	964 944	989 618	1 006 938	+ 17,92 %
-----------------------	---------	---------	---------	---------	---------	-----------	-----------

Source : CCSS et MSA

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Au vu des données ci-dessous, on observe un faible nombre de bénéficiaires de l'AEEH. La majorité a entre 6 et 11 ans (41 %). Aussi, au regard de ces données, les enfants et jeunes ouvrant droit à cette prestation sont dispersés sur les différentes communautés de communes du département. Toutefois, la plupart résident sur les communautés de communes Terres d'Apcher, Haut Allier, Cœur de Lozère et Gévaudan.

Tableau 24 : Nombre de bénéficiaires de l'AEEH en 2014

	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 20 ans	Total
CC AUBRAC-LOT-CAUSSE	NC	NC	NC	8	NC	NC	18
CC DES TERRES D'APCHER	NC	NC	14	NC	NC	NC	23
CC DU HAUT ALLIER	NC	5	NC	8	NC	5	23
CC DE L'AUBRAC LOZERIEN	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC APCHER-MARGERIDE-AUBRAC	NC	NC	6	5	NC	NC	16
CC FLORAC - SUD LOZERE	NC	NC	NC	NC	NC	NC	8
CC DE LA VALLEE DE LA JONTE	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC DE LA TERRE DE PEYRE	NC	NC	7	NC	NC	NC	9
CC DU CANTON DE CHATEAUNEUF DE RANDON	NC	NC	NC	NC	NC	NC	5
CC DU CAUSSE DU MASSEGROS	NC	NC	NC	NC	NC	NC	5
CC DE LA TERRE DE RANDON	NC	NC	NC	5	NC	NC	14
CC DES HAUTES TERRES	NC	NC	NC	NC	NC	NC	5
CC DU VALDONNEZ	NC	NC	NC	NC	NC	NC	5
CC DU GOULET - MONT LOZERE	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC COEUR DE LOZERE	NC	5	21	10	7	6	53
CC DE VILLEFORT	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC DE LA CEVENNE DES HAUTS-GARDONS	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC DES GORGES DU TARN ET DES GRANDS CAUSSES	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC MARGERIDE-EST	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC DE LA VALLEE LONGUE ET DU CALBERTOIS EN CE	NC	NC	NC	NC	NC	NC	6
CC DU GEVAUDAN	NC	NC	17	NC	NC	6	34
CC DES CEVENNES AU MONT-LOZERE	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC DU PAYS DE CHANAC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	9
Commune de VIALAS	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC non connues	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Lozère	10	21	104	63	24	32	254

Source : CCSS et MSA

Service des Ressources Humaines

NC : Non communicable, les données inférieures à 5 ne peuvent pas être diffusées.

On dénombre 3 699 bénéficiaires de minimas sociaux en Lozère, ce qui représente 25,98 % des allocataires (*Tableau 25*). Cette proportion est supérieure de près de 4 points à celle observée pour la France métropolitaine.

NB : pour l'année 2014, on dénombre pour la CCSS de la Lozère 1003 bénéficiaires du RSA socle seul ou socle et activité cumulés ainsi que 2427 bénéficiaires de l'AAH.

Tableau 25 : Nombre de bénéficiaires de minimas sociaux en 2014

	Lozère	France Métropolitaine
Nombre de bénéficiaires de minimas sociaux	3 699	2 693 392
Nombre d'allocataires	14 236	12 207 752
Part des minima sociaux au sein de la population allocataire	25,98 %	22,06 %

Source : CCSS et MSA 2014

Remarque : les minimas sociaux sont définis au sens CAF/MSA. Les minimas sociaux concernent les bénéficiaires du RSA socle, cumulé ou non avec le RSA activité et les bénéficiaires de l'AAH. Les bénéficiaires du RSA activité seul ne sont pas pris en compte tout comme les bénéficiaires du minimum vieillesse, par exemple.

4. Les offres de service en direction de l'enfance et de la jeunesse

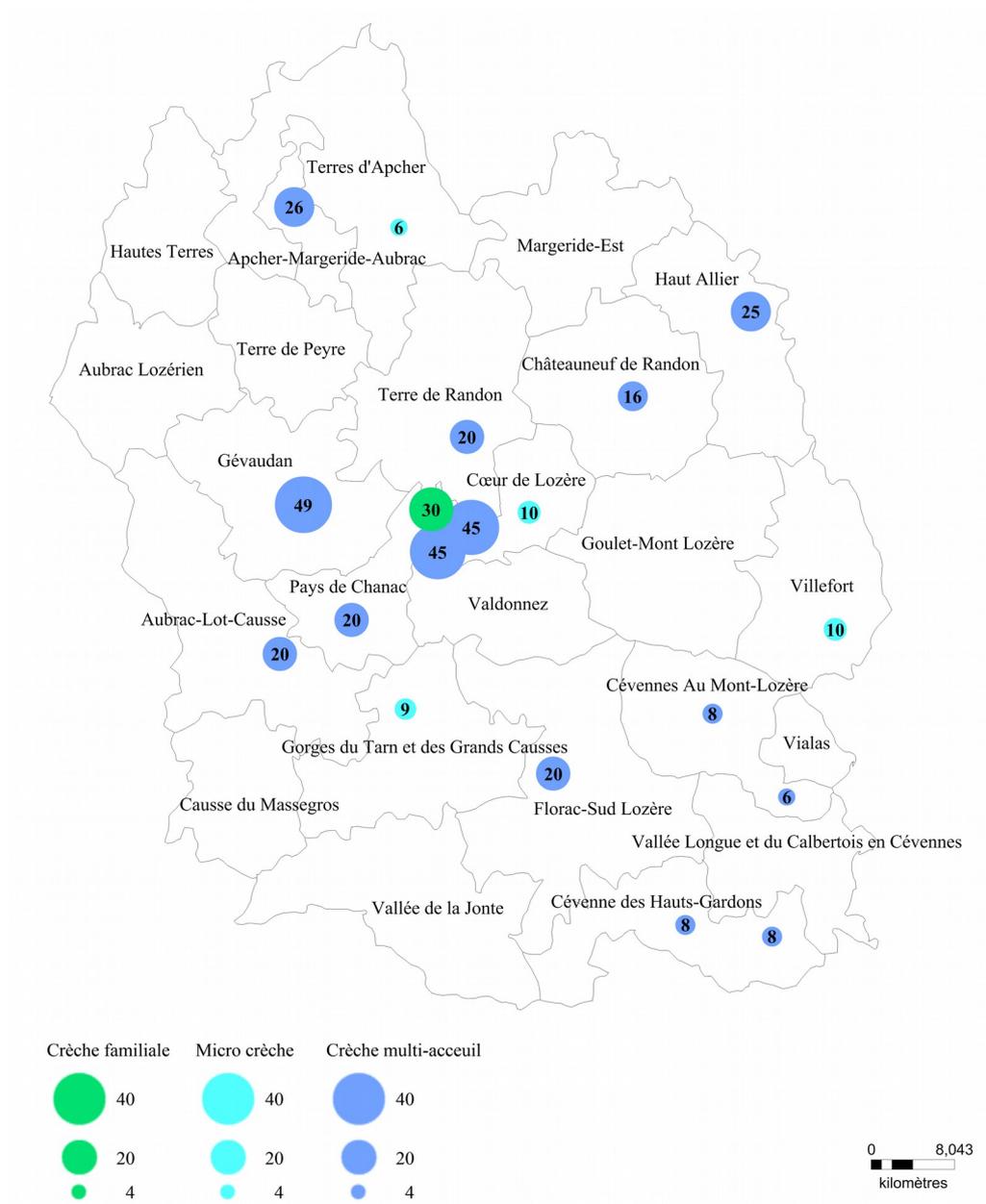
4.1 L'offre d'accueil du jeune enfant en EAJE et par les assistantes maternelles

4.1.1. L'accueil collectif

Implantation des crèches

Carte 8 : Implantation des crèches en Lozère en 2014

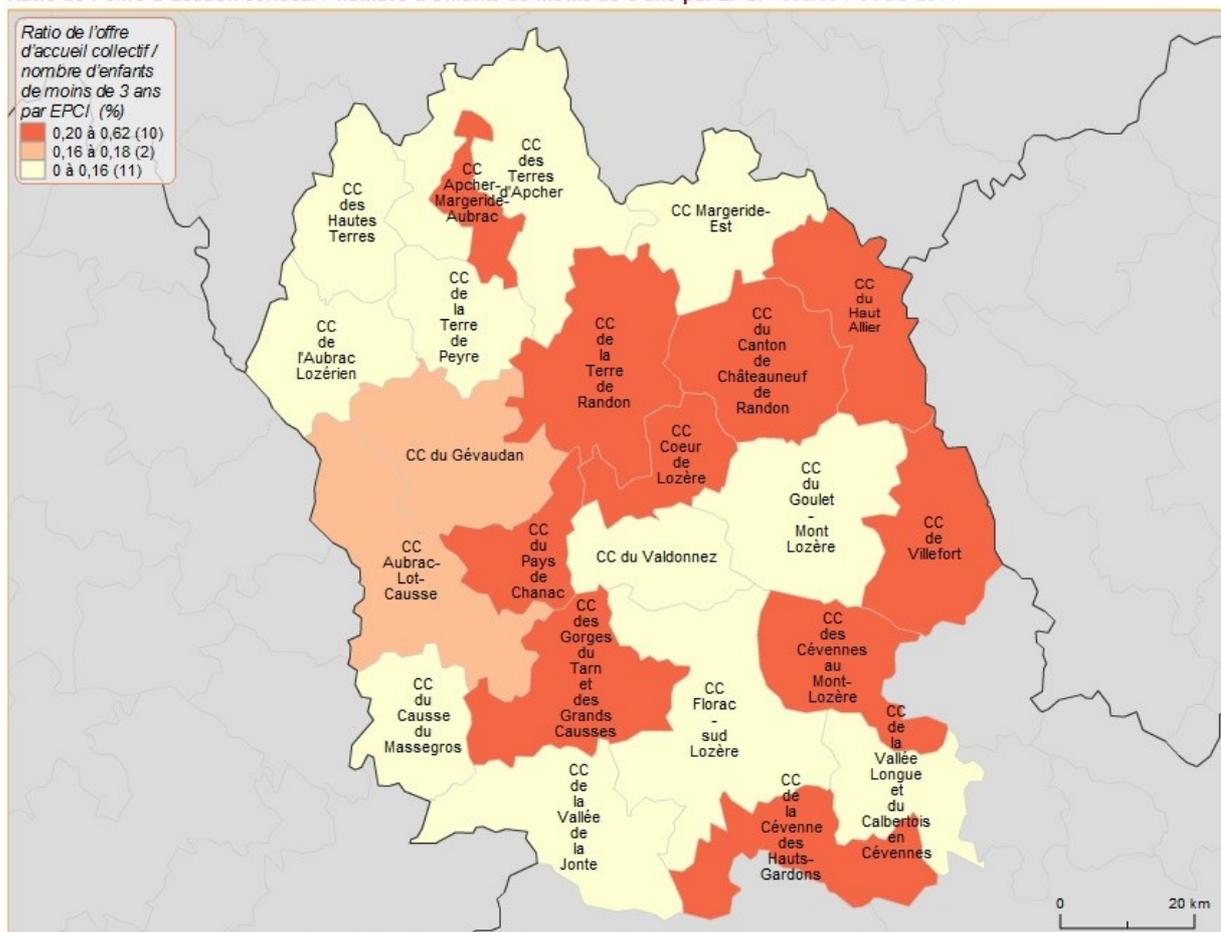
Source : C
CSS
12



communautés de communes ont une capacité d'accueil collectif supérieure à la moyenne nationale (16,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) et 10 communautés de communes ont une capacité supérieure à la moyenne départementale (19,2 places pour 100 enfants) (Carte 9).

Carte 9 : Ratio de l'offre d'accueil collectif / nombre d'enfants de moins de 3 ans par EPCI

Ratio de l'offre d'accueil collectif / nombre d'enfants de moins de 3 ans par EPCI - source : CCSS 2014



© CGET 2014 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : CCSS 2014

L'activité des structures d'accueil de la petite enfance

Tableau 26 : Nombre d'heures d'accueil de la petite enfance (heures réalisées)

	Nombre d'heures d'accueil
2012	533 143 h
2013	562 337 h
2014	507 330 h
2015	547 639 h

Source : CCSS

Entre 2012 et 2015, le nombre d'heures d'accueil a augmenté de 2,7 %.

Le taux d'occupation des structures oscille de 40 à 75 %. En 2015, le taux moyen d'occupation des structures est de 58 %, il est de 63 % au niveau national.

Il convient de prendre en considération que peu de structures ont sollicité un agrément modulé, aussi cette comparaison des taux est à relativiser. Le nombre d'enfants accueillis est de 861 en 2014 soit 2,3 enfants par place en accueil collectif.

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des familles, la CNAF a fixé pour objectif aux CAF de veiller à la réservation de places aux familles ayant des revenus modestes. L'indicateur est : les EAJE doivent accueillir 10 % des familles ayant une contribution familiale inférieure à 1 € par heure. En Lozère ce taux est de 36,6 % en 2014. Toutes les structures répondent à cette exigence.

L'accueil des enfants en situation de handicap : seules 2 structures ont déclaré avoir accueilli en 2014 des enfants en situation de handicap alors que 27 enfants de moins de 6 ans ouvrent droit à l'AEEH.

Financement des structures collectives (crèches)

En 2014, 4 structures ont présenté un compte de résultat déficitaire. Parmi elles, seule une structure associative a présenté un déficit important.

Tableau 27 : Le financement des structures en 2014

Familles	CCSS	Communes ou Communauté de communes	MSA	Département	Divers
17,8 %	38 %	30%	2,5 %	3,1 %	8,6 %

Le prix moyen de revient par place agréée en 2014 est de 12 308 €. Le prix moyen payé par les familles est de 1,38 €/h.

Les dépenses engagées par les communes sont partiellement compensées par les financements attribués par la CCSS et la MSA au titre des Contrats Enfance Jeunesse (environ 510000 €).

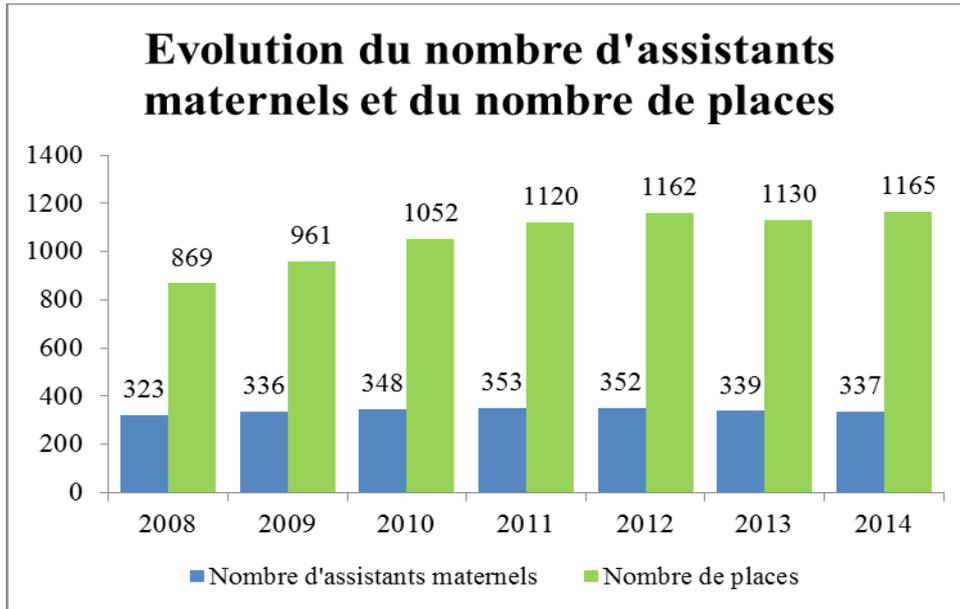
4.1.2. L'accueil individuel

Les assistants maternels

En 2014, 337 assistantes maternelles offrent 1165 places. Depuis 2008, le nombre d'assistants maternels a évolué de 4,33 % alors que le nombre de places a augmenté de 33,49 %, du fait d'une évolution réglementaire qui leur a permis de passer de 3 places à 4 dans le cadre de leur agrément (*Graphique 10*).

Graphique 10 : Evolution du nombre d'assistants maternels et du nombre de places

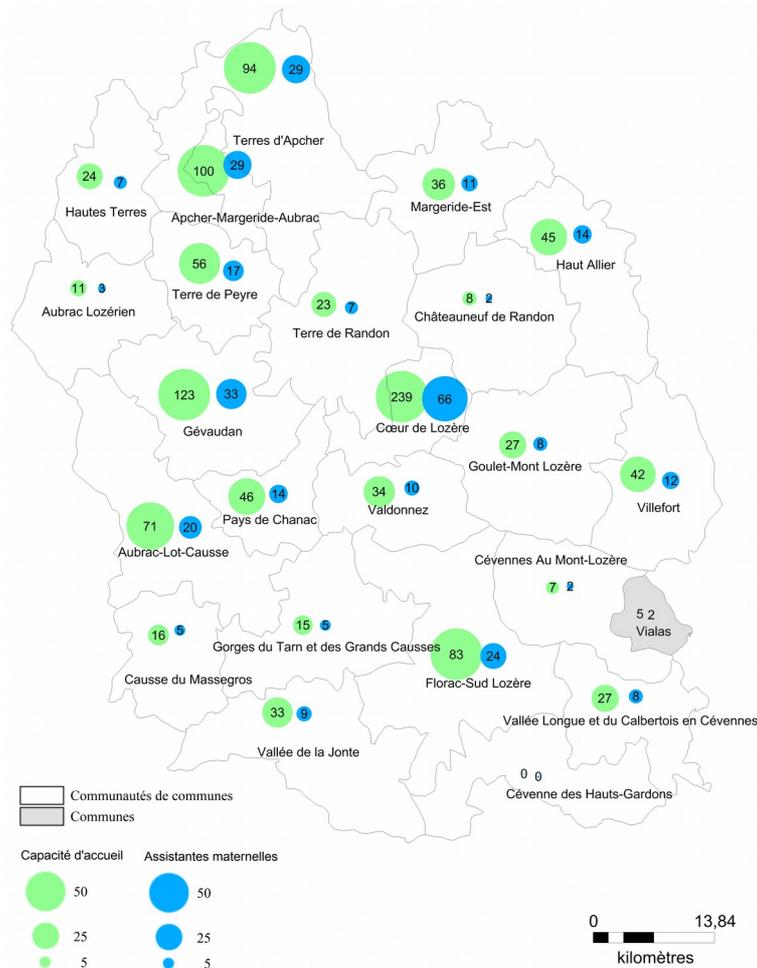
Source
1



: Conseil

départemental

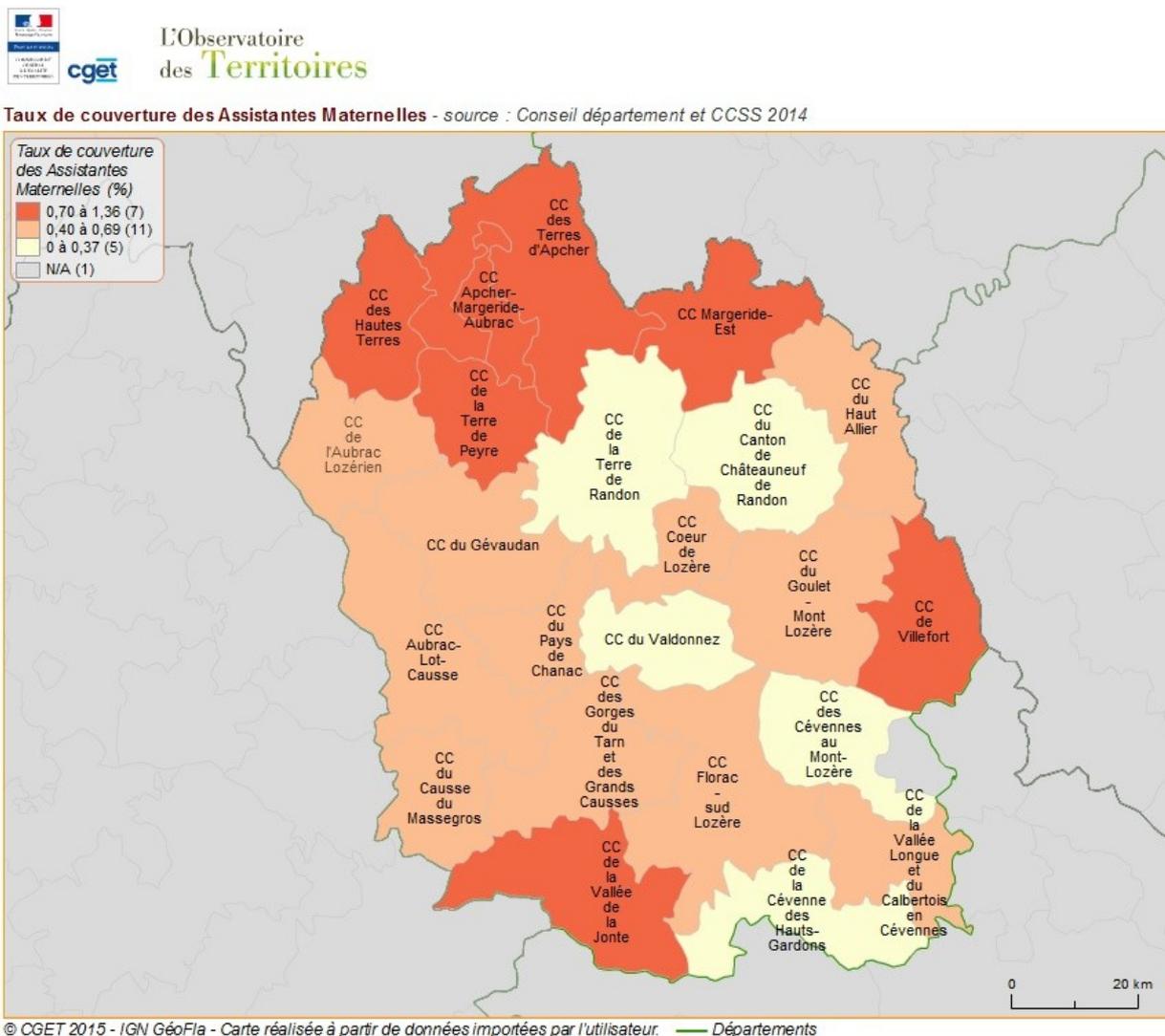
Carte 10 : Répartition de l'offre d'accueil individuel sur le département en 2014



Source : Conseil départemental

L'offre théorique d'accueil est de 58 places pour 100 enfants de moins de trois ans. Au niveau national ce taux est de 32,9 places pour 100 enfants. Mais en novembre 2014, seulement 783 familles ont employé un assistant maternel pour la garde de 902 enfants alors que la capacité d'accueil est de 1165 places agréées. L'écart entre le nombre de places occupées et le nombre de places agréées peut s'expliquer par le fait que certaines assistantes maternelles font le choix de conserver leur agrément mais n'accueillent pas d'enfants.

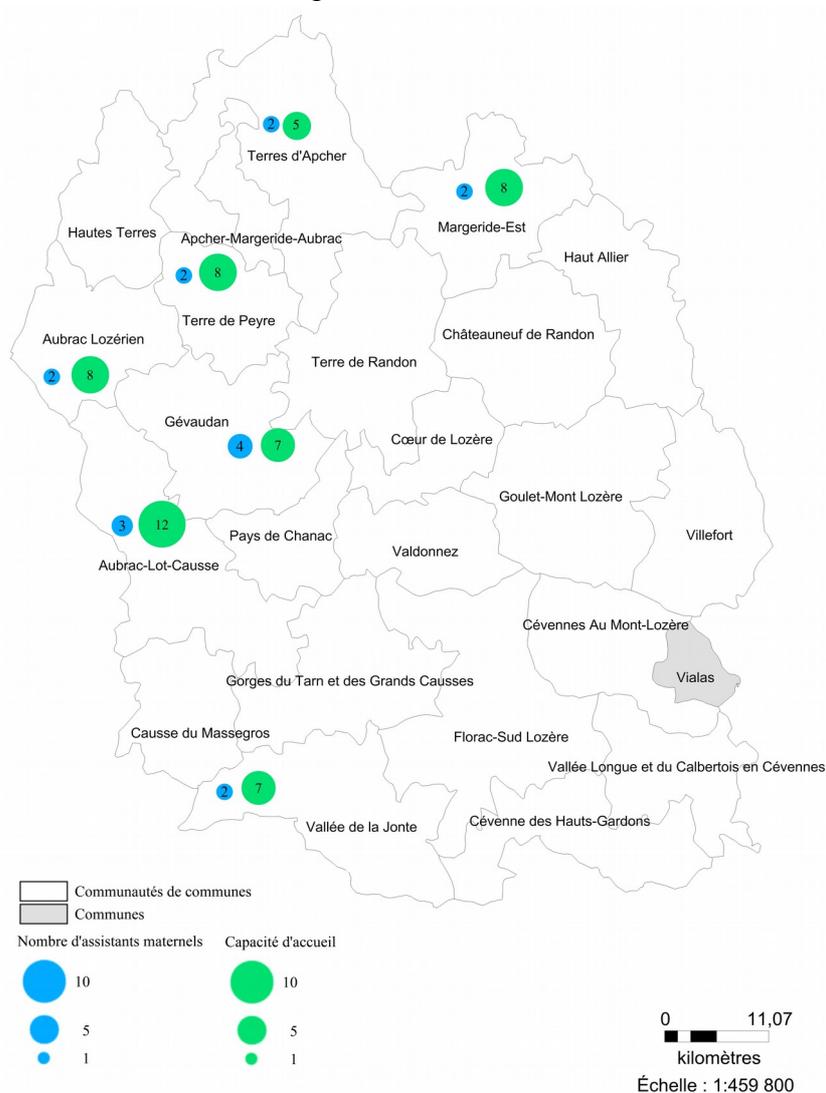
Carte 11 : Taux de couverture des assistantes maternelles en 2014



Sur certaines communautés de communes, plusieurs assistants maternels se sont regroupés en MAM (Maison d'Assistants Maternels). En 2014, sur le département, 7 structures MAM existent ; 17 assistants maternels qui offrent 55 places en assurent le fonctionnement.

Face au développement des MAM ces dernières années, la CNAF a souhaité mettre en place un accompagnement. Par conséquent, à compter de 2016, les MAM installées depuis le 1^{er} janvier recevront le soutien de la CCSS (expertise en diagnostic territorial, définition du budget, compétences du référent MAM, charte qualité, aide au démarrage).

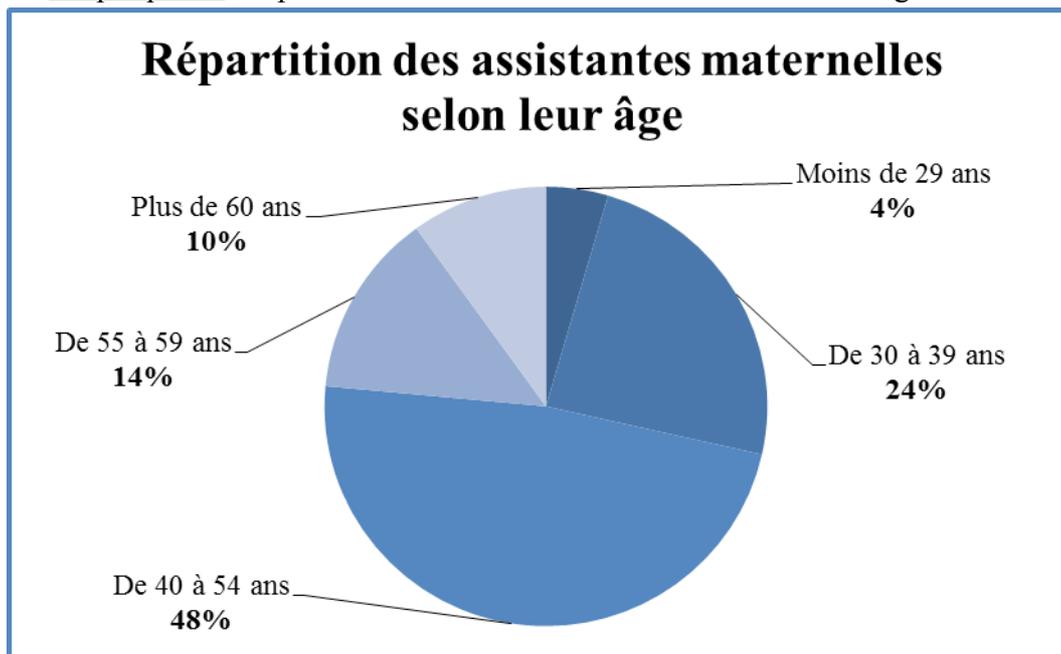
Carte 12 : Implantation des MAM en 2014



Source : Conseil départemental

Le maintien de l'offre de service en assistantes maternelles doit être suivie et notamment en anticipant les départs à la retraite : 10 % des assistantes maternelles ont plus de 60 ans et 32 % ont entre 50 et 59 ans (Graphique 11). En comparaison avec le national, le pourcentage d'assistantes maternelles de plus de 50 ans est légèrement plus élevé (Tableau 28).

Graphique 11: Répartition des assistantes maternelles selon leur âge en 2014



Source : CNT PAJEMPLOI

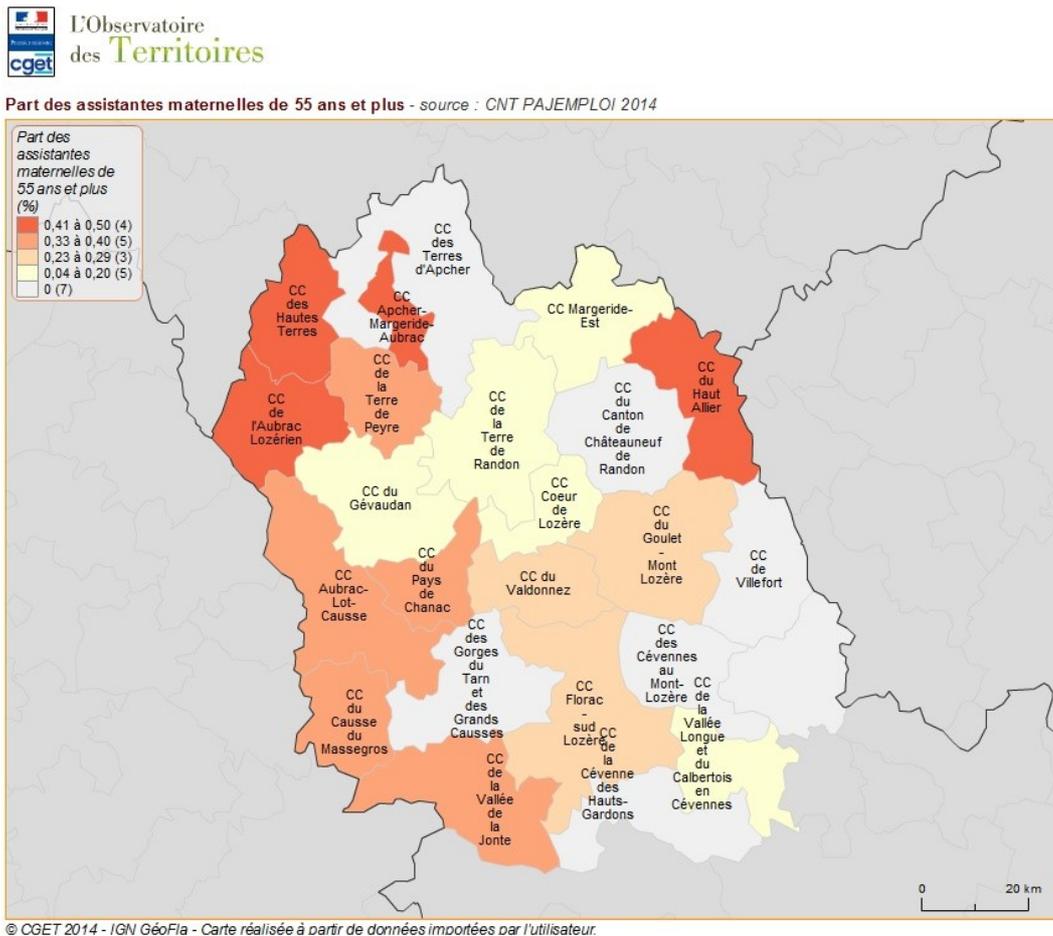
Tableau 28 : Répartition des assistantes maternelles selon leur âge en 2014

	Lozère		France Métropolitaine
Moins de 29 ans	10	4,53 %	3,36 %
De 30 à 34 ans	18	8,14 %	8,05 %
De 35 à 39 ans	35	15,84 %	12,43 %
De 40 à 44 ans	29	13,12 %	17,50 %
De 45 à 49 ans	37	16,74 %	17,81 %
De 50 à 54 ans	40	18,10 %	16,93 %
De 55 à 59 ans	30	13,57 %	14,82 %
Plus de 60 ans	22	9,96 %	9,10 %
Total	221	100,00 %	100,00 %

Source : CNT PAJEMPLOI

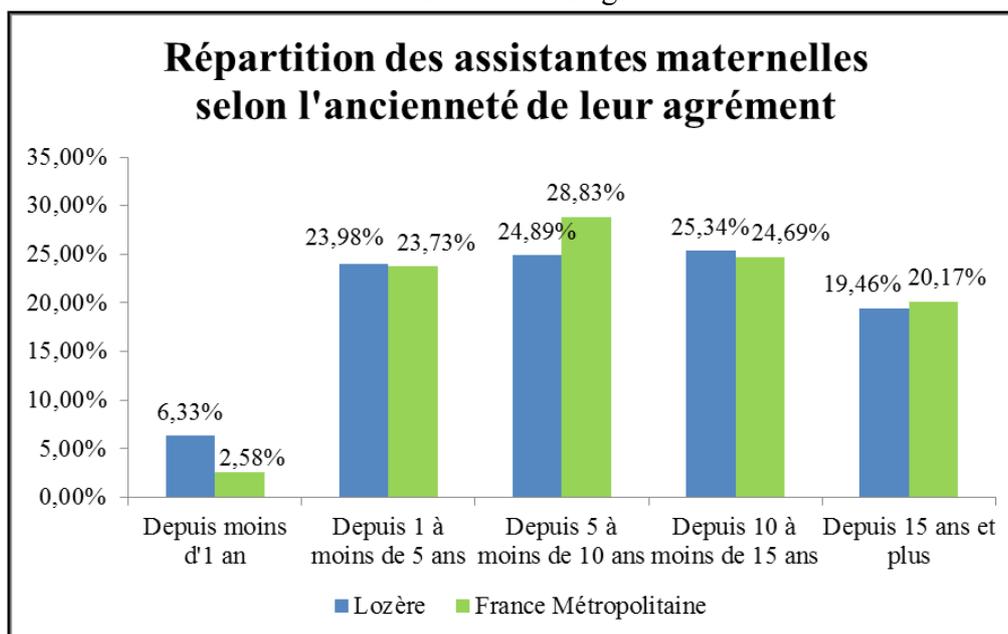
4 communautés de communes (CC de l'Aubrac Lozérien, CC des Hautes Terres, CC Apcher-Margeride-Aubrac et CC du Haut Allier) ont plus de 40 % de leurs assistantes maternelles âgées de 55 ans et plus. A l'inverse, 6 communautés de communes (CC des Terres d'Apcher, CC du Canton de Châteauneuf de Randon, CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses, CC de la Cévenne des Hauts Gardons, CC des Cévennes du Mont Lozère et CC de Villefort) n'ont aucune assistante maternelle âgée de 55 ans et plus (*Carte 13*).

Carte 13 : Part des assistantes maternelles de 55 ans et plus actives au 30 novembre 2014



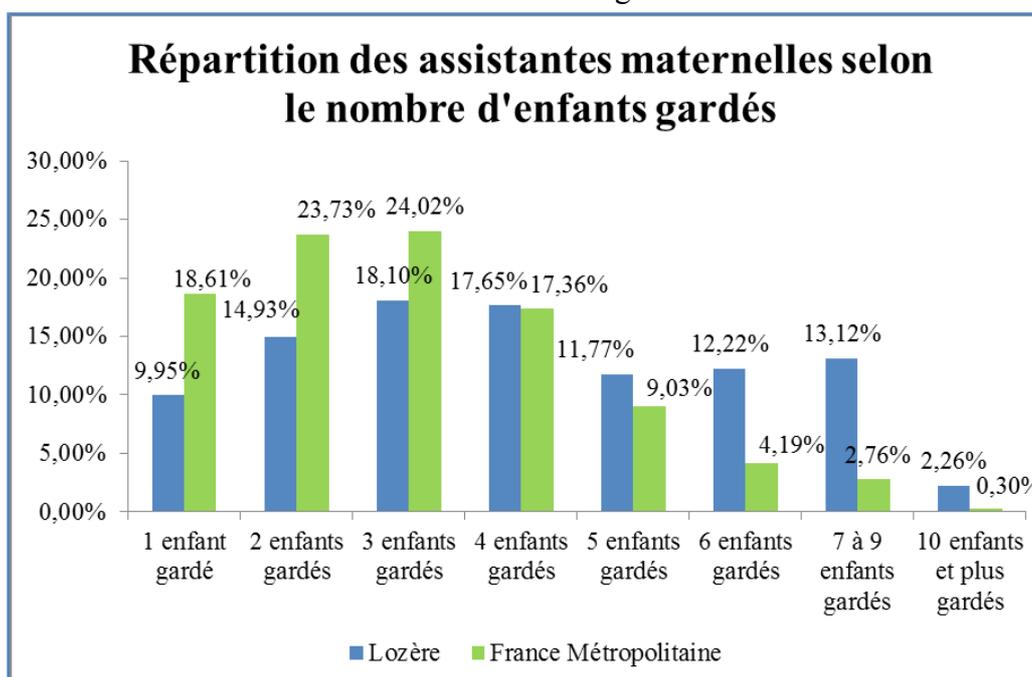
Aussi, en Lozère, il y a plus d'assistantes maternelles agréées depuis plus d'un an par rapport au national (6,33 % contre 2,58 %). De plus, il est à noter qu'une assistante maternelle de la Lozère garde plus d'enfants par rapport aux assistantes maternelles de la France (*Graphiques 12 & 13*).

Graphique 12 : Répartition des assistantes maternelles actives au 30 novembre 2014 selon l'ancienneté de leur agrément



Source : CNT PAJEMPLOI

Graphique 13 : Répartition des assistantes maternelles actives au 30 novembre 2014 selon le nombre d'enfants gardés



Source : CNT PAJEMPLOI

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)

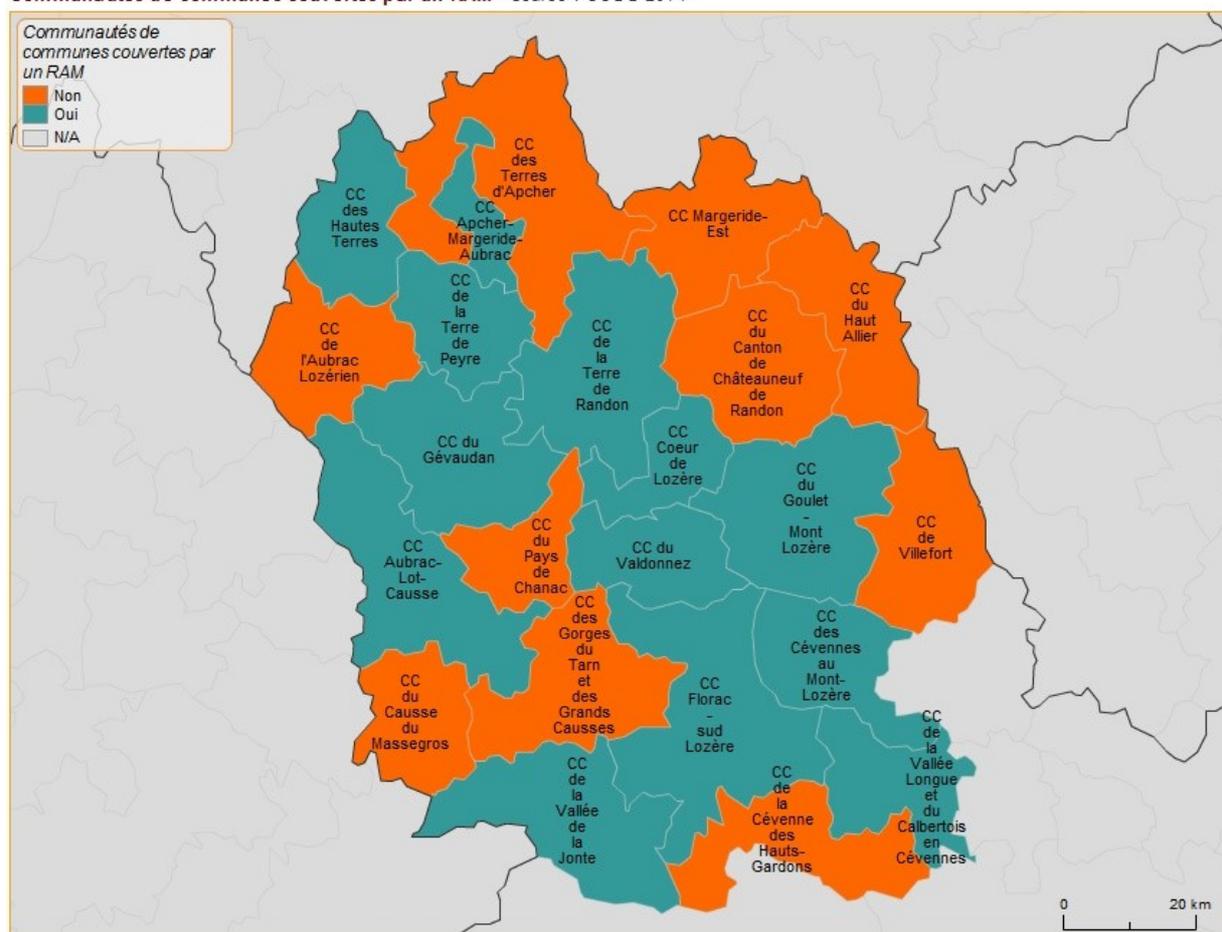
En Lozère une organisation atypique a été mise en place. En effet, la CCSS, le Département et la MSA ont souhaité conventionner avec un organisme unique pour la mise en place, sur l'ensemble du département, des missions du RAM. Le projet porté par l'UDAF a été retenu. Actuellement le relais d'assistants maternels couvre 13 communautés de communes sur 24. La convention qui fixe les attentes des partenaires financeurs a été renouvelée pour la période 2015/2017.

Carte 13 : Communautés de communes couvertes par un RAM



L'Observatoire
des Territoires

Communautés de communes couvertes par un RAM - source : CCSS 2014



© CGET 2014 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Source : CCSS

Les enfants de moins de 3 ans accueillis à l'école maternelle

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en Lozère est un des plus élevés de France tout comme la Haute-Loire et le Morbihan. En France métropolitaine, ce taux est de 11,7 % en 2014.

Tableau 29 : Taux d'enfants de 2 ans accueillis dans une école par année en Lozère

	2012	2013	2014	2015
Nombre d'enfants de 2 ans accueillis	389	343	364	327
Nombre d'enfants de 2 ans	730	692	713	663
Taux d'accueil	53,29 %	49,57 %	51,05 %	49,32 %

Ces enfants sont accueillis dans 113 écoles (28 écoles privés et 85 écoles publiques).

En 2016, le gouvernement s'est engagé à créer des places en école maternelle pour les enfants de 2 ans. Pour augmenter le nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2016, une campagne d'information des familles potentiellement bénéficiaires est réalisée par les CAF.

L'accueil au domicile des parents

Les associations ALAD et ADMR assurent ce type d'offre de service. La CCSS et la MSA ont financé 8925 heures en 2014 (Tableau 30).

On constate une diminution du nombre d'heures depuis 2012. Une des explications tient dans le fait que ce mode de garde a un coût plus élevé que les autres (EAJE ou assistant maternel).

Tableau 30 : Nombre d'heures d'accueil financées

	2012	2013	2014
Nombre d'heures d'accueil	13 004 h	10 284 h	8 925 h

Source : ALAD et ADMR

Bilan de l'offre d'accueil du jeune enfant

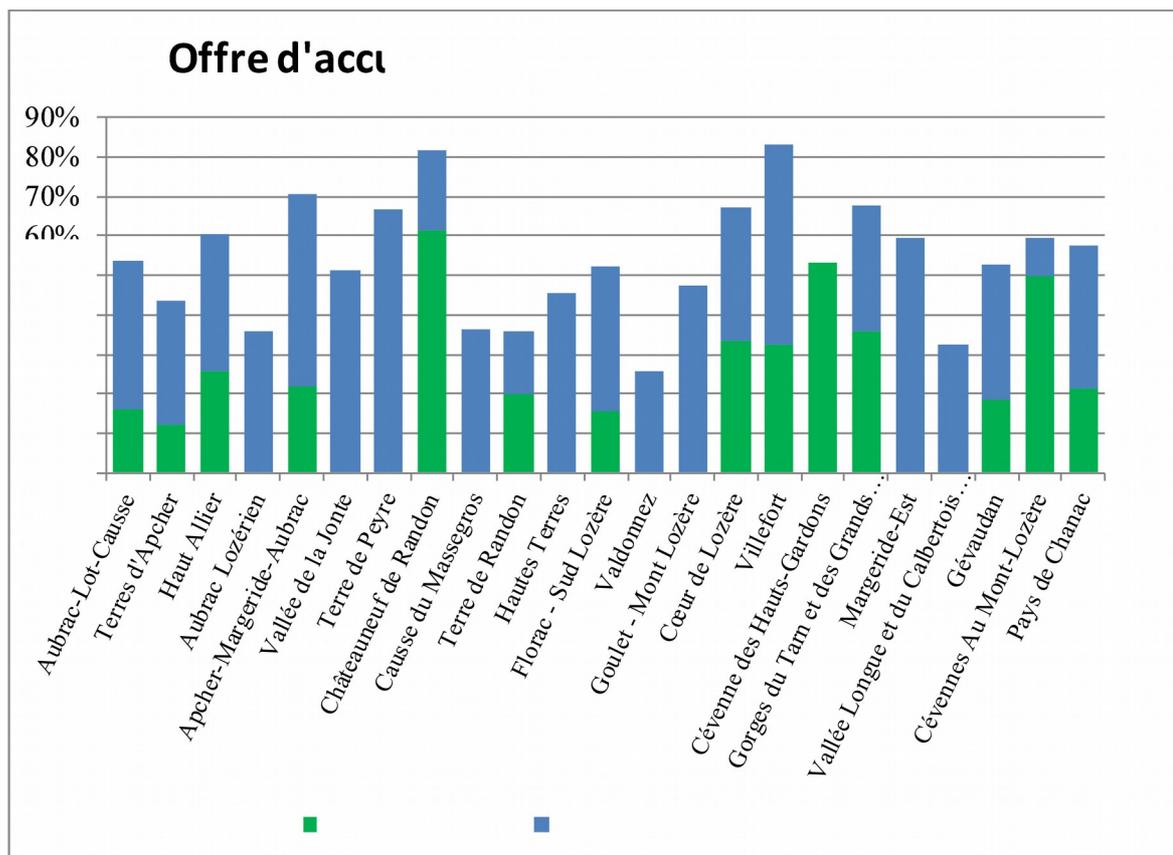
Tableau 31 : Synthèse de l'offre d'accueil du jeune enfant en 2014

	Nombre d'enfants de moins de 3 ans	Offre d'accueil en crèche (a)	Taux offre en EAJE	Offre d'accueil assistants maternels	Nombre de bénéficiaires de la PAJE enfants de moins de 3 ans (b)	Taux offre ass mat	Total offre (a)+(b)	Ratio offre/ besoin potentiel
CC Aubrac-Lot-Causse	125	20	16 %	71	41	32,80 %	61	48,80 %
CC des Terres d'Apcher	134	6	4,48 %	94	49	36,57 %	55	41,04 %
CC du Haut Allier	98	25	25,51 %	45	17	17,35 %	42	42,86 %
CC de l'Aubrac Lozérien	22	-	-	11	4	18,18 %	4	18,18 %
CC Apcher-Margeride-Aubrac	119	26	21,85 %	100	40	33,61 %	66	55,46 %
CC de la Vallée de la Jonte	36	-	-	33	21	58,33 %	21	58,33 %
CC de la Terre de Peyre	55	-	-	56	37	67,27 %	37	67,27 %
CC du Canton de Châteauneuf de Randon	26	16	61,54 %	8	3	11,54 %	19	73,08 %
CC du Causse du Massegros	29	-	-	16	14	48,28 %	14	48,28 %
CC de la Terre de Randon	100	20	20 %	23	29	29,00 %	49	49,00 %
CC des Hautes Terres	29	-	-	24	12	41,38 %	12	41,38 %
CC Florac - Sud Lozère	129	20	15,50 %	83	40	31,01 %	60	46,51 %
CC du Valdonnez	93	-	-	34	54	58,06 %	54	58,06 %
CC du Goulet - Mont Lozère	39	-	-	27	17	43,59 %	17	43,59 %
CC Cœur de Lozère	388	130	33,51 %	239	92	23,71 %	222	57,22 %
CC de Villefort	31	10	32,26 %	42	6	19,35 %	16	51,61 %
CC de la Cévenne des Hauts-Gardons	30	16	53,33 %	-	-	-	16	53,33 %
CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses	25	9	36 %	15	4	16,00 %	13	52,00 %
CC Margeride-Est	31	-	-	36	16	51,61 %	16	51,61 %
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes	49	-	-	27	11	22,45 %	11	22,45 %
CC du Gévaudan	268	49	18,28 %	123	77	28,73 %	126	47,01 %
CC des Cévennes Au Mont-Lozère	28	14	50 %	7	5	17,86 %	19	67,86 %
CC du Pays de Chanac	94	20	21,28 %	46	36	38,30 %	56	59,57 %
Commune de Vialas	10	-	-	5	2	20,00 %	2	20,00 %
Lozère	1988	381	19,16 %	1165	627	31,54 %	1008	50,70 %

Le ratio moyen d'offre d'accueil (capacité théorique) en Lozère est de 50,70 %. 12 communautés de communes sont au-dessus de ce seuil et 11 au-dessous. Cette capacité est de 55,1 % en France métropolitaine pour 2013 (selon l'observatoire national de la petite enfance).

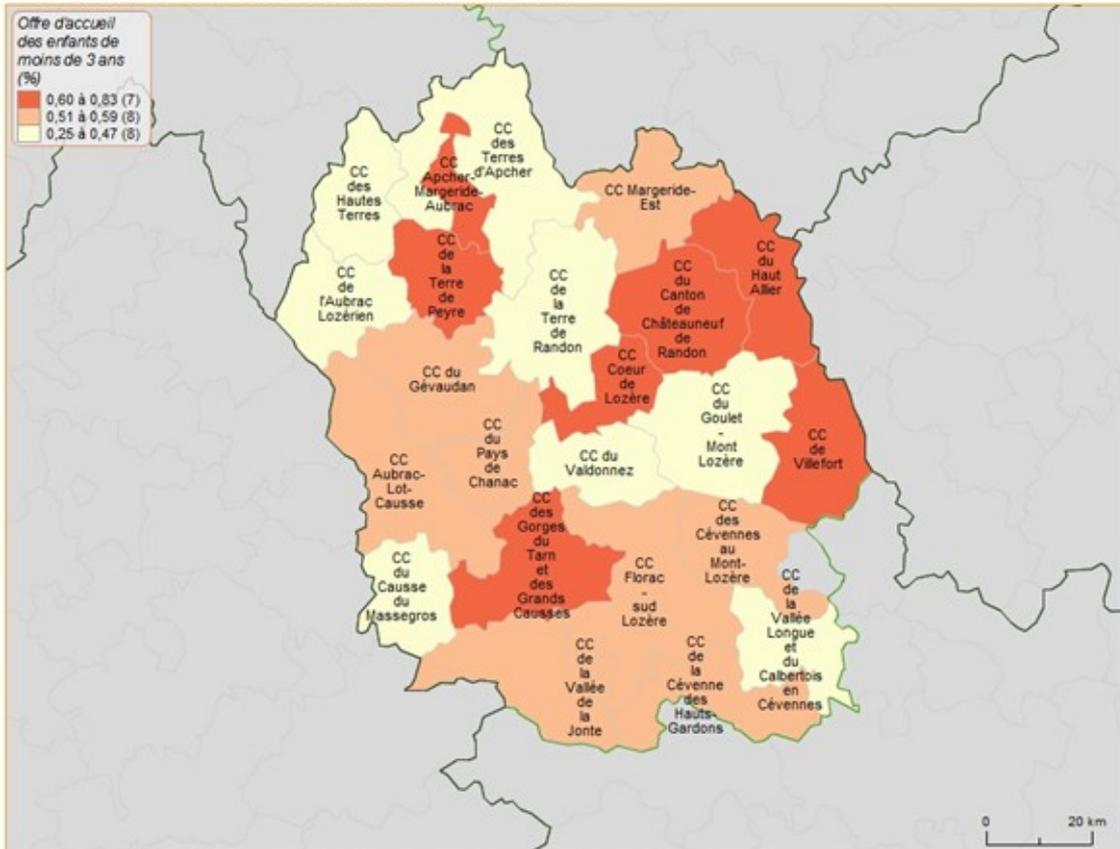
Pour évaluer les besoins, ces résultats sont à nuancer avec le taux d'activité des parents et le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans qui sont particulièrement élevés en Lozère.

Graphique 14 : Offre d'accueil collective et individuelle des enfants de moins de 3 ans en 2014



Carte 15 : Offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2014

Offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans - source : CCSS 2014



© CGET 2014 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur. — Départements

Tableau 32 : L'offre globale d'accueil de la petite enfance en 2014

	LOZERE		NATIONAL	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	1988		2 399 945	
Accueil assistants maternels (bénéficiaires de la PAJE)	627	31,54%	759400	31,64%
Accueil à domicile	14	0,70%	46900	1,95%
Accueil EAJE	374	18,81%	396300	16,51%
Ecole maternelle	364	18,31%	90900	3,79%
Capacité théorique	1379	69,37%	1293500	53,90%

Source : CNAF

4.2 L'offre d'accueil en ALSH

4.2.1. L'accueil des 3-5 ans en Accueil Collectif de Mineurs

En Lozère aucune structure ACM n'accueille exclusivement des enfants âgés de 3 à 5 ans. Le département compte environ 10 000 enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans.

L'offre de service départementale est assurée par 27 structures au titre des accueils extra scolaires et par 6 structures au titre de l'accueil péri scolaire (hors activité rythmes éducatifs). Le nombre de places agréées est de :

- 140 pour l'accueil du mercredi enfants de moins de 6 ans
- 135 pour l'accueil l'été enfants de moins de 6 ans
- 115 pour l'accueil petites vacances scolaires enfants de moins de 6 ans
- 50 pour l'accueil périscolaire hors TAP.

Tableau 33 : Répartition de l'offre d'accueil des 3-5 ans en 2014-2015

	Nombre d'enfants de 3-5 ans	Mercredi		Eté		Petites vacances	
		Nombre de places	Places / Nombre d'enfants	Nombre de places	Places / Nombre d'enfants	Nombre de places	Places / Nombre d'enfants
CC Aubrac-Lot-Cause (48500)	147	8	5 %	-	-	-	-
CC des Terres d'Apcher (48140)	152	8	5 %	-	-	8	5 %
CC du Haut Allier (48300)	106	16	15 %	16	15 %	12	11 %
CC de l'Aubrac Lozérien (48260)	17	-	-	-	-	-	-
CC Apcher-Margeride-Aubrac (48200)	88	-	-	-	-	-	-
CC de la Vallée de la Jonte (48150)	39	-	-	-	-	-	-
CC de la Terre de Peyre (48130)	59	10	17 %	13	22 %	-	-
CC du Canton de Châteauneuf de Randon (48170)	40	10	25 %	10	25 %	8	20 %
CC du Causse du Masegros (48500)	23	-	-	-	-	-	-
CC de la Terre de Randon (48700)	109	-	-	-	-	-	-
CC des Hautes Terres (48310)	32	-	-	4	13 %	4	13 %
CC Florac - Sud Lozère (48400)	127	10	8 %	10	8 %	11	8 %
CC du Valdonnez (48000)	91	8	8 %	6	6 %	-	-
CC du Goulet - Mont Lozère (48190)	40	8	20 %	8	20 %	8	20 %
CC Cœur de Lozère (48000)	391	20	5 %	20	5 %	20	5 %
CC de Villefort (48800)	33	-	-	-	-	-	-
CC de la Cévenne des Hauts-Gardons (48144)	30	-	-	-	-	-	-
CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses (48210)	29	8	27 %	8	27 %	8	27 %
CC Margeride-Est (48600)	28	-	-	11	39 %	8	29 %
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes (48160)	45	-	-	-	-	-	-
CC du Gévaudan (48100)	287	24	8 %	20	7 %	20	7 %
CC des Cévennes Au Mont-Lozère (48220)	18	-	-	-	-	-	-
CC du Pays de Chanac (48230)	108	10	9 %	9	8 %	8	7 %
Commune de Vialas (48220)	6	-	-	-	-	-	-
Lozère	2045	140	6 %	135	6 %	115	5 %

Source : DDCSPP et CCSS

4.2.2. L'accueil des 6-17 ans en Accueil Collectif de Mineurs

Le nombre de places agréées est de :

- 258 pour l'accueil du mercredi enfants de plus de 6 ans
- 306 pour l'accueil l'été enfants de plus de 6 ans
- 313 pour l'accueil petites vacances scolaires enfants de plus de 6 ans
- 75 pour l'accueil périscolaire hors TAP.

Tableau 34 : Répartition de l'offre d'accueil des 6-11 ans en 2014-2015

	Nombre d'enfants de 6-12 ans	Mercredi		Eté		Petites vacances	
		Nombre de places	Places / Nombre d'enfants	Nombre de places	Places / Nombre d'enfants	Nombre de places	Places / Nombre d'enfants
CC Aubrac-Lot-Cause (48500)	322	12	3 %	-	-	12	3 %
CC des Terres d'Apcher (48140)	396	-	-	-	-	12	3 %
CC du Haut Allier (48300)	296	24	8 %	16	5 %	12	4 %
CC de l'Aubrac Lozérien (48260)	68	-	-	-	-	-	-
CC Apcher-Margeride-Aubrac (48200)	245	4	1 %	4	1 %	4	1 %
CC de la Vallée de la Jonte (48150)	71	-	-	-	-	-	-
CC de la Terre de Peyre (48130)	167	10	6 %	30	17 %	15	8 %
CC du Canton de Châteauneuf de Randon (48170)	88	10	11 %	12	13 %	12	13 %
CC du Causse du Massegras (48500)	75	-	-	-	-	-	-
CC de la Terre de Randon (48700)	215	24	11 %	30	14 %	24	11 %
CC des Hautes Terres (48310)	84	-	-	4	5 %	4	5 %
CC Florac - Sud Lozère (48400)	301	12	4 %	18	5 %	15	4 %
CC du Valdonnez (48000)	200	12	6 %	18	9 %	-	-
CC du Goulet - Mont Lozère (48190)	105	-	-	12	11 %	12	11 %
CC Cœur de Lozère (4800)	898	30	3 %	36	4 %	30	3 %
CC de Villefort (48800)	98	-	-	-	-	-	-
CC de la Cévenne des Hauts-Gardons (48144)	107	-	-	-	-	-	-
CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses (48210)	79	12	15 %	12	15 %	12	15 %
CC Margeride-Est (48600)	90	-	-	24	27 %	12	13 %
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes (48160)	130	-	-	-	-	-	-
CC du Gévaudan (48100)	625	12	2 %	24	4 %	18	3 %
CC des Cévennes Au Mont-Lozère (48220)	61	-	-	-	-	-	-
CC du Pays de Chanac (48230)	265	10	4 %	16	6 %	12	2 %
Commune de Vialas (48220)	16	-	-	-	-	-	-
Lozère	5005	172	3 %	256	5 %	206	4 %

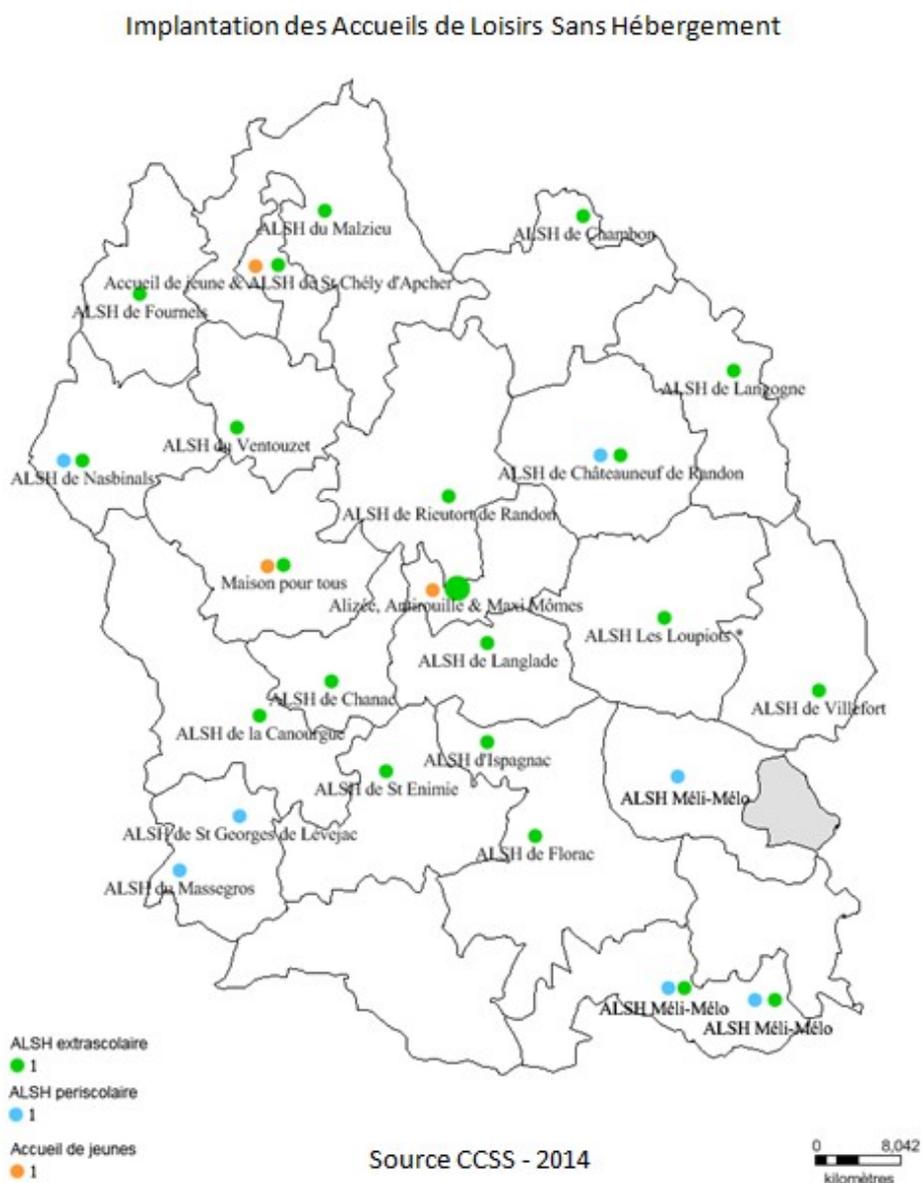
Source : DDCSPP et CCSS

Tableau 35 : Répartition de l'offre d'accueil des 12-17 ans en 2014-2015

	Nombre d'enfants de 12-17 ans	Mercredi		Eté		Petites vacances	
		Nombre de places	Places / Nombre d'enfants	Nombre de places	Places / Nombre d'enfants	Nombre de places	Places / Nombre d'enfants
CC Aubrac-Lot-Causse (48500)	298	-	-	-	-	-	-
CC des Terres d'Apcher (48190)	378	-	-	-	-	-	-
CC du Haut Allier (48300)	287	-	-	-	-	-	-
CC de l'Aubrac Lozérien (48260)	76	-	-	-	-	-	-
CC Apcher-Margeride-Aubrac (48200)	304	24	7 %	24	7 %	24	7 %
CC de la Vallée de la Jonte (48150)	76	-	-	-	-	-	-
CC de la Terre de Peyre (48130)	144	-	-	-	-	16	11 %
CC du Canton de Châteauneuf de Randon (48170)	95	-	-	-	-	-	-
CC du Causse du Massegras (48500)	69	-	-	-	-	-	-
CC de la Terre de Randon (48700)	202	-	-	15	7 %	-	-
CC des Hautes Terres (48310)	67	-	-	-	-	-	-
CC Florac - Sud Lozère (48400)	281	-	-	7	2 %	5	1 %
CC du Valdonnez (48000)	184	12	6 %	4	2 %	-	-
CC du Goulet - Mont Lozère (48190)	90	-	-	-	-	-	-
CC Cœur de Lozère (48000)	976	48	4 %	-	-	50	5 %
CC de Villefort (48800)	92	-	-	-	-	-	-
CC de la Cévenne des Hauts-Gardons (48144)	116	-	-	-	-	-	-
CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses (48210)	83	-	-	-	-	-	-
CC Margeride-Est (48600)	97	-	-	-	-	-	-
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes (48160)	137	-	-	-	-	-	-
CC du Gévaudan (48100)	676	-	-	-	-	12	2 %
CC des Cévennes Au Mont-Lozère (48220)	58	-	-	-	-	-	-
C du Pays de Chanac (48230)	178	2	1 %	-	-	-	-
Commune de Vialas (48220)	28	-	-	-	-	-	-
Lozère	4996	86	1 %	50	1 %	107	2 %

Source : DDCSPP et CCSS

Carte 16 : Implantation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement en 2014



1.3 Les aides pour l'accès aux loisirs des jeunes

Aides	Organisme	Descriptif	Nombre de bénéficiaires 2014	Nombre de bénéficiaires 2015
Tickets Loisirs Jeunes	CCSS	<p>Pour les enfants de 6 à 18 ans. La famille doit avoir un QF \leq 750 €. Le jeune doit être inscrit dans une association ou un club agréé par la DDCSPP ou déclaré en Préfecture, à l'école de musique, ou être bénéficiaire d'un abonnement cinéma. Le montant maximal est de 70 € (majoration pour les bénéficiaires de l'AEEH).</p>	<p>192 jeunes -25 à Florac -23 à Langogne -40 à Marvejols -71 à Mende -33 à St Chély</p> <p>Budget = 12679 €</p>	<p>311 jeunes -56 à Florac -40 à Langogne -75 à Marvejols -105 à Mende -35 à St Chély</p> <p>Budget = 21180 €</p>
Aide aux vacances des jeunes	CCSS	<p>La CCSS propose des aides pour financer des séjours en colonies et camps dans le cadre d'un partenariat avec des structures locales et nationales (VACAF).</p>	<p>93 jeunes -45 à Florac -7 à Langogne -15 à Marvejols -17 à Mende -9 à St Chély</p> <p>Budget = 33137 €</p>	<p>63 jeunes -28 à Florac -4 à Langogne -11 à Marvejols -18 à Mende -2 à St Chély</p> <p>Budget = 29990 €</p>
Chèques Sport Lozère	Département DDCSPP	<p>Pour les jeunes de 7 à 18 ans. La famille doit percevoir l'ARS ou l'AEEH pour un des enfants. Le club sportif doit être agréé. Le montant de l'aide dépend de la cotisation annuelle et ne peut pas dépasser 40 €.</p>	<p>760 bénéficiaires 806 chèques distribués -302 à Mende -181 à Marvejols -90 à Florac -64 à Langogne -151 à St Chély -18 hors Lozère</p> <p>Budget = 18000 €</p>	<p>766 bénéficiaires 802 chèques distribués -312 à Mende -174 à Marvejols -103 à Florac -50 à Langogne -143 à St Chély -20 hors Lozère</p> <p>Budget = 18000 €</p>
Secours	Département	<p>Pour les jeunes et les adultes En complément des aides de la CCSS</p>	<p>Budget = 15000 €</p>	<p>Budget = 15000 €</p>

1.4 Le soutien aux projets jeunes

La CCSS soutient les jeunes de 11 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans un projet.

Ce projet doit s'inscrire dans une démarche partenariale et répondre à plusieurs critères. Il doit notamment permettre aux adolescents de :

- s'autonomiser en étant associé à l'élaboration du projet,
- susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité,
- contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société.

Le projet doit s'inscrire dans un des champs suivants :

- la citoyenneté et l'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel, lutte contre l'exclusion, ...)
- la solidarité internationale (aide d'urgence, éducation au développement)
- l'élaboration de projets de départ en vacances et de loisirs
- l'élaboration de projets culturels et sportifs.

Dans le cadre de ces projets, les jeunes doivent être accompagnés dans la mise en œuvre par un adulte référent.

En 2014, 1 projet jeunes a été financé (randonnée dansée).

En 2015, 5 projets ont reçu un financement de la CCSS (mise en place d'une cabine d'échange de livres, chantier et stage de graff, organisation d'un concert musical en faisant la promotion d'un café associatif, stage et représentation de danse/théâtre, théâtre itinérant).

1.5 Synthèse de l'offre de service dans le domaine de l'accueil des enfants et des jeunes

Un taux de couverture territoriale satisfaisant et la baisse significative du nombre de naissances doivent inciter les partenaires à exiger des analyses de besoins approfondies lors de sollicitations pour le développement de l'offre d'accueil.

L'offre globale d'accueil du jeune enfant :

De manière globale, nous observons que l'offre d'accueil théorique petite enfance est suffisante en Lozère. Le taux d'offre d'accueil est de 69 % alors qu'au niveau national il n'est que de 54 %. Toutefois, une étude approfondie des besoins est à réaliser sur les territoires suivants :

- Terres d'Apcher
- Aubrac Lozérien
- Causse du Masségros
- Terre de Randon
- Hautes Terres
- Valdonnez
- Goulet Mont Lozère
- Vallée longue et du Calbertois.

Aussi, les éléments de diagnostic nous conduisent à exclure la possibilité de créer de nouvelles structures collectives, excepté pour le secteur du Valdonnez. Par ailleurs, il convient de prendre en

compte le futur redécoupage territorial des communautés de communes qui permettra peut-être l'accès aux structures des populations exclues jusqu'à présent.

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant :

Bien que l'offre globale d'accueil soit largement supérieure aux besoins, les partenaires devront veiller au taux de remplacement des assistants maternels partant à la retraite sur les secteurs du Haut Allier, Apcher Margeride Aubrac, Hautes Terres et Aubrac Lozérien.

Les MAM :

La lettre circulaire 2016-007 sur le renforcement de l'accompagnement des MAM par les CAF prévoit plusieurs mesures. L'objectif est de garantir une implantation pertinente de l'offre d'accueil et de favoriser la pérennité des projets ainsi que la qualité de l'accueil. Le soutien des CAF consiste à :

- faire bénéficier les porteurs de projet de l'expertise des CAF en terme de diagnostic territorial
- orienter les porteurs de projets vers les territoires prioritaires
- apporter un soutien financier aux assistantes maternelles
- mettre en place un référent MAM
- diffuser la charte qualité des MAM.

Le RAM :

Le RAM départemental devra être soutenu pour un déploiement sur l'ensemble du territoire.

L'offre en Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

Les ratios nombre de places/nombre d'enfants sont très faibles. Mais, à notre connaissance, il n'y a pas de besoin identifié.

En ce qui concerne l'accueil périscolaire (avant, après la classe et sur le temps méridien), seules 5 structures sont conventionnées. Toutefois, des garderies sont organisées dans les écoles sur ces temps.

Plus spécifiquement pour l'accueil en ACM des enfants de 3 à 5 ans, le territoire Terre de Randon paraît nettement déficitaire (109 enfant de 3 à 5 ans). Toutefois, cette collectivité conduit en 2016 une réflexion sur l'offre à mettre en place.

Les accueils spécifiques :

→ *l'accueil des enfants en situation de handicap en Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant*

Au regard des données relatives au nombre de bénéficiaires de l'AEEH sur chaque communauté de communes, on note qu'il y a peu d'enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de cette prestation. En effet, on en dénombre 27 sur le département et ils sont moins de 5 sur chaque communauté de communes. A ce jour, il n'y a pas de places réservées pour les enfants en situation de handicap dans ces structures mais leur accueil est assuré par les EAJE pour répondre à la demande qui reste faible et très ponctuelle.

Cela peut s'expliquer par le manque d'information des familles et les moyens insuffisants dans les structures pour assurer un accueil satisfaisant et régulier. Les partenaires doivent mener une réflexion pour aboutir à la construction d'une politique départementale.

→ *l'accueil sur des horaires atypiques*

Le nombre d'heures réalisées par les associations baisse régulièrement. Les partenaires doivent s'interroger sur les besoins des familles à ce titre (probablement le soir).

5. Le soutien à la fonction parentale

L'instruction ministérielle N° DGCS/SD2C/107 du 9 avril 2014 relative aux évolutions de la politique départementale de soutien à la parentalité précise la nouvelle organisation locale à mettre en œuvre.

Le gouvernement a souhaité faire évoluer le pilotage du soutien à la parentalité au niveau départemental. Il a positionné les CAF au centre de cet axe de la politique familiale. Ainsi, pour développer l'offre en matière de soutien à la parentalité, les financements de la branche familles ont été doublés.

La coordination du soutien à la parentalité est assurée par le Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP). Son organisation est assurée par la CCSS. C'est la conseillère technique à la parentalité qui est chargée de l'animation des dispositifs.

Afin d'assurer la fonction d'animation et de coordination, la CCSS s'est vu attribuer une dotation de 50 000 € par la CNAF. Par ailleurs et afin de mieux soutenir les associations et les actions, la CCSS s'est vu allouer une dotation de 50 000 €, cette enveloppe intègre les fonds initialement affectés à l'Etat sur les comptes 106.

Ci-dessous, l'état des lieux des dispositifs et des associations œuvrant dans le domaine de la parentalité en Lozère.

5.1 Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Définition :

Les LAEP sont des lieux d'accueil, de socialisation et d'échanges destinés aux enfants de moins de 6 ans accompagnés par un adulte. Ces structures sont ouvertes sur des temps déterminés. L'accueil est assuré par des professionnels. L'accueil des parents et des enfants se base sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité.

Objectifs :

Les LAEP ont pour objectifs de :

- soutenir la fonction parentale
- offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants
- favoriser les échanges entre adultes
- conforter la relation entre les parents et les enfants.

Modalités de financement :

Ce dispositif est financé en partie par une prestation de service délivrée par la CCSS. Elle correspond à 30 % du coût du fonctionnement (dans la limite d'un plafond) sur la base d'un nombre d'heures de fonctionnement annuel de la structure (ouverture au public et organisation).

Indicateur COG 2013-2017 :

La CNAF fixe l'objectif d'un LAEP pour 3500 enfants d'ici 2017 au niveau national.

Etat des lieux en Lozère :

Le département compte 4033 enfants de moins de 6 ans en 2014 (public potentiel des LAEP).

Aujourd'hui, 2 LAEP existent en Lozère.

- un géré par l'association « la Maison de l'Enfant » créé en 2011 et implanté à Mende
- un géré par le CIAS Cœur de Lozère, créé en 2014 et implanté à Mende.

Il est à noter qu'un projet est à l'étude sur Marvejols.

En 2014, les 2 structures ont ouvert 440 heures. Les financements ont été assurés à 32,7 % par la CCSS ; 47,6 % par la communauté de communes Cœur de Lozère ; 5,8 % par l'Etat ; 6,9 % par le Département et 5,8 % par la MSA.

Sur 2014, le taux de couverture était de 2016,5 enfants par LAEP.

Le LAEP « L'entre deux » de la crèche de Mende est ouvert le lundi de 16h à 19h et le vendredi de 9h30 à 12h soit 5h30 par semaine. Il est fermé juillet, août et fin décembre.

Le LAEP « La maison de l'enfant » propose un accueil le mardi de 9h à 12h au CMS de Mende et le mercredi de 9h à 12h au Centre social soit 6h par semaine. Il est fermé de mi-août à mi-octobre.

Au total, les 2 LAEP ont proposé en 2014, 440h d'ouverture.

En 2014, sur le département de la Lozère, 45404 € ont été consacrés aux LAEP pour un public potentiel de 4033 enfants de 0 à 5 ans. 11,26 € ont été dépensés par enfant de 0 à 5 ans.

En 2015, la CNAF a élaboré un référentiel de fonctionnement des LAEP et a nettement amélioré les conditions de financement de ces structures. L'objectif est d'inciter leur développement. Par ailleurs, depuis 2015 des statistiques sont sollicitées notamment le nombre de familles et le nombre d'enfants qui fréquentent les structures.

5.2 La médiation familiale

Définition :

Le service de médiation familiale a pour vocation de rétablir le dialogue dans les familles confrontées à une situation bloquée ou conflictuelle. Elle s'applique sur les champs suivants :

- les divorces et séparations
- les conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants
- les conflits familiaux entre parents et jeunes adultes
- les autres situations (successions conflictuelles, médiations concernant une personne dépendante, âgée ou handicapée).

Objectifs :

- faciliter l'exercice de l'autorité parentale
- prévenir la rupture des liens familiaux
- favoriser la coparentalité

Modalités de financement :

Le financement est assuré à 54,3 % par la CCSS ; 17,9 % par le Département ; 13 % par l'Etat ; 5 % par la MSA ; 4,8 % par la justice et 1,8 % par les familles.

Indicateur COG 2013-2017 :

L'objectif fixé par la CNAF est de couvrir par la médiation familiale 6,3 % du nombre de divorces et de procédures liées à l'autorité parentale d'ici 2017.

Etat des lieux en Lozère :

Dans le cadre d'un partenariat entre la CCSS, le Département, la MSA, la justice et la DDCSPP, un service a été mis en place en 2009. La gestion a été confiée au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Un protocole départemental a été signé par les porteurs du projet.

Au vu des besoins potentiels les partenaires financeurs ont décidé de centraliser cette action sur Mende. Depuis 2011, un accueil est possible à Florac pour répondre à la demande ponctuelle, mais il n'y a pas de permanence régulière sur ce site.

Une fois désigné le CIDFF a engagé une campagne d'information importante afin de faire connaître ce service.

Les familles peuvent être reçues les lundis et mardis tous les 15 jours (sauf en août), sur rendez-vous par les médiatrices familiales.

En 2014 :

- 73 divorces ou séparations de corps ont été prononcés
- 16 mesures sur 73 divorces ou séparations de corps ont été prononcés soit un taux de 5,9 %
- le service a fonctionné avec deux médiatrices dont l'activité a représenté 0,6 ETP
- une journée d'information a été organisée par le CIDFF (155 participants)
- 57 nouveaux dossiers ouverts
- 77 entretiens d'information préalable
- 20 mesures réalisées.

Analyse :

En 2014, en Lozère, les mesures de médiation familiale permettent de couvrir 5,9 % des affaires nouvelles présentées au Juge aux Affaires Familiales (269 nouvelles mesures ont été présentées au JAF et 16 mesures ont été traitées par la médiation familiale).

1.6 L'espace de rencontre

Définition :

L'espace de rencontre est un lieu d'accueil neutre qui permet le droit de visite aux parents, grands-parents dont les relations sont interrompues ou conflictuelles avec leurs enfants ou petits-enfants.

Objectifs :

Proposer un lieu extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers afin de faciliter l'exercice de l'autorité parentale et de prévenir la rupture des liens familiaux.

Modalités de financement :

Le Département a soutenu seul cette structure jusqu'en 2014. Depuis janvier 2015, la CCSS apporte un financement sur les mesures ordonnées par le juge des affaires familiales ou le juge pour enfants ainsi que pour les sollicitations directes des familles.

La prestation de service espace de rencontre finance 30 % du coût de fonctionnement (dans la limite d'un plafond) sur la base d'un nombre d'heures de fonctionnement annuel de la structure soit le nombre d'heures d'ouverture au public et les heures d'organisation (limité à 50 % des heures d'ouverture au public).

Indicateur COG 2013-2017 : pas d'indicateur.

Etat des lieux en Lozère :

La Lozère compte une seule structure agréée « Espace de rencontre ». Cette structure est implantée à Mende. L'agrément a été délivré conformément aux préconisations de l'arrêté ministériel de 2014.

Activité 2014 :

- Nombre de visites réalisées : 375
- Nombre d'enfants reçus : 57 (48 en 2013, 56 en 2012, 63 en 2011)
- Nombre de mesures ordonnées par le juge des affaires familiales : 13 (23 %)
- Nombre de mesures du juge des enfants : 44 (77 %)
- Nombre de mesures ordonnées par la Cour d'Appel : 0
- L'âge des enfants accueillis :
 - 0 à 6 ans : 33 (42 %)
 - 7 à 12 ans : 19 (24 %)
 - 13 à 18 ans : 27 (34 %)

Le budget de la structure s'élève à environ 67 760 € financés jusqu'au 31 décembre 2014 par le Département.

5.4 Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Définition :

Le CLAS est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les principes du CLAS sont fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, qui les positionnent comme des partenaires de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Objectifs :

Renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire.
Renforcer les relations entre les familles et l'école en donnant aux parents les outils nécessaires pour suivre la scolarité de leur enfant.

Modalités de financement :

La CCSS finance ce dispositif au moyen d'une prestation de service globale et forfaitaire égale à 32.5 % du prix de revient de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensé au cours de l'exercice (année scolaire) auprès d'un groupe d'enfants, dans la limite d'un prix plafond.

Ces structures sont financées à 46 % par le CCSS, 36 % par le Département, 9 % par les communes et 9 % par les usagers.

Indicateur COG 2013-2017 : pas d'indicateur.

Etat des lieux en Lozère :

En Lozère, 3 équipements agréés assurent l'accueil de 4 groupes de jeunes. Deux structures sont implantées à Mende et une structure à Marvejols. En 2014/2015, 72 enfants ont bénéficié de cet accompagnement dont 41 en primaire et 31 en secondaire. Pour cette mission les associations ont fait appel à 36 bénévoles.

Par ailleurs, l'Education Nationale a lancé un projet de refondation de l'Ecole en 2013. L'objectif est d'améliorer les résultats du système éducatif en faisant en sorte que l'institution scolaire soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous. Début 2016, la Direction des Services De l'Education Nationale de la Lozère a initié un groupe de travail autour de la problématique « les familles les plus éloignées de l'école, quels moyens mobilisables ». Une des propositions qui a émergé concerne l'accompagnement à la scolarité : la place des parents, la relation école/CLAS. A travers ce travail, nous constatons que le dispositif CLAS est encore peu ou mal connu. Par conséquent, une campagne de communication va être menée par la CCSS.

5.5 Le Point Info Famille

Le point info famille est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation ouvert à tous. Ce dispositif labellisé, créé en 2005, est géré par l'UDAF de la Lozère.

Depuis 2013, le PIF est organisé autour de permanences décentralisées pour assurer un maillage territorial (7 lieux répartis sur le département). La plupart se déroulent dans les Maisons de Services au Public (MSAP).

En 2014, le PIF a répondu à 428 contacts dont 258 téléphoniques, 163 physiques et 7 par mail.

Les questions posées concernent principalement les thèmes suivants : le droit de la famille (divorce, filiation, pension alimentaire, prestation compensatoire, tutelle), le droit des biens (biens meubles et immeubles, servitudes, succession...), l'économie et la vie quotidienne (consommation, énergie, habitat, fiscalité, banques assurances, santé...), l'accès aux droits (droits sociaux, critères d'éligibilité...).

5.6 Les actions conduites par les associations financées par les partenaires du soutien à la parentalité

L'objectif est d'accompagner les parents dans leur rôle et de maintenir les relations parents/enfants.

- La Maison de l'Enfant intervient à Mende sur 3 axes : des ateliers d'éveil en direction des enfants de 3 à 5 ans, des ateliers de savoir socio-linguistiques et des ateliers de découverte pour des enfants de 6 à 11 ans.

- Naître et Grandir intervient sur plusieurs bassins de vie (Mende, Marvejols, St Chély d'Apcher, Florac et Allenc) selon 2 axes : ateliers petite enfance/parentalité et rencontres entre parents.

- Contelicot réalise des interventions sur Mende, Esclanèdes, Chanac, Florac, Marvejols et St Chély d'Apcher. Les actions : atelier conte auprès de pères incarcérés et lisons ensemble.

- L'Ecole des Parents et des Educateurs 48 a été créée fin 2014. Cette nouvelle offre a principalement pour vocation de couvrir un besoin relatif aux problématiques rencontrées par les adolescents et parents d'adolescents. Deux niveaux d'interventions sont proposés aux familles :

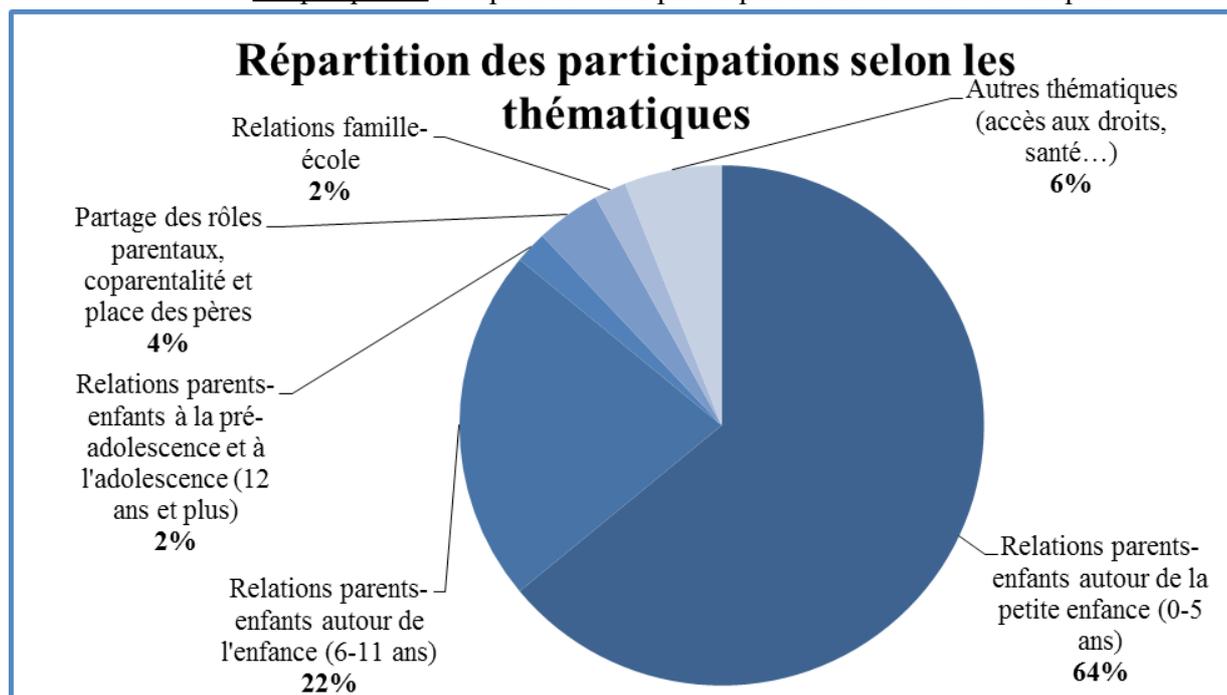
- point écoute familles (permanences)
- soirées des parents (débat et échanges sur une thématique).

- Le Réseau Assistantes Maternelles est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Chaque année, le RAM Lozère organise des temps collectifs à destination des 0-6 ans et adultes accompagnants, basés sur un projet éducatif et pédagogique.

En 2014, les associations ont réalisé 16 actions, 775 familles différentes ont participé à une action (synthèse des données REAAP 2014). Les thématiques de ces actions concernent :

- les relations parents-enfants autour de l'enfance 0-5 ans
- les relations parents-enfants 6-11 ans
- la coparentalité.

Graphique 15 : Répartition des participations selon les thématiques



Source : Statistique parentalité, CCSS - 2014

Les financements ont été assurés à 39 % par la CCSS, 22 % par le Département, 7 % par l'Etat, 7 % par la MSA et 3 % par les familles.

En termes de communication et d'information la CCSS a alimenté le site CNAF « mon-enfant.fr ». Ce site permet aux parents de trouver des informations d'ordre général et des informations sur les différents modes d'accueil. Aussi, des conseils et des orientations leurs sont données en fonction de l'âge de leur(s) enfant(s). Enfin, les actions locales de soutien à la parentalité y sont recensées.

5.7 Les offres de travail social proposées par la CCSS et le Département

Le socle national de travail social CAF identifie les familles fragilisées par différents parcours de vie. Sur 8 cibles nationales, 6 sont considérées comme relevant du soutien à la parentalité : décès d'enfant, décès du conjoint, séparation ou divorce, RSA avec jeune enfant, 1^{ère} grossesse, enfant malade ou handicapé. Les deux autres offres sont relatives au logement. Ces offres sont assurées par les 2 travailleurs sociaux du service action sociale de la CCSS.

Socle national	Chiffres clés 2014	Indicateurs Nombre de RDV / nombre de courriers envoyés
Allocataires déclarant le décès d'un enfant (de – 20 ans) ou une naissance sans vie enregistrée à l'état civil (y compris décès durant la période néonatale)	1 allocataire concerné 7 personnes reçues	100 %
Allocataires assumant la charge d'au moins 1 enfant (de moins 20 ans) déclarant le décès d'un(e) conjoint(e)	4 allocataires concernés 4 personnes reçues	100 %
Allocataires percevant au moins une prestation familiale ou sociale au titre d'un enfant à charge et qui déclare une séparation ou un divorce	80 allocataires concernés 17 personnes reçues	21 %
Allocataires ouvrant un droit au RSA majoré , en situation de grossesse déclarée ou avec au moins 1 enfant à charge de moins 3 ans et soumis aux droits et devoirs	38 allocataires concernés 10 personnes reçues	26 %
Allocataires ayant ouvert un droit à l'AJPP ou à l'AEEH , ou allocataire avec enfant malade, incurable/infirmes non scolarisé	8 allocataires concernés 2 personnes reçues	25 %
Allocataires d'une prestation familiale ou sociale déclarant une grossesse ou adoption NB : cette offre est spécifique à la Lozère	492 allocataires concernés 24 personnes reçues	5 %

Les offres de travail social proposées par le Département aux familles :

Les compétences et missions confiées par la loi au Département dans le domaine social et médico-social lui permettent d'accompagner les familles les plus fragilisées par leur parcours de vie.

Le Département, dans une volonté de proximité est présent sur les 5 bassins de vie du territoire (Mende, Florac, Marvejols, St Chély, Langogne). Dans ces 5 centres Médico-sociaux, le soutien quotidien auprès des familles se concrétise par la présence : d'assistantes sociales polyvalentes de secteur, de conseillères en économie sociale familiale, d'éducateurs spécialisés, de puéricultrices, d'infirmières, de sages-femmes...

L'ensemble de ces personnels rencontre les familles lors d'entretiens individuels ou de visites au domicile. Le Département soutient les familles dans toutes les difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans les domaines suivants :

Les difficultés budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement Educatif Budgétaire - aide au dépôt d'un dossier de surendettement
Les difficultés financières	<ul style="list-style-type: none"> - aides pour l'accès au sport et à la culture - secours de Mme la Présidente - aides du Fond Solidarité Logement (FSL) - aides financières pour aider à la prise en charge quotidienne des enfants (bon alimentaire, secours d'urgence, allocations mensuelles...)
Les difficultés d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - revenu de Solidarité Active - aides financières pour faciliter l'insertion au titre de la mobilité, de l'accès aux soins ou l'accès à une formation.
Les difficultés liées au logement	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement Social Lié au Logement. - dispositif pour aider à lutter contre la précarité énergétique (habiter mieux). - accompagnement des familles en procédure d'expulsion.
Les difficultés liées à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Aides Educatives à Domicile - mise en place de prestations de Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale - actions collectives et individuelles de prévention et d'éducation en santé publique auprès des familles - ateliers massage bien-être parents/enfants.
Les difficultés liées à l'accès aux soins des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - consultations de nourrissons sur Mende - consultation de puéricultrices sur tous les secteurs - consultation de planification

L'ensemble de ces actions a représenté un coût total en 2014, de 12,3 millions d'euros.

5.8 L'aide à domicile

« Les Techniciennes de l'Intervention Sociale Familiale et les Auxiliaires de Vie Sociale employées par des services, interviennent au domicile pour accompagner les familles confrontées à des événements fragilisant la vie familiale.» (LC 2015-14 : déploiement des SDSF).

La CCSS soutient les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant leur vie familiale. L'objectif est de garantir de manière préventive une réponse adaptée à leurs besoins.

En 2014, la CCSS a financé 46 prises en charge au titre des AVS. Ce qui représente 39 familles aidées à hauteur de 1560 heures. Les motifs d'intervention sont :

- soins et traitements médicaux de courte durée d'un parent (15 prises en charge)
- naissance (11 prises en charge)
- grossesse (10 prises en charge)
- soins et traitement de longue durée d'un parent (9 prises en charge)
- rupture familiale (1 prise en charge).

Le reste à charge de la famille est fonction de son quotient familial.

En 2014,

- 25 familles avaient un QF compris entre 600 et moins de 1000 €
- 7 familles avaient un QF compris entre 300 et 600 €
- 5 familles avaient un QF inférieur à 300 €
- 2 familles avaient un QF supérieur à 1000 € et plus (naissances multiples).

NB : depuis 2015, la CCSS finance aussi des heures d'intervention de Techniciens d'Intervention Sociale Familiale (TISF).

Tableau 36 : Répartition des interventions de l'aide à domicile auprès des familles en 2014

	Auxiliaire de Vie Sociale								TISF		
	Nombre de familles aidées				Nombre d'heures réalisées				Nombre d'AVS disponibles	Nombre de familles aidées	Nombre d'heures réalisées
	CCSS	CD	MSA	TOTAL	CCSS	CD	MSA	TOTAL			
CC Aubrac-Lot-Causse (48500)	2			2	45			45	26	2	58,5
CC des Terres d'Apcher (48190)	2	1	1	4	79	60	76	215	34	5	331,75
CC du Haut Allier (48300)	5		1	6	242		12	253,5	31	2	181,75
CC de l'Aubrac Lozérien (48260)				0				0	5	0	0
CC Apcher-Margeride-Aubrac (48200)	2			2	32,5			32,5	30	6	570,25
CC de la Vallée de la Jonte (48150)	2			2	98			98	11	0	0
CC de la Terre de Peyre (48130)	1			1	61			61	19	1	94
CC du Canton de Châteauneuf de Randon (48170)				0				0	11	0	0
CC du Causse du Masegros (48500)			1	1			63	63	3	0	0
CC de la Terre de Randon (48700)	1			1	40,3			40,25	13	4	193,5
CC des Hautes Terres (48310)				0				0	11	0	0
CC Florac - Sud Lozère (48400)	3		1	4	167		180	346,5	28	5	510,75
CC du Valdonnez (48000)	1			1	28			28	7	0	0
CC du Goulet - Mont Lozère (48190)	2			2	66			66	9	1	83
CC Cœur de Lozère (48000)	3			3	88,5			88,5	81	8	946,5
CC de Villefort (48800)				0				0	9	1	65,25
CC de la Cévenne des Hauts-Gardons (48144)	1			1	16,5			16,5	22	1	13
CC des Gorges du Tarn et des Grands Causses (48210)				0				0	7	0	0
CC Margeride-Est (48600)			1	1			57	57	15	1	22
CC de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes (48160)				0				0	17	3	259,75
CC du Gévaudan (48100)	5	2	2	9	259	47	54	359,5	44	7	457
CC des Cévennes Au Mont-Lozère (48220)				0				0	8	0	0
C du Pays de Chanac (48230)	1			1	59			59	7	3	147
Commune de Vialas (48220)	0			0				0	1	0	0
Lozère	31	3	7	41	1281	107	442	1829,3	449	50	3933,75

Source : CCSS, Département, ALAD, ADMR, PR48

5.9 L'aide aux vacances familiales

« Les vacances sont un temps partagé entre les parents et les enfants où la communication au sein de la famille est facilitée. Ce temps, libéré des contraintes du quotidien, contribue à développer les solidarités familiales. Les départs en vacances sont donc un outil privilégié de resserrement des liens familiaux et de soutien à la parentalité, notamment pour les familles les plus fragilisées. Elles constituent un levier d'accompagnement pour le travail social.

Les actions d'aide aux départs en vacances s'adressent prioritairement aux familles ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières, de fragilité liée à un événement particulier, ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle rendant impossible pour elles l'idée d'un départ en vacances, même pour une courte durée. » (LC 2015-14 : déploiement des SDSF).

En Lozère, la politique vacances de la CCSS se décline de la façon suivante :

Action	Description de l'aide locale	Chiffres clés 2014
Aide aux Vacances Familiales dans le cadre du dispositif VACAF	destinée aux familles à revenus modestes ou moyens, autonomes dans l'organisation de leurs vacances. Cette aide est versée en tiers-payant à des structures labellisées par VACAF, et auprès desquelles les familles réservent directement leurs séjours.	86 familles soit 220 enfants -12 à Florac -4 à Langogne -25 à Marvejols -28 à St Chély d'Apcher -17 à Mende Budget = 41221 €
Aide aux vacances Sociales	s'adresse aux familles à revenus modestes et/ou qui ont un enfant qui ouvre droit à l'AEEH, qui ont besoin d'un accompagnement pour organiser, préparer et réserver leur séjour. Cette aide est versée en tiers-payant à des structures labellisées par VACAF. Depuis 2014, des actions collectives d'aide au départ en vacances sont développées sur le département en partenariat avec le Département et les centres sociaux.	8 familles soit 18 enfants -1 à Florac -2 à Marvejols -5 à Mende Budget = 4648 €
Aide aux vacances individuelles	s'adresse aux familles à revenus moyens et autonomes dans l'organisation de leurs vacances. Les familles choisissent librement leur lieu de vacances (agrée ou non par VACAF). L'aide est versée à la famille sur présentation des factures.	83 familles -16 à Florac -13 à Langogne - 8 à Marvejols - 31 à Mende -15 à St Chély d'Apcher Budget = 9789 €

5.10 Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Ce nouveau service a été créé en 2015. Il est porté par la Mission locale et financé par l'ARS et la DDCSPP.

C'est un espace ressource anonyme et confidentiel pour les 12-25 ans. Les jeunes sont accueillis lors de permanences avec ou sans rendez-vous à Mende, St Chély d'Apcher, Marvejols, Florac et Langogne. Depuis l'ouverture, les interventions se sont développées sur Meyrueis et dans les Cévennes.

D'autres moyens de contact sont proposés aux jeunes, à savoir : le téléphone, le mail, le SMS et les réseaux sociaux. Toutes les thématiques peuvent être abordées, le PAEJ n'appartient à aucun champ spécifique.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- favoriser l'épanouissement des jeunes en proposant un espace ressource
- permettre un accueil et un soutien en fonction des demandes et des besoins des jeunes
- permettre aux jeunes de faire des choix favorables à leur santé afin d'éviter des situations de rupture et les soutenir dans une démarche d'insertion
- développer une dynamique de travail en réseau pour orienter les jeunes vers les services compétents
- contribuer au repérage des jeunes en besoin de soins et à la prévention des situations d'exclusion
- promouvoir la parole des jeunes et leur participation citoyenne.

5.11 Synthèse de l'offre de service soutien à la parentalité

LAEP : avec 2 LAEP la Lozère atteint l'objectif fixé par la CNAF. Néanmoins, ces deux structures sont implantées sur le même territoire et ne permettent pas à toutes les familles lozériennes d'accéder à ce service. Il conviendrait de déployer l'offre sur St Chély d'Apcher, Langogne et Florac.

Médiation familiale : les partenaires s'interrogent régulièrement afin d'envisager l'opportunité de délocaliser l'offre sur Marvejols et St Chély d'Apcher. Au vu du faible nombre de demandes ce développement n'est pas envisagé en 2015. Aussi, le service de médiation nous indique que la localisation de ce service sur Mende ne semble pas être un frein pour les familles qui pour la plupart préfèrent se déplacer pour des questions de discrétion.

Espace de rencontre : le gestionnaire « les amis de la Providence » localisé à Mende peut couvrir la demande, il n'est pas envisagé de délocalisation.

CLAS : il pourrait être envisagé un développement sur les secteurs de St Chély d'Apcher, Florac et Langogne.

Actions de soutien à la parentalité menées par les 4 associations : le comité départemental de soutien à la parentalité a souhaité une meilleure articulation entre les intervenants et l'amélioration de la couverture territoriale. Par ailleurs, la communication en direction des familles et des partenaires sera à améliorer.

6. La formation des professionnels

Des actions de formation sont dispensées chaque année aux différents professionnels de la petite enfance et de la jeunesse.

-En direction des assistants maternels :

En 2012 : l'accueil des enfants porteurs de handicap réalisé par l'association souris verte.

En 2013 : présentation du nouveau contrat de travail sur chaque territoire en lien avec l'UDAF.

En 2014 : conférence – débat sur l'allaitement et la reprise d'activité des mères avec l'association « Naître et Grandir » en Languedoc-Roussillon.

Autre action : depuis octobre 2012, 3 rencontres par an entre MAM sont organisées pour que les professionnels puissent échanger sur leurs pratiques.

-En direction des personnels des crèches et des ACM

En 2012 :

- échange avec des acteurs locaux du domaine du handicap (MDPH...), sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

- sophrologie pour le personnel des EAJE.

En 2013 : alimentation du jeune enfant et atelier jardinage.

En 2014 : l'accueil des enfants de 2 à 3 ans pendant les Temps d'Accueil Périscolaire (partage d'expérience entre EAJE / MAM/ ACM).

En 2015 : formation sur l'enfance en danger.

Autre action : rencontre temps d'échanges sur les pratiques des professionnelles des EAJE avec un support DVD sur les thèmes suivants : agressivité des tous petits, agressivité et limites.

ORIENTATIONS

**(CHOIX DES PRIORITÉS ET DÉFINITION DES OBJECTIFS
GÉNÉRAUX)**

ORIENTATION 1 - DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL ÉQUILIBRÉE ET DE QUALITÉ EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

AXE 1 : Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant aux besoins du territoire

AXE 2 : Assurer un maillage territorial équilibré et adapté de l'offre en direction des enfants et des jeunes

AXE 3 : Agir pour les métiers de l'enfance et de la jeunesse :

AXE 4 : Informer les familles sur l'offre existante

AXE 5 : Sensibiliser au développement durable

ORIENTATION 2 - AMÉLIORER LES RÉPONSES AUX BESOINS DES FAMILLES VULNÉRABLES

AXE 1 : Rendre accessibles les solutions d'accueil aux familles en insertion, monoparentales et/ou à revenus modestes

AXE 2 : Soutenir les familles face au handicap de leur enfant

ORIENTATION 3 - DÉVELOPPER LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

AXE 1 : Favoriser la coordination des acteurs et donner de la lisibilité au soutien à la parentalité

AXE 2 : Développer une offre équilibrée en termes de soutien à la parentalité

AXE 3 : Favoriser l'information des familles et des professionnels sur les ressources existantes

AXE 4 : Favoriser l'accès et l'implication des familles aux lieux de vie de leur(s) enfant(s) et s'appuyer sur leurs compétences

AXE 5 : Favoriser l'accès aux loisirs des familles : vacances, activités culturelles et sportives

AXE 6 : Lutter contre l'illettrisme des parents pour leur permettre de mieux accompagner leurs enfants

AXE 7 : Accompagner à la parentalité les adultes en situation de handicap ou de grandes fragilités

Axe transversal = sensibiliser au principe de laïcité.

FICHES ACTIONS

(ORGANISATION ET CONDUCTION DES ACTIONS)

Orientation 1 : Développer une offre d'accueil équilibrée et de qualité en direction de la petite enfance et de la jeunesse

Axe 1 : Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant aux besoins du territoire

PILOTE : Caisse Commune de Sécurité Sociale

CONSTATS

→ Des communautés de communes où l'offre d'accueil semble insuffisante : Terres d'Apcher, Aubrac Lozérien, Causse du Massegros, Terre de Randon, Hautes Terres, Valdonnez, Goulet Mont Lozère, Vallée Longue et du Calbertois (voir diagnostic - cartographie page 46).

→ Plus de 40 % des assistantes maternelles ont 50 ans et plus sur les communautés de communes : Haut Allier, Apcher Margeride Aubrac, Hautes Terres, Aubrac Lozérien (voir diagnostic - cartographie page 40).

→ Difficulté de développer des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant sur ces territoires en raison du faible nombre de naissances et du faible nombre d'enfants de moins de 3 ans sauf sur le secteur du Valdonnez (voir diagnostic - tableau page 11 et cartographie page 34).

→ Une faible offre d'accueil sur les horaires atypiques.

OBJECTIF(S)

→ Assurer le maintien de l'offre d'accueil par les assistantes maternelles sur les territoires où on observe un vieillissement de ces professionnelles. Une attention particulière sera portée aux communautés de communes Aubrac Lozérien et Hautes Terres qui présentent aussi un déficit d'offre.

→ Développer l'offre d'accueil (individuelle et/ou collective) sur les territoires en déficit pour tendre vers un taux d'offre d'accueil égal à la moyenne départementale qui est de 50,70 % : Causse du Massegros, Valdonnez, Goulet Mont Lozère, Vallée longue et du Calbertois, Terre d'Apcher.

→ Favoriser la complémentarité des différents modes de garde.

PARTENAIRES MOBILISES

CCSS, Département, MSA, collectivités territoriales, UDAF (RAM), EAJE, associations d'aide à domicile.

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
Informers les élus des territoires sur le déficit d'offre d'accueil, sur les réponses qui peuvent être apportées et les moyens qui peuvent être mobilisés.	CCSS Département	2017	CCSS <i>-humain</i> : chargées d'interventions sociales, conseillère technique enfance-jeunesse <i>-financier</i> : Prestation de Service Unique, aide au démarrage des MAM, Fond Publics et territoires, prêt à l'amélioration du lieu d'accueil, prime assistantes maternelles, Prestation de Service Enfance Jeunesse (EAJE-RAM).	-nombre de réunions d'information des élus réalisées. -évolution du taux d'offre d'accueil global sur les territoires en déficit. -évolution du nombre de places d'accueil.
Inciter l'installation d'assistantes maternelles sur les territoires en déficit.	Département, CCSS RAM Collectivités territoriales	2016-2019		-évolution du nombre d'assistantes maternelles agréées sur les territoires déficitaires. -nombre de primes assistante maternelle attribuées.
Promouvoir le métier d'assistantes maternelles sur ces mêmes territoires.	Département RAM	2016-2019		
Promouvoir l'organisation en MAM des assistantes maternelles pour répondre au déficit d'offre d'accueil et au besoin des parents sur des horaires atypiques.	Département, CCSS RAM Collectivités territoriales	2016-2019	Département <i>-humain</i> : référents techniques, travailleurs sociaux et médico-sociaux de la direction enfance famille et direction du lien social. <i>-financier</i> : dans le cadre de son règlement d'aide social : aide à l'investissement aux communautés de communes pour la création de MAM (dans le cadre des contrats de territoire).	-nombre de création de MAM sur les territoires déficitaires. -nombre d'aides au démarrage MAM attribuées
Informers les familles sur la complémentarité des modes d'accueil.	Travailleurs sociaux du Département et de la CCSS RAM	2016-2019		nombre de familles qui ont contacté le RAM sur les offres d'accueil
Mener des études localisées auprès des familles pour connaître les besoins de mode de garde sur des horaires atypiques.	CCSS	de septembre 2016 à septembre 2017		
Sensibiliser les EAJE à l'intérêt du dispositif relais crèche-école	Département CCSS	lors d'une réunion des directeurs de crèches organisées par le CD en 2017	RAM <i>-humain</i> : agent du service institution de l'UDAF et du RAM	nombre d'EAJE qui ont mis en place un dispositif relais crèche-école sur la durée du schéma.

Orientation 1 : Développer une offre d'accueil équilibrée et de qualité en direction de la petite enfance et de la jeunesse

Axe 2 : assurer un maillage territorial équilibré et adapté de l'offre en direction des enfants et des jeunes

CO-PILOTES : Département et Caisse Commune de Sécurité Sociale

CONSTATS

- l'offre en périscolaire est très faible, seules 5 structures sont déclarées sur le département. Il est à noter que des garderies sont organisées dans les écoles sur ces temps (voir diagnostic - tableaux pages 48, 50, 51 et cartographie page 52).
- de manière générale, le nombre de places offertes est très faible au regard du nombre d'enfants.
- on note un déficit d'offre d'accueil des 3-5 ans sur la communauté de communes Terre de Randon. Cette collectivité mène une réflexion sur le déploiement d'une offre.
- les activités mises en œuvre par les ACM ne répondent pas aux attentes des 11-14 ans. Les accueils de jeunes ne s'adressent qu'aux 14-17 ans. Les 11-14 ans ne peuvent donc pas y accéder.
- seuls les bassins de vie de Mende, Florac et St Chély assurent une offre de service pour les 14-17 ans.
- réflexion sur une politique départementale pour les 18 ans et plus.

OBJECTIFS

- développer l'offre d'accueil en ACM sur les territoires en déficit.
- développer une offre d'accueil spécifique et adaptée pour les 11-14 ans.
- créer une offre jeunesse adaptée à la demande des 14-17 ans.
- conduire une réflexion sur les besoins des 18-30 ans.

PARTENAIRES MOBILISES

Département, CCSS, DDCSPP, MSA, collectivités territoriales, ACM.

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
Informer les élus des territoires sur le déficit d'offre d'accueil, sur les réponses qui peuvent être apportées et les moyens qui peuvent être mobilisés.	Chargées d'intervention sociale de la CCSS, Conseillère technique enfance-jeunesse de la CCSS, DDCSPP	2017	CCSS <i>-Humain</i> : chargées d'interventions sociales, conseillère technique enfance-jeunesse	nombre de places nouvelles ACM périscolaire et extrascolaire créées sur les communautés de communes
Etudier les besoins locaux en termes de développement d'activité des ACM existants et inciter les collectivités et associations gestionnaires à mettre en place cette extension d'offre d'accueil notamment sur Marvejols où le besoin est présent (suite à la fermeture de la Maison Pour Tous).	Chargées d'intervention sociale de la CCSS, Conseillère technique enfance-jeunesse de la CCSS, DDCSPP, collectivités territoriales	2016-2019 (lors des renouvellements des conventions avec la CCSS)	<i>-Financier</i> : Prestation de Service ALSH, Prestation de Service Enfance Jeunesse (ALSH), Fond Publics et Territoires. Département <i>-humain</i> : référents techniques des structures et travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Direction enfance famille.	évolution du nombre de places d'accueil et de l'étendue de l'offre en péri et extra-scolaire
Inciter les ACM à mutualiser pour organiser des activités communes et éviter l'annulation de sorties faute de participants.	Chargées d'intervention sociale de la CCSS, Conseillère technique enfance-jeunesse de la CCSS, DDCSPP	2016-2019 (lors des renouvellements des conventions avec la CCSS)	<i>-financier</i> : dans le cadre de son règlement départemental d'aide sociale - subvention au fonctionnement, si signature de la charte qualité pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.	
Etudier les possibilités de réponse aux besoins des 11-30 ans en lien avec les politiques jeunesse du Département et de la CCSS.	Département, CCSS, DDCSPP	2016-2019		élaboration d'un plan d'actions pour les : - 11-14 ans - 14-17 ans - 18-30 ans ?

Orientation 1 : Développer une offre d'accueil équilibrée et de qualité en direction de la petite enfance et de la jeunesse

Axe 3 : Agir pour les métiers de l'enfance et de la jeunesse

CO-PILOTES : Département et Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

CONSTATS

- en Lozère, on note un vieillissement de la population des assistantes maternelles. 10 % ont plus de 60 ans et 32 % ont entre 50 et 59 ans (voir diagnostic – graphique page 39).
- 4 communautés de communes : Aubrac Lozérien, Apcher-Margeride-Aubrac, Hautes Terres et Haut-Allier ont 40 % de leurs assistantes maternelles âgées de plus de 55 ans (voir diagnostic – cartographie page 40).
- en raison de leur activité à domicile la plupart des assistantes maternelles sont isolées.
- difficulté pour les EAJE de trouver des professionnels qualifiés (EJE, puéricultrice).
- renouvellement régulier des équipes en ACM.
- nécessité de formation continue pour les professionnels qui accueillent les enfants et les jeunes.
- le BAFA est difficilement accessible pour certains jeunes en raison du coût (environ 1000 €). La CCSS apporte un soutien financier de 91,47 € à 106,71 € si le jeune choisit de se spécialiser dans la petite enfance. Il est à noter qu'en 2016, la CNAF a lancé une enquête à destination des jeunes pour connaître les facteurs positifs et les freins à l'inscription et à l'obtention du BAFA chez les 17-24 ans.

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins de formation des professionnels.
- Favoriser l'accès au BAFA pour les jeunes.
- Susciter des vocations et développer l'installation d'assistantes maternelles.
- Susciter l'adhésion d'un plus grand nombre de communautés de communes au RAM pour répondre à l'isolement des assistantes maternelles.

PARTENAIRES MOBILISES

Département - CCSS - MSA – DDCSPP - Région - UDAF (RAM).

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
Recueillir les besoins de formation auprès des professionnels des différentes structures d'accueil lozériennes (EAJE et ACM)	Département DDCSPP CCSS	2017	CCSS -humains : chargées d'interventions sociales -financiers : aide au BAFA, Prestation de Service Enfance Jeunesse (BAFA-BAFD, RAM)	
Organiser en partenariat des sessions de formation continue en direction des professionnels de l'enfance et de la jeunesse (proposer une délocalisation des sessions).	CCSS Département DDCSPP RAM	2016-2019	Département -humain : référents techniques des structures et travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Direction enfance famille.	-nombre de formations organisées -nombre de participants aux formations
Mener une réflexion interpartenariale pour soutenir davantage le financement des BAFA et BAFD	CCSS Département DDCSPP	2017	-financier : dans le cadre de son règlement départemental d'Aide Sociale, aide pérenne versée aux EAJE.	-évolution des financements interpartenariaux pour le BAFA et le BAFD
Poursuivre les actions d'information partenariales en direction des ACM	CCSS Département DDCSPP	Une fois par an sur chaque année du schéma		-nombre de réunions organisées -nombre de participants aux réunions
Informers les élus des territoires sur le RAM (missions, modalités d'adhésion, rôles des animateurs...)	CCSS Département RAM	2017		-nombre de nouvelles communautés de communes qui ont adhéré au RAM chaque année du schéma
Promouvoir le métier d'assistantes maternelles sur les territoires en déficit d'offre	Département RAM Collectivités territoriales	2016-2019	RAM -humains : agent du service institution de l'UDAF et du RAM	-nombre d'assistantes maternelles installées à compter de 01.2016
Informers la région des besoins en professionnels sur des postes qualifiés en EAJE	Département	2016-2019	-matériel : compte facebook du RAM	

Orientation 1 : Développer une offre d'accueil équilibrée et de qualité en direction de la petite enfance et de la jeunesse

Axe 4 : Informer les familles sur l'offre existante

PILOTE : Caisse Commune de Sécurité Sociale

CONSTATS

- il existe de nombreux intervenants institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse. Ce qui rend difficile la lisibilité pour les familles et les professionnels.
- plusieurs ressources existent : site www.mon-enfant.fr, www.udaf48.fr
- initiation d'une campagne d'information sur le site www.mon-enfant.fr en avril 2016 par la CCSS : affiches, flyers et courriers ont été adressés à environ 1000 professionnels (médicaux, para-médicaux, dispositifs parentalité, centre médico-sociaux, associations, collectivités territoriales...), publications dans les pages locales du site www.caf.fr, information des allocataires sur leur compte caf.fr.

OBJECTIF

Informar le plus grand nombre de familles sur l'offre d'accueil existante au niveau local pour un meilleur accès à l'offre de service.

PARTENAIRES MOBILISES

CCSS – Département – UDAF (RAM) – DDCSPP

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
<p>Elaborer et mettre en œuvre une campagne d'information partenariale sur l'offre d'accueil à l'attention des familles avec enfant et des professionnels en diversifiant les outils de communication (maisons de service public, site internet www.mon-enfant.fr, guides communaux d'accueil des nouveaux arrivants, affichage, maternité, professionnels de santé spécialisés...) : pour les 0-6 ans action menée par le RAM, pour les 6 ans et plus action menée conjointement entre la CCSS et le Département.</p>	<p>CCSS Département RAM DDCSPP</p>	<p>2017</p>	<p>CCSS -humains : conseillère technique à la parentalité, chargées d'intervention sociale -matériels : site internet CNAF www.mon-enfant.fr</p> <p>Département -humain : référents techniques des structures et travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Direction enfance famille. -matériel : site internet du Département.</p> <p>RAM -humain : agent du service institution de l'UDAF et du RAM -matériel : site internet de l'UDAF</p>	<p>-nombre de connexions sur le site www.mon-enfant.fr et son évolution</p> <p>-nombre de connexions sur le site de l'UDAF, rubrique annuaire de la parentalité</p>

Orientation 1 : Développer une offre d'accueil équilibrée et de qualité en direction de la petite enfance et de la jeunesse

Axe 5 : sensibiliser au développement durable

PILOTE : Département

CONSTAT

Déficit d'information et de formation des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse sur cette thématique.

OBJECTIFS

- sensibiliser les EAJE et les ACM à la réduction des déchets et à la lutte contre le gaspillage.
- favoriser les circuits courts.

PARTENAIRE MOBILISE

Département

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
Mettre en contact les acteurs de la petite enfance avec les chargés de mission des programmes locaux de prévention des déchets.	Département et chargés de mission des programmes locaux de prévention.	2017 et 2018	<p>Département :</p> <p><i>-humain</i> : personnel du service Enfance/famille et chargé de mission des programmes locaux de prévention des déchets</p> <p><i>-matériel</i> : plate-forme électronique agri local.</p>	nombre de structures sensibilisées à la thématique du développement durable.
Aborder la thématique lors des formations/réunions organisées à l'attention des professionnels.	Département			
Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre professionnels.	Département			
Promouvoir la plateforme électronique « agri local » sur Internet pour faciliter la mise en réseau des acheteurs et des producteurs locaux.	Département			

Orientation 2 : Améliorer les réponses aux besoins des familles vulnérables

Axe 1 : Rendre accessible les solutions d'accueil aux familles en insertion, monoparentales et/ou à revenus modestes

PILOTE : Caisse Commune de Sécurité Sociale

CONSTATS

- le taux de pauvreté en Lozère est de 15,9 % soit 1,6 point supérieur à celui de la France (voir diagnostic – page 12).
- le taux de pauvreté des familles monoparentales est plus élevé que pour les autres types de ménages (voir diagnostic – page 14).
- en Lozère, 40,6 % des allocataires à bas revenus sont des couples avec enfant ou des mono-parents (seuil 2014 = 1028 € par unité de consommation – donnée CNAF) (voir diagnostic – graphique page 29).

OBJECTIF

Favoriser l'accès aux structures d'accueil des familles en insertion, monoparentales et/ou à revenus modestes.

PARTENAIRES MOBILISES

CCSS - MSA - Municipalités – Département – UDAF (Point Conseil Budget)

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
---------	---------	------------	--------	--------------------------

Sensibiliser les collectivités territoriales et les associations sur les prix de journée permettant l'accessibilité des ACM à toutes les familles	CCSS	2016-2019 (lors du renouvellement des conventions ALSH et CEJ)	CCSS <i>-humain : chargées d'intervention sociale</i> <i>-financier : secours</i> Département : <i>-humain : travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Direction générale de la Solidarité Sociale Départementale.</i> <i>-financier : dans le cadre de son règlement départemental d'aide sociale diverses aides possibles pour aider à financer le reste à charge du mode de garde. L'aide est accordée après évaluation sociale en fonction de la situation de l'usager.</i> UDAF <i>-humain : agent du service institution de l'UDAF et du RAM</i>	nombre d'ACM qui ont un prix de journée = 8 €, 9€, 10€, 11€, 12€, 13€, 14€
Informers les professionnels des structures d'accueil et les assistantes maternelles des possibilités d'aides financières individuelles exceptionnelles pour les familles vulnérables	Département CCSS RAM-PIF-PCB	En 2017, lors des réunions de directeurs de crèches et d'ALSH		nombre de familles aidées pour financer un mode de garde
Mener une étude sur les revenus des familles qui fréquentent les ACM	CCSS	2 ^{ème} semestre 2017		taux de familles qui ont un QF compris entre : -0 – 550 € -651 – 750 € -551 – 650 € -751 – 800 €
Développer l'information des familles vulnérables sur les possibilités d'accueil en EAJE (temporaire, régulier, urgent), assistantes maternelles et/ou en ACM	Travailleurs sociaux de la CCSS et du Département EAJE Assistants maternelles RAM	2016-2019		taux de familles fréquentant les EAJE et ayant une participation familiale inférieure à 1 € et son évolution
Informers les professionnels de l'accompagnement et de l'insertion sur les aides et les outils pour faciliter le choix et l'accès des familles aux modes de garde	Travailleurs sociaux de la CCSS et du Département Pôle emploi RAM	2016-2019		nombre de destinataires de l'information
Accompagner les familles dans leur choix de mode de garde (simulation au droit CMG, simulation du reste à charge en EAJE).	Travailleurs sociaux de la CCSS EAJE RAM	2016-2019		

Orientation 2 : Améliorer les réponses aux besoins des familles vulnérables

Axe 2 : soutenir les familles face au handicap de leur enfant

CO-PILOTES : Département et Caisse Commune de Sécurité Sociale

CONSTATS

- pas de politique départementale concertée d'accueil des enfants porteurs de handicap en EAJE, ACM et accueil individuel.
- 31 bénéficiaires de l'AEEH qui ont -6 ans (voir diagnostic – tableau page 32).
- 104 bénéficiaires de l'AEEH qui ont entre 6 et 11 ans (voir diagnostic – tableau page 32).
- augmentation importante du nombre de bénéficiaires de l'AEEH entre 2013 et 2014 (+13,6 %) (voir diagnostic – tableau page 25).
- les enfants et jeunes bénéficiaires de l'AEEH sont dispersés sur le département (voir diagnostic – tableau page 32). Toutefois on constate une concentration sur les communautés de communes Terres d'Apcher, Haut Allier, Cœur de Lozère et Gévaudan.
- longueur des démarches administratives pour la reconnaissance du handicap.
- maillage territorial peu satisfaisant concernant l'accès aux structures de soins et d'accompagnement (exemple : le CAMSP n'intervient que sur Mende).
- absence de lien entre la MDPH et les EAJE en cas de besoin d'accueil d'enfant en situation de handicap.
- les EAJE ont besoin de personnel supplémentaire et de formation pour l'accueil des enfants porteurs de handicap.

OBJECTIFS

- favoriser l'accès des enfants en situation de handicap aux modes de garde et aux structures culturelles et de loisirs de droit commun.
- informer les familles de cette offre.
- coordonner le travail partenarial.

PARTENAIRES MOBILISES

Département CCSS - MDPH - MSA – collectivités territoriales - éducation nationale - UDAF (RAM) – ARS – CAMSP – SESSAD – représentant des EAJE

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
---------	---------	------------	--------	--------------------------

Mettre en place un groupe de travail pour construire une politique départementale structurée en direction des familles d'enfants en situation de handicap. 3 axes seront travaillés : - permettre l'accueil des enfants en situation de handicap - proposer une formation des professionnels - informer les familles sur l'offre	Département, CCSS, MDA, Education nationale, MSA, ARS, CAMSP, SESSAD, association des maires, RAM	dernier trimestre 2016	CCSS <i>-financier</i> : fonds publics et territoires <i>-humains</i> : responsable du service action sociale, chargées d'interventions sociales Département : <i>-humain</i> : travailleurs sociaux et médico-sociaux de la Direction générale de la Solidarité Sociale Départementale. UDAF <i>-humain</i> : agent du service institution de l'UDAF et du RAM	-réalisation de la formation en direction des professionnels
Etudier à l'échelle infra-départementale les besoins des familles en terme d'accueil	CCSS Département	1 ^{er} trimestre 2017		besoins locaux recensés auprès des familles en termes d'accueil
Sensibiliser et former les professionnels à l'accueil des enfants porteurs de handicap (EAJE et ACM)	CCSS Département MDA CAMSP	2 ^{ème} semestre 2017		-nombre de formations organisées -nombre de participants à chaque formation
Proposer une conférence sur le handicap des enfants et jeunes ouverte au grand public	CCSS Département MDA Associations locales	2018		-organisation de la conférence ? -nombre de participants et leur profil (professionnels, bénévoles, parents...)
Développer des actions d'information (groupes de parole) auprès des familles d'enfants en situation de handicap en impliquant les associations locales	CCSS Département MDA Associations locales	2018		-nombre d'actions proposées aux familles -nombre de participants à chacune de ces actions

Orientation 3 : Développer le soutien à la parentalité

Axe 1 : Favoriser la coordination des acteurs et donner de la lisibilité au soutien à la parentalité

PILOTE : Caisse Commune de Sécurité Sociale

CONSTATS

- difficultés de certains acteurs pour identifier les autres intervenants qui œuvrent dans le soutien à la parentalité et leurs missions.
- les dispositifs et associations du domaine de la parentalité restent encore méconnus (retour des rencontres de présentation de l'organisation de la politique de soutien à la parentalité sur les bassins de vie – juin à septembre 2015 + réunion de préparation de la semaine parentalité – octobre 2015).
- besoin de référents relais parentalité sur les sous-bassins.
- les actions sont souvent portées par des bénévoles, d'où un besoin de formation

OBJECTIFS

- favoriser l'interconnaissance des acteurs.
- développer et coordonner plus encore le réseau des acteurs notamment sur les sous-bassins.
- poursuivre la communication autour de cette politique sociale : les dispositifs et les acteurs
- respecter les objectifs des dispositifs et « outiller » les bénévoles pour accompagner les différents publics rencontrés.

PARTENAIRES MOBILISES

CCSS – DDCSPP – Département – MSA – justice – Education Nationale - communautés de communes

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
---------	---------	------------	--------	--------------------------

Réunir le comité thématique parentalité	Membres du comité thématique	à minima 1 fois par an.	CCSS : <i>-humain :</i> conseillère technique à la parentalité <i>-financier :</i> fond parentalité <i>-matériel :</i> site www.mon-enfant.fr Département : <i>-humain :</i> cheffe de service prévention santé, équipe des professionnels médico-sociaux	
Maintenir annuellement un évènement partenarial autour de la parentalité	Comité technique parentalité	Une fois par an sur chaque année du schéma. En 2016 : semaine de la parentalité sur tous les territoires du 10 au 14 octobre.		organisation annuelle d'un évènement partenarial ?
Organiser une « action parentalité » sur chaque bassin de vie autour d'activités ludiques en associant les familles au projet.	Comité technique parentalité Associations	2016-2019		-nombre de journées parentalité organisées chaque année -nombre de familles et de participants
Organiser une rencontre annuelle rassemblant tous les acteurs du soutien à la parentalité leur permettant de se connaître ; d'échanger sur leurs missions, sur les projets ; et relayer l'information en direction des familles.	Comité technique parentalité Associations et institutions œuvrant dans le domaine de la parentalité	2016-2019. En 2016 : jeudi 8 septembre rencontre annuelle des acteurs du soutien à la parentalité en amont de la semaine parentalité.		-nombre de participants à la rencontre annuelle des acteurs du soutien à la parentalité. -nombre de projets qui ont émergé entre les acteurs.
Réfléchir à la mise en place de réunions d'analyse de pratiques professionnelles et/ou de formations pour les acteurs associatifs du domaine de la parentalité	Comité technique parentalité	2016-2019		-réalisation de réunions d'analyse des pratiques inter-associations -réalisation de sessions de formation et nombre de participants
Communiquer auprès des élus et des familles la politique de soutien à la parentalité.	Conseillère technique à la parentalité	Sur l'année 2017		nombre d'élus rencontrés par la conseillère technique à la parentalité
Donner de la lisibilité aux différentes interfaces existantes.	Comité technique parentalité	Sur l'année 2017		mise en place d'un portail unique parentalité ?

Orientation 3 : Développer le soutien à la parentalité

Axe 2 : Développer une offre équilibrée en termes de soutien à la parentalité

CO-PILOTES : Caisse Commune de Sécurité Sociale et Département

CONSTATS

- une grande partie des actions menées par les associations ainsi que les dispositifs sont centralisés sur Mende.
- des besoins autour de l'accompagnement à la scolarité ont été pointés sur St Chély d'Apcher, Langogne, Marvejols et Florac. En 2016, une réflexion est en cours sur le secteur de Langogne par l'intermédiaire du Contrat Local de Santé. Sur Marvejols, le besoin est d'autant plus présent depuis la fermeture de la Maison pour tous qui portait le dispositif.
- difficulté pour les parents d'accéder aux soins pour leurs enfants sur le territoire des Cévennes et le nord-est du département.

OBJECTIF

Couvrir les territoires non pourvus d'actions de soutien à la parentalité en fonction des besoins repérés et des ressources disponibles.

PARTENAIRES MOBILISES

CCSS – MSA – DDCSPP – Département – Justice – Education nationale – Collectivités – EAVS – structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse.

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
---------	---------	------------	--------	--------------------------

Poursuivre la communication sur les dispositifs auprès des élus, des potentiels porteurs de projet, des associations de parents d'élèves ainsi que tous les autres acteurs locaux.	Conseillère technique à la parentalité Membres du comité technique parentalité	2017	CCSS : <i>-humain :</i> conseillère technique à la parentalité, chargées d'intervention sociale	nombre d'acteurs rencontrés pour information sur la politique de soutien à la parentalité.
Etudier la faisabilité de l'implantation de LAEP et de CLAS sur St Chély d'Apcher, Langogne, Florac et Marvejols.	Conseillère technique à la parentalité, Chargées d'intervention sociale, EAVS, Structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, associations locales	2016-2019	<i>-financier :</i> prestations de service relatives aux différents dispositifs, fonds parentalité <i>-matériel :</i> ordinateur et vidéo-projecteur	création d'un LAEP et/ou d'un CLAS sur St Chély d'Apcher, Langogne, Florac et Marvejols.
Accompagner le montage des projets en s'appuyant sur l'existant et en mutualisant les moyens.	Comité technique parentalité et associations œuvrant dans le domaine, EAVS	2016-2019	Département : <i>-outil existant :</i> ateliers massage bien-être	nombre annuel de nouveaux projets mis en place (dispositifs et actions).
Favoriser la mise en œuvre d'ateliers pratiques parents-enfants (cuisine, bricolage...).	Conseillère technique à la parentalité, Chargées d'intervention sociale, EAVS, Structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, cheffe du service prévention santé du Département	2016-2019	parents/bébé sur les 5 CMS <i>-humain :</i> cheffe du service prévention santé et équipe de professionnels médico-sociaux du Département	-nombre d'ateliers mis en œuvre. -nombre de participants à chaque atelier.
Utiliser le bus médico-social itinérant en Cévennes pour faciliter l'intervention d'acteurs de soutien à la parentalité	cheffe du service prévention santé du Département	Septembre 2016	Comité technique parentalité : <i>-matériel :</i> plaquette	-nombre d'intervention des dispositifs de soutien à la parentalité grâce au bus. -nombre d'utilisateurs des dispositifs au sein du bus.

Orientation 3 : Développer le soutien à la parentalité

Axe 3 : favoriser l'information des familles et des professionnels sur les ressources existantes

PILOTE : Caisse Commune de Sécurité Sociale

CONSTAT

→ difficulté pour les familles, les professionnels et les élus de connaître et comprendre le soutien à la parentalité, les actions, les associations, les dispositifs, les acteurs locaux.

OBJECTIFS

- banaliser et encourager le recours au soutien à la parentalité.
- évoluer vers une meilleure communication en direction de toutes les familles du département et des professionnels et autres acteurs locaux.

PARTENAIRES MOBILISES

CCSS – MSA – Département – DDCSPP – éducation nationale – justice – UDAF (RAM et PIF) – acteurs associatifs.

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
---------	---------	------------	--------	--------------------------

<p>Communiquer autour des actions et des dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centraliser et diffuser les actions menées sur les territoires (mission de la conseillère technique à la parentalité) : mettre en ligne régulièrement les actions sur l'outil ressource www.mon-enfant.fr - établir un outil de communication commun (plaquette) - multiplier les modes de diffusion de l'information (EAJE, CMS, journaux communaux, sites internet, maisons de service public, CCAS, établissements scolaires, Espace Numérique de Travail, cabinets médicaux, PIF, RAM, direction enfance-famille, EPE 48, PAEJ ...) - communiquer sur des expériences positives en termes de prévention et de protection de l'enfance. 	<p>Conseillère technique à la parentalité, associations et institutions œuvrant dans le domaine du soutien à la parentalité, cheffe du service prévention santé du Département.</p>	<p>2016-2019</p>	<p>CCSS :</p> <p><i>-humains :</i> conseillère technique à la parentalité, chargées d'intervention sociale</p> <p><i>-financiers :</i> fonds parentalité</p> <p>CD :</p> <p><i>-humain :</i> cheffe du service prévention santé</p> <p><i>-matériel :</i> livret de communication « couleurs Lozère », plaquette enfance famille.</p>	<p>-nombre de connexions au site www.mon-enfant.fr et évolution</p> <p>-nombre de plaquettes de présentation des dispositifs diffusées</p> <p>-nombre d'affiches et de flyers mon-enfant.fr envoyés</p> <p>-évolution de la fréquentation des dispositifs de soutien à la parentalité.</p>
<p>Mieux faire connaître les dispositifs de soutien à la parentalité aux différents acteurs pour qu'ils en soient le relais auprès des familles.</p>	<p>Conseillère technique à la parentalité</p>	<p>2016-2019</p>		
<p>Mener une réflexion sur un projet de centralisation des portails Internet existants.</p>	<p>Comité technique parentalité</p>	<p>Sur l'année 2017</p>		

Orientation 3 : Développer le soutien à la parentalité

Axe 4 : Favoriser l'accès et l'implication des familles aux lieux de vie de leur enfant et s'appuyer sur leurs compétences

CO-PILOTES : Caisse Commune de Sécurité Sociale et Direction des Services de l'Education Nationale.

CONSTATS

- attente des parents d'être davantage sollicités et intégrés dans les projets.
- disparité du niveau d'implication des parents dans la vie de la structure d'accueil de leur enfant.

OBJECTIFS

- inciter les parents à s'investir dans la vie de la structure qui accueille leur(s) enfant(s)
- valoriser et renforcer les compétences parentales
- favoriser la communication entre les parents et les professionnels

PARTENAIRES MOBILISES

CCSS – éducation nationale - MSA – Département – DDCSPP – EAJE – ACM

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
----------------	----------------	-------------------	---------------	---------------------------------

Inciter les structures d'accueil à « ouvrir leurs portes » aux parents (échanges, participation à des activités, être représentés dans les instances...).	Chargées d'interventions sociales, conseillère technique à la parentalité, éducatrices de jeunes enfants du Département	2016-2019	CCSS : - <i>humain</i> : conseillère technique parentalité, conseillère technique enfance-jeunesse, chargées d'interventions sociales Département : - <i>humain</i> : cheffe du service prévention santé avec son équipe - <i>matériel</i> : réunion trimestrielle des directrices de crèches Education Nationale : - <i>humain</i> : responsable du service social en faveur des élèves	nombre de parents présents dans les instances ou implication des parents dans les instances, les activités.
Développer des politiques d'accueil et d'information en direction des parents au sein de l'Education Nationale, en portant attention aux parents les plus éloignés de l'école (circulaire n°2013-145 du 15.10.2013, programme départemental DSDEN 48).	Education nationale			-nombre de création de lieux d'accueil pour les parents au sein de l'école. -nombre d'actions prévention et d'échanges organisées pour les parents.
Inciter les structures d'accueil à inviter les parents pour l'élaboration de projets (co-construction).	conseillère technique à la parentalité, chargée d'interventions sociales CCSS, structures d'accueil, éducatrices de jeunes enfants du Département	2017-2019		nombre de projets co-élaborés parents/structures d'accueil
Renforcer l'information des familles sur la vie de la structure (journal, internet, blog, affichage, photos...)	conseillère technique à la parentalité, structures d'accueil, éducatrices de jeunes enfants du Département, chargées d'intervention sociale CCSS	2017-2019		existence d'outils de communication et diversité.
Informer et former les professionnels à accueillir les parents et leurs demandes.	Comité technique parentalité, cheffe du service prévention santé et éducatrices de jeunes enfants du Département	2016-2019 11 octobre 2016 : formation « entre deux portes » en direction des professionnels – intervention d'Arnaud DEROO		-organisation de la formation -nombre de professionnels et bénévoles présents -nombre de temps de formation auprès des équipes des EAJE réalisés par le CD.

Orientation 3 : Développer le soutien à la parentalité

Axe 5 : Favoriser l'accès aux loisirs des familles : vacances, activités culturelles et sportives

PILOTE : Caisse Commune de Sécurité Sociale

CONSTATS

- besoin pour certaines familles de sortir de l'environnement habituel pour maintenir ou recréer les liens familiaux
- impossibilité de concrétiser un projet de départ en vacances pour raisons financières, fragilité liée à un évènement particulier, précarité sociale/professionnelle/relationnelle
- manque de lisibilité et de coordination sur les aides facilitant l'accès aux sports et aux loisirs des familles (plusieurs institutions proposent des aides qui ont le même but mais des critères d'attribution différents)

OBJECTIFS

- permettre aux familles les plus fragiles de prendre du recul et de resserrer les liens familiaux grâce à de nouvelles perspectives (projet de départ en vacances)
- permettre aux familles les plus fragilisées d'accéder aux loisirs et aux vacances
- valoriser les compétences parentales par la réalisation d'un projet de départ en vacances
- coordonner les aides facilitant l'accès aux activités sportives et de loisirs.

PARTENAIRES MOBILISES

CCSS – MSA – Département – DDCSPP – structures d'animation de la vie sociale

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
---------	---------	------------	--------	--------------------------

Développer et poursuivre les actions d'aide au départ en vacances sur les territoires.	Travailleurs sociaux de la CCSS et du Département, EAVS, associations caritatives	Sur chaque année du schéma	CCSS : <i>-humain :</i> chargées d'intervention sociale <i>-financier :</i> Tickets Loisirs Jeunes, AVF et AVS <i>-matériel :</i> plaquette d'information à destination des familles, statistiques d'attribution des différentes aides Département : <i>-humain :</i> service du lien social (CESF et chefs de service) <i>-matériels :</i> affiche, plaquette <i>-financier :</i> aide mensuelle temporaire, aide aux sports et à la culture	-nombre de projets d'aide au départ en vacances mis en place sur le département -nombre de personnes participant aux actions d'aide au départ en vacances -nombre de familles qui partent en vacances par l'intermédiaire du projet
Etudier la répartition géographique des utilisateurs de la politique vacances et loisirs de la CCSS.	Chargées d'interventions sociales CCSS	2017		-nombre d'utilisateurs des aides TLJ, AVS, AVF, vacances individuelles, aide aux vacances des jeunes et évolution depuis 2014.
Coordonner l'attribution des aides aux loisirs et aux vacances	CCSS, service du lien social du Département, ACM, MSA	2017		-nombre de plaquettes diffusées sur la durée du schéma.
Créer un outil partenarial de présentation des aides aux loisirs et aux vacances	CCSS, service du lien social du Département, MSA	2017		-montant des aides accordées par le Département.
Evaluer les critères d'attribution des aides aux vacances (durée du séjour, aide financière...).	CCSS	2017		
Favoriser le départ en vacances des familles dont un parent ou un enfant est porteur d'un handicap.	CCSS	Sur la durée du schéma		taux de familles dont un enfant ou un parent est porteur d'un handicap et qui ont concrétisé un départ en vacances.

Orientation 3 : Développer le soutien à la parentalité

Axe 6 : Lutter contre l'illettrisme des parents pour leur permettre de mieux accompagner leurs enfants

PILOTE : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

CONSTAT

- taux d'illettrisme chez les jeunes de 17 ans lozériens = 3.2 %.
- 8.5 % des jeunes sont en difficultés de lecture.
- 4.6 % de la population lozérienne est d'origine étrangère.

OBJECTIF(S)

- accompagner les familles dans l'apprentissage des savoirs de base
- favoriser l'intégration des familles primo-arrivantes par l'apprentissage de la langue
- permettre aux parents de mettre en œuvre leurs compétences parentales pour mieux accompagner leurs enfants.

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
---------	---------	------------	--------	--------------------------

Promouvoir les actions et outils existants en termes d'alphabétisation et d'illettrisme (CRIA, Kit de l'éducation nationale, formation région...) notamment par la diffusion des ressources auprès du réseau des acteurs de la parentalité via la conseillère technique parentalité	DDCSPP, CRIA, région, Éducation nationale	2016 - 2017	<p>DDCSPP :</p> <p><i>-humains :</i> conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, référente des actions « intégration des immigrés »</p> <p><i>-financiers :</i> BOP 104</p> <p>CCSS :</p> <p><i>-humains:</i> conseillère technique parentalité</p> <p><i>-financiers :</i> Fonds parentalité</p>	nombre de structures ou de personnes ayant sollicité le CRIA
Développer l'offre de service -cours d'alphabétisation, cours de Français Langues Étrangères, remise à niveau- en délocalisant les actions sur l'ensemble du département	DDCSPP, CRIA, GRETA, CFPPA, Associations	2ème semestre 2016	<p>Autres acteurs :</p> <p><i>-humains :</i> Intervenants bénévoles et formateurs en charge d'entretiens individuels et ateliers collectifs hebdomadaires, animatrice du CRIA, formateurs du GRETA et CFPPA</p>	<p>-nombre d'ateliers organisés</p> <p>-nombre de participants aux ateliers et assiduité</p> <p>-questionnaire d'évaluation par les bénéficiaires</p> <p>-bilan annuel qualitatif et quantitatif</p>
Inciter les EAVS et les CLAS à développer des ateliers d'alphabétisation lorsque le besoin est repéré	CCSS, éducation nationale, acteurs associatifs	2ème semestre 2017	<p><i>-matériel :</i> portail internet, outils pédagogiques et cartographie du CRIA</p>	nombre de CLAS ayant développé ce type d'ateliers/ total des CLAS

Orientation 3 : Développer le soutien à la parentalité

Axe 7 : accompagner à la parentalité les adultes en situation de handicap ou de grandes fragilités

PILOTE : Département

CONSTATS

- de nombreux jeunes couples en situation de handicap, de grandes fragilités psycho affectives et/ou sortis d'établissements médico-sociaux veulent accéder à la parentalité. Leurs capacités et compétences individuelles ou de couple ne permettent pas toujours une prise en charge adaptée du nouveau-né ou de l'enfant et une sécurité affective nécessaire au bon développement de celui-ci.
- un accompagnement pluridisciplinaire est incontournable afin de favoriser le maintien de l'enfant au sein de sa famille.
- ce besoin a été identifié plus particulièrement sur le bassin de vie de Marvejols au regard de l'implantation de nombreux établissements médico-sociaux.

OBJECTIF(S)

- accompagner ces jeunes couples dans leur désir de parentalité et dans l'exercice de celle-ci, afin de permettre à l'enfant d'évoluer au sein de sa famille dans des conditions adaptées à son bon développement et à sa sécurité.
- développer un partenariat efficient entre les services sociaux, médicaux et médico-sociaux.

PARTENAIRES MOBILISES

Structures médico-sociales – Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) – service prévention santé du Département – Centres Médico-Sociaux – services de tutelle – planning familial (MFP48)

ACTIONS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
Développer l'accueil des couples avec enfant au sein des structures médico-sociales existantes, ainsi que leur accompagnement en appartement supervisé	Association gestionnaire des établissements médico-sociaux, Département	2016	Equipe des établissements médico-sociaux, Sages-femmes et puéricultrices du Département, MDA	nombre de couples pris en charge avec leur enfant sur les structures médico-sociales
Réaliser des actions de prévention en santé, sexualité et accès à la parentalité dans les structures médico-sociales	Département, Planning familial (MFP48)	2017	Sage-femme du Département Conseillère du planning familial	nombre d'actions de prévention réalisées sur les structures
Développer les consultations de planification familiale auprès de cette population	Centre de planification du Département	2016	Sage-femme du Département	nombre de jeunes des structures médico-sociales ayant consulté la sage-femme du centre de planification
Mettre en œuvre une journée de formation/action pour les professionnels médico-sociaux autour du thème : parentalité et déficience	Association gestionnaire des établissements médico-sociaux, Département	2017	Agents de la MDA, agents de la Direction enfance famille, professionnels des structures médico-sociales	nombre de professionnels participants à la journée de formation/action
Poursuivre l'accompagnement des jeunes couples sortis des structures médico-sociales ou en grandes fragilités psycho-affectives et élevant un enfant	Service de tutelles, Département	2016	Agents du Département, équipes sociales et médico-sociales, service des tutelles	nombre de familles accompagnées

Axe transversal : La laïcité

PILOTE : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

CONSTAT :

- difficultés rencontrées dans la définition du principe de laïcité
- besoin d'appropriation du concept de laïcité
- besoin de formation des acteurs

OBJECTIF(S) :

- permettre la mise en actes de la laïcité comme garante du Vivre et du Faire ensemble
- mieux accompagner les acteurs sur l'application du principe de laïcité dans leur pratique professionnelle au quotidien
- construire une approche commune entre professionnels

ACTIONS

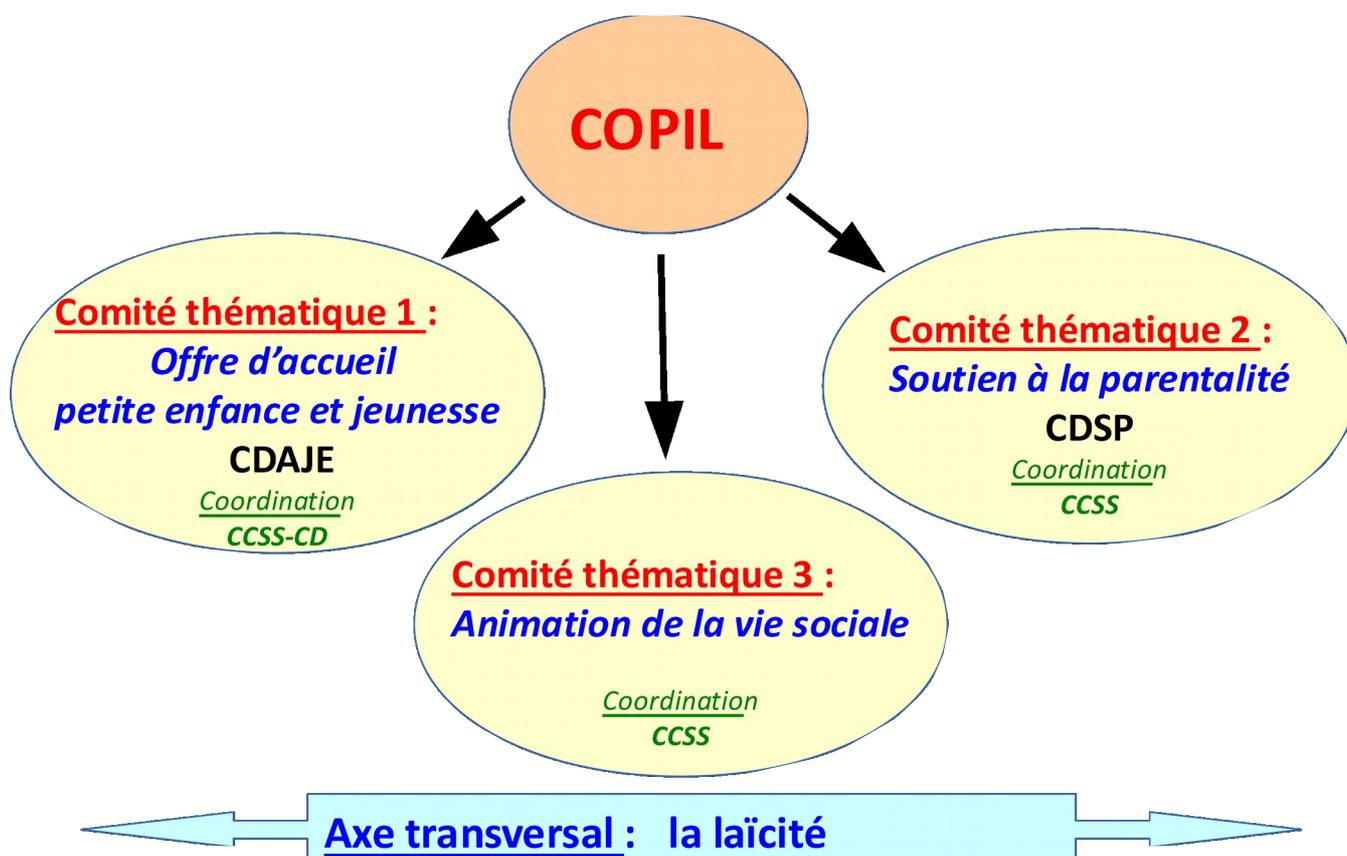
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER	MOYENS	INDICATEURS D'EVALUATION
---------	---------	------------	--------	--------------------------

Suite à la journée de la formation initiée en 2016 auprès des équipes éducatives des Accueils Collectifs de Mineurs, mise en place d'une ½ journée sur l'appropriation d'outils pédagogiques d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations	DDCSPP	Dernier semestre 2016	DDCSPP : <i>-humains :</i> conseillère d'éducation populaire et de jeunesse et intervenants de la DRJSCS, formateurs habilités par le CGET	-formation réalisée (o/n) -nombre de personnes formées --suites éventuelles données à cette action
Formation d'un vivier d'intervenants formateurs sur le thème de la laïcité en Lozère	DDCSPP DRJSCS	4 ^{ème} trimestre 2016		-formation réalisée (o/n) -nombre de personnes formées
Propositions de formations sur les questions relatives à l'éducation à la citoyenneté, la laïcité et à la lutte contre les discriminations auprès des équipes éducatives du territoire	DRJSCS DDCSPP CCSS Conseil départemental	à compter de 2017 et sur la durée du schéma		-nombre de formations réalisées chaque année -nombre de personnes formées

Modalités de mise en œuvre du schéma

Dans le respect des procédures de droit commun mises en place par chacune d'elles, les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction des crédits inscrits à leurs budgets de façon à soutenir, de façon prioritaire, les actions inscrites au présent schéma.

Les instances de suivi du schéma :



Le comité de pilotage (COPIL) :

Pilotage	Etat
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Valide les modalités d'organisation du schéma - Valide les orientations stratégiques et les décline en actions - Définit un calendrier de mise en œuvre - Assure le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du schéma
Périodicité des réunions	Une fois par an ou le cas échéant selon que de besoin

Trois comités thématiques :

Comités thématiques	Coordination et animation
<i>« Offre d'accueil petite enfance et jeunesse »</i>	Conseil départemental - CCSS
<i>« Soutien à la parentalité »</i>	CCSS
<i>« Animation de la vie sociale »</i>	CCSS

Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Assurent le suivi, la coordination et l'évaluation des actions et des objectifs du schéma, chacun dans son champ de compétences - Définissent un calendrier de mise en œuvre - Rendent compte de l'état d'avancement des actions au COPIL
Périodicité des réunions	Deux fois par an ou le cas échéant selon que de besoin

Les modalités de travail et de fonctionnement des groupes seront adaptées en fonction des besoins.

7. Définitions

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. *[Insee]*

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : $(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$ Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. *[Insee]*

Les «foyers **allocataires à bas revenus** » sont définis comme des allocataires pour lesquels on observe que le Revenu par Unité de Consommation (RUC) du foyer allocataire appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur à un seuil, défini comme seuil de « bas revenus ». Le seuil applicable en 2014 est égal à 1 028 € par Unité de consommation (UC). Le seuil de bas revenus est calculé à partir des niveaux de vie observés en France métropolitaine. Cette approche des populations précaires via le seuil de bas revenus, impose un certain nombre de conventions et diffère de celle réalisée à partir du seuil de pauvreté par l'Insee elle présente deux avantages majeurs d'une part d'appréhender au courant de l'année N, la précarité des populations allocataires pour des données datées du 31 décembre de l'année N-1, et d'autre part de décliner ces informations au niveau local. *[CNAF]*

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Remarque : Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant **en communauté** (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. *[Insee]*

Les **ménages complexes**, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans

enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant). Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages. *[Insee]*

Le taux de parents CAF actifs par tranche d'âge des enfants est calculé de la façon suivante :

- numérateur : nombre de couples bi-actifs (occupés ou au chômage) et de monoparents actifs (occupés ou au chômage) selon la tranche d'âge des enfants
- dénominateur : nombre familles d'allocataires CAF selon la tranche d'âge des enfants.

[Voir image pour plus de détails]

Le taux de femmes CAF actives par tranche d'âge des enfants est calculé de la façon suivante :

- numérateur : nombre de femmes allocataires CAF ou conjointe allocataires CAF actives selon la tranche d'âge des enfants
- dénominateur : nombre de femmes allocataires CAF ou conjointe allocataires CAF selon la tranche d'âge des enfants.

[Voir image pour plus de détails]

La **dépendance des allocataires** est définie comme étant le taux entre le nombre d'allocataires pour lesquels les prestations représentent plus de 50 % des ressources brutes déclarées et le nombre d'allocataires (sauf étudiants et personnes âgées de 65 ans ou plus). *[CCSS]*

Liste des tableaux, graphiques et cartes

TABLEAU 1 : LES 6 COMMUNES PRINCIPALES DU DÉPARTEMENT.....	4
TABLEAU 2 : AUTRES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS DU DÉPARTEMENT.....	4
TABLEAU 3 : NOMBRE DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SELON LE NOMBRE D'HABITANTS.....	5
TABLEAU 4 : TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN.....	7
TABLEAU 5 : EVOLUTION DE LA POPULATION SELON LES CLASSES D'ÂGE ENTRE 2011 ET 2014.....	9
TABLEAU 6 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2011.....	10
TABLEAU 7 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DEPUIS 2011 PAR COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	
11	
TABLEAU 8 : LA PAUVRETÉ EN 2012.....	12
TABLEAU 9 : TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'ÂGE EN 2011.....	13
TABLEAU 10 : TAUX DE PAUVRETÉ SELON LE TYPE DE MÉNAGE EN 2011.....	13
TABLEAU 11 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES.....	14
TABLEAU 12 : EVOLUTION DES PERSONNES COUVERTES.....	14
TABLEAU 13 : NOMBRE DE FAMILLES ALLOCATAIRES ET SON ÉVOLUTION 2010-2014 PAR EPCI.....	16
TABLEAU 14 : STRUCTURES FAMILIALES DES ALLOCATAIRES.....	17
TABLEAU 15 : TAUX DE FAMILLES MONOPARENTALES ET TAUX DE FAMILLES NOMBREUSES PAR EPCI EN 2014.....	19
TABLEAU 16 : TAUX D'ACTIVITÉ DES PARENTS EN 2014.....	21
TABLEAU 17 : MONTANT ET NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR PRESTATION EN 2014.....	24
TABLEAU 18 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN 2014.....	25
TABLEAU 19 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA DEPUIS 2009.....	25
TABLEAU 20 : POPULATION ALLOCATAIRE À BAS REVENUS EN 2014.....	28
TABLEAU 21 : ENFANTS RÉSIDANT DANS LES FAMILLES ALLOCATAIRES À BAS REVENUS EN 2014.....	29
TABLEAU 22 : DÉPENDANCE DES ALLOCATAIRES AUX PRESTATIONS CAF EN 2014.....	29
TABLEAU 23 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH DEPUIS 2009.....	31
TABLEAU 24 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AAEH EN 2014.....	31
TABLEAU 25 : NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE MINIMAS SOCIAUX EN 2014.....	32
TABLEAU 26 : NOMBRE D'HEURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (HEURES RÉALISÉES).....	34
TABLEAU 27 : LE FINANCEMENT DES STRUCTURES EN 2014.....	35
TABLEAU 28 : RÉPARTITION DES ASSISTANTES MATERNELLES SELON LEUR ÂGE EN 2014.....	39
TABLEAU 29 : TAUX D'ENFANTS DE 2 ANS ACCUEILLIS DANS UNE ÉCOLE PAR ANNÉE EN LOZÈRE.....	43
TABLEAU 30 : NOMBRE D'HEURES D'ACCUEIL FINANCÉES.....	43
TABLEAU 31 : SYNTHÈSE DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN 2014.....	44
TABLEAU 32 : L'OFFRE GLOBALE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN 2014.....	46
TABLEAU 33 : RÉPARTITION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DES 3-5 ANS EN 2014-2015.....	48
TABLEAU 34 : RÉPARTITION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DES 6-11 ANS EN 2014-2015.....	50
Tableau 35 : Répartition de l'offre d'accueil des 12-17 ans en 2014-2015.....	51

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA POPULATION EN LOZÈRE.....	6
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES ET DE DÉCÈS DEPUIS 2000 EN LOZÈRE.....	7
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ EN LOZÈRE ET EN FRANCE.....	12
GRAPHIQUE 4 : STRUCTURES FAMILIALES DES ALLOCATAIRES EN 2014.....	17
GRAPHIQUE 5 : NOMBRE D'ENFANTS SELON LA STRUCTURE FAMILIALE.....	18
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCÈS DE CONJOINT DANS DES FAMILLES ALLOCATAIRES.....	21
GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DES PRESTATIONS VERSÉES ENTRE 2013 ET 2014.....	23
GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES EN LOZÈRE SELON LES COMPOSANTES DEPUIS 2009.....	26
GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES À BAS REVENUS EN 2014.....	28
GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS ET DU NOMBRE DE PLACES. .	36
GRAPHIQUE 11: RÉPARTITION DES ASSISTANTES MATERNELLES SELON LEUR ÂGE EN 2014.....	39
GRAPHIQUE 12 : RÉPARTITION DES ASSISTANTES MATERNELLES ACTIVES AU 30 NOVEMBRE 2014 SELON L'ANCIENNETÉ DE LEUR AGRÉMENT.....	41
GRAPHIQUE 13 : RÉPARTITION DES ASSISTANTES MATERNELLES ACTIVES AU 30 NOVEMBRE 2014 SELON LE NOMBRE D'ENFANTS GARDÉS.....	41
GRAPHIQUE 14 : OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2014.....	45
Graphique 15 : Répartition des participations selon les thématiques.....	62
CARTE 1 : DENSITÉ DE POPULATION 2012.....	5
CARTE 2 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES PAR COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE 2012 À 2014 8	
CARTE 3 : PART DES FAMILLES ALLOCATAIRES EN 2014.....	15
CARTE 4 : PART DES FAMILLES AVEC UNE NAISSANCE DE RANG 1.....	20
CARTE 5 : TAUX D'ACTIVITÉ DES PARENTS CCSS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS.....	22
CARTE 6 : POURCENTAGE D'ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN LOZÈRE EN 2014.....	27
CARTE 7 : DÉPENDANCE À PLUS DE 50 % DES ALLOCATAIRES AUX PRESTATIONS CAF EN 2014 (DONNÉES CCSS UNIQUEMENT).....	30
CARTE 8 : IMPLANTATION DES CRÈCHES EN LOZÈRE EN 2014.....	33
CARTE 9 : RATIO DE L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF / NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR EPCI.....	34
CARTE 10 : RÉPARTITION DE L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL SUR LE DÉPARTEMENT EN 2014.....	36
CARTE 11 : TAUX DE COUVERTURE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN 2014.....	37
CARTE 12 : IMPLANTATION DES MAM EN 2014.....	38
CARTE 13 : PART DES ASSISTANTES MATERNELLES DE 55 ANS ET PLUS ACTIVES AU 30 NOVEMBRE 2014 40	
CARTE 13 : COMMUNAUTÉS DE COMMUNES COUVERTES PAR UN RAM.....	42
CARTE 15 : OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2014.....	46
Carte 16 : Implantation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement en 2014.....	52

Fait à Mende, en 1 exemplaire original

Le 11 octobre 2016

Monsieur Le Préfet

Hervé MALHERBE

Madame La Présidente du Conseil
Départemental

Sophie PANTEL

Madame La Directrice de la CCSS

Ghislaine CHARBONNEL

Monsieur Le Directeur de la MSA du
Languedoc

François DONNAY

La secrétaire générale chargée de
l'Intérim des fonctions de Directeur
Académique des Services de l'Education
Nationale

Valérie VIDAL

Monsieur Le Président du Tribunal de
Grande Instance de Mende

Hervé DUPEN

Monsieur Le Président de l'UDAF

Jean-Louis ARNAL

Monsieur Le Président de l'association
des Maires, adjoints et élus du
département de la Lozère

Jacques BLANC